

**VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON**

Année 2018 - Thèse n°135

***LES CHIENS D'ASSISTANCE MEDICALE
EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS
ETUDE COMPARATIVE DE LA LEGISLATION,
DE LEUR FORMATION ET DES RESULTATS OBTENUS.***

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 21 décembre 2018
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

CHAURIN Tiphaine



VetAgro Sup



**VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON**

Année 2018 - Thèse n°135

***LES CHIENS D'ASSISTANCE MEDICALE
EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS
ETUDE COMPARATIVE DE LA LEGISLATION,
DE LEUR FORMATION ET DES RESULTATS OBTENUS.***

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 21 décembre 2018
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

CHAURIN Tiphaine



VetAgro Sup



Liste des Enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon (1er mars 2018)

Nom	Prénom	Département	Grade
ABITBOL	Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
ARCANGIOLI	Marie-Anne	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
AYRAL	Florence	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BECKER	Claire	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BELLUCO	Sara	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENAMOU-SMITH	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENOIT	Etienne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BERNY	Philippe	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BOULOCHER	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BOURDOISEAU	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
BOURGOIN	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BRUYERE	Pierre	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BUFF	Samuel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BURONFOSSE	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
CACHON	Thibaut	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CADORÉ	Jean-Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
CAROZZO	Claude	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CHABANNE	Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CHALVET-MONFRAY	Karine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DE BOYER DES ROCHES	Alice	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DEMONT	Pierre	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
DJELLOUADJI	Zorée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
ESCRIOU	Catherine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
FRIKHA	Mohamed-Ridha	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GALIA	Wessam	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Stagiaire
GILOT-FROMONT	Emmanuelle	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
GONTHIER	Alain	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GRANCHER	Denis	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
GREZEL	Delphine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
HUGONNARD	Marine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
JANKOWIAK	Bernard	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Contractuel
JAUSSAUD	Philippe	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
JEANNIN	Anne	DEPT-ELEVAGE-SPV	Inspecteur en santé publique vétérinaire (ISPV)
JOSSON-SCHRAMME	Anne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences Contractuel
JUNOT	Stéphane	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
KODJO	Angeli	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
KRAFFT	Emilie	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
LAABERKI	Maria-Halima	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LAMBERT	Véronique	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LE GRAND	Dominique	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
LEBLOND	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LEDOUX	Dorothee	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Stagiaire
LEFEBVRE	Sébastien	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences Stagiaire
LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LEPAGE	Olivier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LOUZIER	Vanessa	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
MARCHAL	Thierry	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MATEOS	Stevana	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences Contractuel
MOISSONNIER	Pierre	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MOUNIER	Luc	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
PEPIN	Michel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
PIN	Didier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PONCE	Frédérique	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PORTIER	Karine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
POUZOT-NEVORET	Céline	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
PROUILLAC	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
REMY	Denise	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
RENE MARTELLET	Magalie	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
RIVES	Germain	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Contractuel
ROGER	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
SABATIER	Philippe	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
SAWAYA	Serge	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
SCHRAMME	Michael	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
SERGEANTET	Delphine	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
THIEBAULT	Jean-Jacques	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
THOMAS-CANCIAN	Auréli	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences Contractuel
TORTEREAU	Antonin	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
VIGUIER	Eric	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
VIRIEUX-WATRELOT	Dorothee	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences Contractuel
ZENNER	Lionel	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur

Remerciements Jury

A Monsieur le professeur, **Jean-Stéphane DAVID**,
pour avoir accepté de juger mon travail et pour votre disponibilité.

A Madame la professeure, **Denise REMY**,
pour votre confiance, votre gentillesse, pour m'avoir soutenue et accompagnée
pour ce travail qui me tient tant à cœur.

A Madame la professeure, **Jeanne-Marie BONNET-GARIN**,
pour avoir accepté de critiquer mon travail,
pour vous être rendue disponible
et surtout pour avoir veillé sur moi
et m'avoir toujours soutenue tout au long de ma scolarité.
Vous m'avez intégrée à cette grande famille qu'est la famille vétérinaire
et avez plus que grandement participé à ma réussite dans ce métier fabuleux
qui représente une grande partie de ma vie.

Table des matières

Tables des annexes	13
Tables des figures	15
Tables des tableaux	17
Liste des abréviations et sigles	19
Introduction	21
Première partie :	
Généralités et rappels sur le chien d'assistance médicale	23
I. Le chien d'assistance médicale	23
I.1. Définition et Terminologie	23
I.2. Historique du chien domestique et son utilisation dans l'histoire	25
I.3. Les différents chiens d'assistance médicale en France et aux Etats-Unis	27
I.3.1. Les chiens d'assistance en France	27
I.3.1.1. <i>Handi'Chiens</i>	27
I.3.1.2. <i>Les chiens guides d'aveugles</i>	28
I.3.1.3. <i>Les chiens du silence</i>	28
I.3.2. Les chiens d'assistance aux Etats-Unis	29
I.3.2.1. <i>Les chiens guides d'aveugles</i>	29
I.3.2.2. <i>Les chiens écouteurs</i>	29
I.3.2.3. <i>Les Mobility dog</i>	29
I.3.2.4. <i>Seizure.Alert Dog</i>	30
I.3.2.5. <i>Diabetic alert dogs</i>	30
I.3.2.6. <i>Psychiatric Service Dogs</i>	30
II. Les capacités physiologiques particulières du chien utilisées pour l'assistance	31
II.1. La vision	31
II.2. L'audition	31
II.3. L'olfaction	32
II.4. Les capacités cognitives du chien	33
II.4.1. La cognition spatiale	33
II.4.2. La discrimination	34
II.4.3. La catégorisation	34
II.4.4. La coopération et compétence sociale	34
III. Les modes d'apprentissage du chien	36
III.1. Les apprentissages non associatifs	36
III.1.1. L'habituation	36
III.1.2. La sensibilisation	36

III.2. Les apprentissages associatifs	36
III.2.1. Le conditionnement classique	36
III.2.2. Le conditionnement opérant	37
III.2.3. L'anticipation	37
III.2.4. La notion de stimulus discriminatif	37
III.3. L'apprentissage social	37
IV. La communication	39
IV.1. La communication référentielle	39
IV.2. Les signaux d'apaisement	40
Deuxième partie :	
Etude comparative des lois et réglementations concernant les chiens d'assistance médicale en France et aux Etats-Unis	41
I. En France	41
I.1. Le label Français	41
I.2. L'accessibilité des chiens d'assistance en France	44
I.2.1. Les chiens éduqués	44
I.2.2. Les chiens en éducation	45
I.2.3. Les problèmes d'accessibilité	45
II. Aux Etats-Unis	47
II.1. ADA	47
II.2. FHA	48
II.3. Des ONG et des centres à but lucratif	48
II.4. L'accessibilité des chiens d'assistance aux Etats-Unis	48
II.4.1 Les chiens éduqués	48
II.4.2 Les chiens en éducation	49
II.4.3 Les problèmes d'accessibilité	52
II.5. Aspect économique lié à la réglementation	52
III. Un essai de standard international: ADI	53
III.1. Objectif ADI	53
III.2. Historique ADI	53
III.3. Les standards ADI	54

Troisième partie :	
Etude comparative de la formation des chiens d'assistance en France et aux Etat-Unis	57
I. Le choix des animaux	57
I.1. Les races les plus utilisées un choix de taille	57
I.2 La recherche d'un tempérament particulier	58
I.3 Des chiens élevés pour l'assistance ou des chiens 'rescue'	59
I.4 Age de sélection des chiens	60
II. Les méthodes éducatives	60
II.1. Positive	60
II.2. Aversive	61
III. Aperçu du déroulé de l'éducation de certains chiens d'assistance	63
III.1. Les chiens écouteurs	63
III.2. Le chien d'assistance à la mobilité	63
III.2.1. Les ordres de Handi'Chiens	63
III.2.2. Les Mobility Dogs aux USA	66
III.3. Le chien guide d'aveugles	67
III.4. Le chien d'alerte pour diabétique	67
III.5. Le chien d'alerte pour épileptique	69
III.6. Le chien d'assistance psychiatrique	69
III.6.1. Le syndrome Post Traumatique	69
III.6.2. Les tâches qu'accomplissent les chiens d'assistance psychiatrique	70
IV. Les modalités de la formation	72
IV.1. Les centres qui élèvent leurs chiens	72
IV.1.1. Une connaissance de la génétique	73
IV.1.2. Des tests individuels	74
IV.1.3. Des conditions morphologiques	75
IV.1.4. Des conditions médicales spécifiques des races	75
IV.1.5. Un choix de races croisées	76
IV.2. Le recours à des familles d'accueil	77
IV.3. Puppy Prison Program	77
IV.4. Education à partir de l'âge adulte	78
IV.5. Education de chien de particuliers	79
IV.6. La durée de formation	80
IV.7. Le Public Access Test	80
IV.8. La formation des bénéficiaires	82

IV.9. Le suivi de la formation	83
Quatrième partie :	
Etude comparative des bénéfices et limites de l'utilisation d'un chien d'assistance médicale en France et aux Etats-Unis.....	85
I. Bénéfices.....	85
I.1. Une aide technique.....	85
I.2. Un sentiment de sécurité.....	85
I.3. Un lien social	85
I.4. Une aide psychologique	86
II. Limites.....	87
II.1. Les inconvénients à posséder un chien d'assistance.....	87
II.2. Le bien-être du chien d'assistance au travail.....	87
II.3. Le système en France et aux États-Unis	88
Conclusion	89
Bibliographie	91
Annexes	103

Table des annexes

Annexe 1 : Compétences, aptitudes et connaissances que doit posséder un éducateur de chiens d'assistance pour obtenir l'attestation prévue à l'article 3.....	103
Annexe 2 : Modèle de certificat remis aux détenteurs de chiens-guides d'aveugles ou d'assistance en formation, en activité ou non.....	105
Annexe 3 : Extrait du livret Partout avec mon chien guide (page 11 et 12)	106
Annexe 4 : Le C-BARQ questionnaire, un questionnaire permettant l'évaluation du comportement d'un chien.....	108
Annexe 5 : Un exemple de Public Access Test, PSDP (Psychiatric Service Dog Partners)	111

Table des figures

Figure 1 : Morris Frank et Buddy de retour de Suisse.....	26
Figure 2 : Premiers chiens guides formés par The Seeing Eye (la plus ancienne école de chiens guides).	26
Figure 3 : Organisation schématique des tuniques de l'œil vu en coupe.....	31
Figure 4 : Les photorécepteurs de la rétine.....	31
Figure 5 : Schéma d'une coupe longitudinale du système auditif d'un chien.....	32
Figure 6 : Schéma d'une coupe longitudinale du chanfrein d'un chien.	33
Figure 7 : Pictogramme pour faciliter l'accès des chiens d'assistance dans les ERP.	46
Figure 8 : Logo ADI.....	53

Table des tableaux

Tableau I	Les différences d'autorisations selon les lois fédérales aux Etats-Unis concernant l'accès des chiens en éducation	50
Tableau II	Les races représentées comme chiens d'assistance en Californie	57
Tableau III	Représentation des effectifs de chiens d'assistance classés par taille en Californie.....	58
Tableau IV	Caractéristiques des races les plus communément utilisées pour le chien d'assistance	72
Tableau V	Maladies génétiques communes et les races prédisposées.....	76

Liste des abréviations

ADA	American with Disability Act (loi nationale américaine)
ADEu	Assistance Dogs Europe
ADI	Assistance Dogs International
CESECAH ...	Centre d'Etude de Sélection et d'Élevage pour Chiens guides d'Aveugles et Autres Handicapés
ERP	Etablissements Recevant du Public
FFAC	Fédération Française des Associations de Chiens guides
FHA	Fair Housing Act (loi fédérale américaine)
IGDF	Internatiol Guide Dog Federation
LOF	Livre des Origines Françaises
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OBAC	Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PTSD	Post-Traumatic Stress Disorder
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
USA	United States of America

Introduction

Concernée par le handicap au sein de ma famille depuis mon enfance, j'ai toujours été entourée de chiens d'assistance et notamment de chiens guides pour aveugles.

C'est ainsi que je suis devenue famille d'accueil pour chien guide d'aveugles et que je me suis intéressée de près à leur éducation et au fonctionnement de leur formation.

En entrant à l'école vétérinaire j'ai découvert également Handi'Chiens.

L'activité de ces associations m'a toujours passionnée et je me suis beaucoup investie pour les chiens guides d'aveugles. Cette expérience de famille d'accueil m'a beaucoup enrichie d'un point de vue personnel mais aussi professionnel. En effet, je me suis prise de passion pour le comportement canin et la formation de chiens d'assistance pour personnes en situation de handicap. J'y ai observé avec bonheur ce qu'un chien d'assistance peut apporter aux personnes en situation de handicap.

A l'occasion de ma mobilité internationale aux États-Unis, j'ai souhaité connaître le fonctionnement américain des chiens d'assistance et me suis rapprochée de nombreux éducateurs et formateurs de chiens d'assistance.

J'ai pu y découvrir que le système aux États-Unis est bien différent du système français en ce qui concerne les chiens d'assistance, tant d'un point de vue législatif que pratique.

Il y a très peu de documentation ou d'études existant sur le sujet, et le monde des chiens d'assistance étant souvent mal connu du grand public et même des professionnels du secteur médical, je me suis ainsi lancée dans ce travail de recherche bibliographique afin d'établir un état des lieux de ce qui existe en France et aux États-Unis comme chiens d'assistance médicale. J'ai essayé de comparer les législations en place dans les deux pays, les modalités de formation de ces chiens ainsi que les résultats obtenus avec ces chiens notamment d'un point de vue aide pour les personnes en situation de handicap bénéficiant d'un chien d'assistance au quotidien.

Première partie : Généralités et rappels sur le chien d'assistance médicale.

I. Le chien d'assistance médicale.

I.1. Définition et Terminologie.

La définition de chien d'assistance varie selon les pays. On se servira ici de la définition utilisée par Assistance Dogs International (ADI) qui est un regroupement international de centres de formation de chiens d'assistance à travers le monde.

ADI définit les chiens d'assistance, incluant les chiens guides d'aveugles, les chiens écouleurs pour les personnes malentendantes et sourdes, les chiens d'assistance à personne à mobilité réduite et les chiens d'assistance pour personne en situation de handicap mental.

Nous nous intéresserons ici aux chiens d'assistance travaillant pour un seul et même individu, ce qui exclut les chiens thérapeutes, ou chien d'accompagnement social, qui sont des chiens confiés à un référent et intervenant dans des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou des enfants et adultes handicapés.

En France, on a tendance à séparer les chiens guides pour aveugles des chiens d'assistance. Nous incluons les chiens guides d'aveugles dans les chiens d'assistance en nous basant sur la définition légale des chiens d'assistance.

Le chien d'assistance est un terme légal défini par la loi. Un chien d'assistance est un chien éduqué spécifiquement et individuellement dans un but précis afin d'aider une personne en situation de handicap. Les exemples les plus connus en France concernent les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance à personne à mobilité réduite. Aux Etats-Unis, en plus des chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance à personne à mobilité réduite, on connaît aussi les chiens écouleurs pour les personnes sourdes et malentendantes, les chiens d'alerte pour les diabétiques et les personnes épileptiques, et les chiens d'assistance psychiatrique. Ces chiens ne sont pas considérés comme animaux de compagnie car ils sont éduqués dans un but précis afin d'aider leur maître en situation de handicap, parfois les maîtres-chiens les appellent "partenaires", ils ont souvent peu ou pas de contact avec les inconnus. Ils effectuent des tâches ou ordres qui permettent à la personne en situation de handicap d'évoluer plus sereinement, de façon plus sécuritaire dans son environnement et d'acquérir plus d'autonomie. Les animaux d'assistance étant choisis pour améliorer l'autonomie de personnes en situation de handicap, ils sont multitâches, mobiles ; ils permettent de diminuer les frais liés à l'assistance de personnes handicapées et leur offrent une plus grande indépendance.

Les chiens sont les animaux les plus couramment choisis pour être animal d'assistance. Il n'y a pas de preuve scientifique de race plus prompte à être chien d'assistance que d'autres — un chien d'assistance peut être de toute taille et de toute race, d'après la définition américaine. D'autres espèces peuvent être utilisées comme animaux d'assistance comme le poney toy, mais nous ne nous intéresserons ici qu'aux chiens d'assistance ("Assistance Dogs International - 2005 - Assistance Dogs International's Guide to Assistanc.Pdf" n.d.).

La définition de ADA de « service animal » ne spécifie pas les chiens, mais peu d'études ont été réalisées sur les effets bénéfiques des animaux d'assistance pour d'autres espèces que le chien ou le chat, en particulier pour la sécurité sanitaire en lieu public.

Dans les textes français (“Ministère Des Affaires Sociales, de La Santé et Des Droits Des Femmes Direction Générale de La Cohésion Sociale Sous-Direction de l’autonomie Des Personnes Âgées et Des Personnes Handicapées Bureau Insertion, Citoyenneté et Parcours de Vie Des Personnes Handicapées” n.d.), le chien-guide favorise l’autonomie, le confort et la sécurité du déplacement de la personne déficiente visuelle. Le chien, une fois formé, est en capacité de guider son maître sur des parcours connus ou inconnus, mémoriser des trajets et des lieux familiers, répondre à des ordres usuels, désobéir en cas de danger immédiat, éviter les obstacles au sol, latéraux et en hauteur, emprunter tout transport (taxi, bus, train, métro, avion), circuler au milieu d’une foule, faire ses besoins sur ordre dans les caniveaux, rester calme dans toute situation, patienter à une place désignée par son maître, ne pas réagir face à d’autres congénères, rechercher à la demande de son maître les passages piétons, portes, escaliers, arrêts de bus, sièges, valideurs de titres de transport, guichets, caisses... Le chien d’assistance exécute des tâches à la demande de son maître afin de l’aider dans les gestes de la vie quotidienne, il sait rester calme en toute situation également et accompagne son maître dans tous les lieux publics (“Instruction No 2015-98 DGCS/SD3B Du 25 Mars 2015 Relative à La Labellisation Des Centres d’édu- Cation de Chiens-Guides d’aveugles Ou d’assistance, à La Création d’un Certificat National et à l’amélioration de La Prise En Compte de l’animal Pour Faciliter l’insertion Sociale Des Personnes Handicapées Accompagnées d’un Chien-Guide d’aveugle Ou d’assistance” n.d.).

Le chien d’assistance (assistance pour adultes et enfants en fauteuil roulant, chien d’assistance dit d’éveil) favorise l’autonomie, la rééducation, la communication, le lien social et la sécurité des personnes en situation de handicap, quel que soit l’âge et la déficience : paraplégiques, tétraplégiques, atteintes de maladies évolutives et génétiques rares, infirmes moteur cérébral, trisomiques, avec troubles autistiques, polyhandicapés etc.

Le chien d’assistance est en capacité :

- d’aider les enfants ou adultes en situation de handicap moteur, dans les gestes de la vie quotidienne (ouvrir/fermer une porte, allumer/éteindre la lumière, ramasser un objet, ouvrir/fermer un placard, aboyer sur commande...).
- de participer à l’éveil et de stimuler des personnes trisomiques, polyhandicapés ou souffrant de troubles autistiques,

Le chien d’assistance doit se tenir parfaitement en société et notamment dans les lieux publics, ne pas tirer en laisse, être irréprochable en présence d’autres chiens ou divers animaux, faire ses besoins sur ordre, avoir un bon rappel.

Il doit suivre le rythme de la personne, s’adapter rapidement à tout nouveau milieu ou à toute nouvelle situation.

Dans le cadre de la labellisation française, les modalités d’éducation suivantes sont retenues : le futur chien d’assistance est confié pendant 16 mois à une famille d’accueil bénévole pour être socialisé et pré-éduqué ; il intègre ensuite le centre d’éducation labellisé pour une période de formation spécialisée de 6 mois minimum puis sera offert à une personne handicapée qui participera à un stage de remise pour apprendre à s’occuper de son chien et à utiliser ses services.

Cette éducation est assurée par des professionnels formés. La formation des éducateurs de chiens d’assistance est assurée actuellement par l’association Handi’Chiens. L’annexe 3 de l’arrêté du 20 mars 2014 détermine les objectifs de la formation requise en termes de

compétences, d'aptitudes et de connaissances. Ce dispositif est prévu pour cinq ans dans l'attente de la structuration, sous l'égide des services du ministère chargé de l'agriculture, de la formation d'éducateurs de chiens d'assistance ("Arrêté Du 20 Mars 2014 Relatif Aux Critères Techniques de Labellisation Des Centres d'éducation Des Chiens d'assistance et Des Centres d'éducation Des Chiens-Guides d'aveugles et à La Création d'un Certificat National" n.d.).

Aux Etats-Unis, nous verrons qu'il n'y a pas de standard concernant l'éducation ou les fonctions des chiens d'assistance. Il existe un nombre incalculable d'association à but non lucratif, d'éducateurs de chiens d'assistance ou centres privés de formation de chiens d'assistance.

1.2. Historique du chien domestique et son utilisation dans l'histoire (Eric Baratay 2018).

Le chien est le plus ancien carnivore domestiqué par l'Homme. En effet, cette domestication semble remonter à plus de 14 000 ans. Il semblerait que les loups se soient d'abord rapprochés des campements humains pour des raisons de ressources alimentaires. Ils traquent les mêmes ressources sur les mêmes territoires, ce qui amène à une sorte de cohabitation entre l'Homme et le loup. Les animaux peu craintifs se tenaient à proximité des campements humains pour se nourrir des déchets produits par ceux-ci. Ce rôle d'éboueurs assurait une défense passive contre les prédateurs qui détectaient ainsi plus difficilement la présence d'un campement humain.

Dans la Rome Antique, le chien était utilisé comme gardien des grottes, ces carnivores ayant un rôle de guet, d'alerte en cas d'intrusion, d'éboueur et de combat.

Les Gaulois et les Celtes ont été les premiers à utiliser les capacités de chasseurs du chien pour améliorer leurs techniques de chasse. Le chien avait également comme fonction de débusquer le gibier.

C'est au XI^{ème} siècle que les moines ardennais sélectionnent de grands chiens noirs et blancs pour la chasse, le Saint-Hubert actuel. La première race de chien fut créée.

Au moyen-âge, on retrouve alors des lévriers et des braques pour leur rapidité, des chiens couchant et aboyeurs pour l'élaboration de techniques de chasse qui deviendra dans le futur la chasse à courre.

Du moyen-âge à Louis XV on retrouve alors des meutes de chiens pour la chasse à courre. C'est l'aristocratie qui a permis la sélection de petits chiens d'ornement et de compagnie pour la vie au château, tels que les caniches, bichons, épagneuls papillons etc. Ces chiens étaient un signe de richesse et de noblesse.

Au XIX^{ème} siècle, on commence à parler de respect du chien dans certaines classes sociales où le chien de compagnie existe. Mais en France, le chien de compagnie est toujours très peu connu.

Lors de la première guerre mondiale, les chiens de guerre sont utilisés, mais l'homme n'ayant que très peu de lien affectif avec cet animal, il y a beaucoup de pertes et les chiens ne travaillent pas correctement, par manque de motivation. Ils sont considérés comme des machines pour la traction des mitrailleuses, la diffusion de messages et d'autres sont équipés de bombes pour se rendre au front ennemi (Baratay 2013)(Richardson 1930)(Mégnin 1919).

A l'issue de la première guerre mondiale, alors que l'on retrouve beaucoup de victimes de la guerre, les "gueules cassées", l'armée allemande a l'initiative de former des chiens guides pour les aveugles. Seulement à cette époque le chien a un statut peu amical vis-à-vis de l'homme, et les premiers chiens guides sont un échec car ces chiens, éduqués trop durement et n'ayant pas de lien affectif fort avec leur maître, refusent de travailler ou désertent. L'idée des chiens guides d'aveugles est abandonnée en 1926 (Baratay 2012).

Quelques personnes isolées travaillent réellement le chien en relation affective avec eux. Dorothy Harrison Eustis, une américaine vivant en Suisse, qui élève des chiens et travaille à l'éducation de chiens de police, s'intéresse à l'initiative allemande des chiens guides d'aveugles et reprend l'idée ("Eustis, Dorothy Harrison" n.d.).

Le premier chien guide importé aux Etats-Unis et utilisé comme tel, et qui s'avère être un succès est Buddy.

C'est en 1927 qu'elle écrit un article sur un programme d'éducation de chiens guides d'aveugles. Morris Franck, un jeune américain ayant perdu un œil lors d'un accident durant l'enfance, et l'autre œil durant un match de box à 16 ans, lui écrit une lettre pour la supplier de lui 'dresser' un chien guide.

Dorothy Eusits relève le défi et invite le jeune homme en Suisse. Elle éduque deux chiennes berger allemand au guidage pour ce jeune homme.

En 1928 Frank revient aux Etats-Unis avec sa chienne guide d'aveugles Buddy (fig 1).

Le nouvel objectif de Franck est alors de faire accepter Buddy, sa chienne, dans tous les lieux publics américains, comme si elle était une canne blanche. Le chien guide devient un "outil" pour les personnes atteintes de déficience visuelle.

Franck a donc étendu l'idée des chiens guides d'aveugles, et a parcouru l'Amérique avec sa chienne pour présenter aux non-voyants l'intérêt et l'utilité du chien guide (fig 2).



Figure 1 : Morris Frank et Buddy de retour de Suisse.



Figure 2 : Premiers chiens guides formés par The Seeing Eye (la plus ancienne école de chiens guides).

En 1936, déjà 250 chiens guides aident des non voyants aux Etats-Unis.

En France, c'est seulement à la fin du XIXème siècle, qu'il y a une vulgarisation du chien de compagnie dans toutes les classes sociales.

Mais, comme le lien affectif avec les chiens était peu courant, il a fallu attendre la fin de la seconde guerre mondiale, époque où le chien de compagnie s'est démocratisé, pour enfin avoir des chiens d'assistance, à commencer par les chiens guides d'aveugles. Le premier chien guide d'aveugles français apparaît ainsi, bien tard, en 1951.

La terminologie de chiens d'assistance n'a été standardisée aux Etats-Unis qu'à partir de 1990, lorsque la ADA les a dénommés "Service animal" ("2010 ADA Regulations" n.d.).

L'association française des chiens guides d'aveugles voit le jour en 1972.

Alors qu'aux Etats-Unis, de nombreux centres et éducateurs forment déjà depuis le début des années 1970, des chiens d'assistance pour d'autres handicaps que le handicap visuel, l'association française Handi'Chiens ne fut créée qu'en 1989.

Historiquement on remarque donc que les Etats-Unis ont une longueur d'avance sur la formation des chiens d'assistance en général.

I.3. Les différents chiens d'assistance médicale en France et aux Etats-Unis.

I.3.1. Les chiens d'assistance en France.

En France, il existe 3 grandes associations labellisées de chiens d'assistance.

I-3-1-1. *Handi'Chiens.*

Handi'Chiens forme depuis 1989 des chiens d'assistance pour l'aide et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, enfants et adultes en fauteuil, des chiens d'éveil pour les enfants souffrant de troubles autistiques, de trisomie, ou polyhandicapés et depuis peu, en 2017, des chiens d'assistance pour personnes souffrant d'épilepsie.

L'association Handi'Chiens a été créée par Marie-Claude Leuret en 1989, elle importe alors la méthode du centre américain 'Canine Companions for Independence', l'un des organismes pionniers de formation de chiens d'assistance. Canine Companions for Independence a été créé en 1975 pour former des chiens d'assistance pour personnes handicapées moteurs afin de leur apporter une aide canine et diminuer la dépendance d'une aide humaine. C'est aussi le premier organisme à avoir obtenu l'accréditation de la ADI.

En France, 13,4% de la population souffrent de déficience motrice ou maladie neuromusculaire soit 1,6 millions de personnes. Le but d'Handi'Chiens est de donner gratuitement des chiens d'assistance à ces personnes afin de leur offrir une plus grande autonomie dans leurs activités quotidiennes.

Plus de 650 000 personnes ou enfants sont atteints de Troubles de Spectre Autistique (TSA) aussi appelé Trouble Envahissant du Développement. L'association Handi'Chiens forme et donne des chiens dits d'éveil pour ces personnes.

L'épilepsie touche environ 500 000 personnes en France, la maladie s'installe avant 18 ans dans 75 % des cas. Le premier chien détecteur de crise d'épilepsie a été remis par l'association Handi'Chiens en 2017.

Il existe 4 centres labellisés en France: Lyon, Bretagne, Vineuil et Alençon. En 2017, 2000 chiens ont été remis par l'association ("Handichiens.org" n.d.).

1.3.1.2. Les chiens guides d'aveugles.

L'Association des Chiens Guides d'Aveugles, en France est regroupée sous la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C), cette fédération existe depuis 1972. Le premier chien guide remis en France était un Berger Allemand en 1952. Ce premier chien guide français a été éduqué par M. Paul CORTEVILLE, qui éduquait des chiens de pistage et de police, il a ensuite créé le Club des Chiens Guides d'Aveugles à ROUBAIX, qui sera la première association de Chiens Guides. En 1987, le 1000ème chien guide est remis, le 2000ème en 1997, le 3000ème en 2004, le 4000ème en 2011, le 5000ème en 2017. Son but est d'offrir des chiens guides aux personnes déficientes visuelles afin de leur apporter une autonomie.

En France, on compte 207 000 personnes aveugles, qui n'ont pas de perception de la lumière, et malvoyants profonds, dont la vision se limite à la distinction de silhouettes. Plus de 932 000 personnes sont malvoyantes, c'est-à-dire atteintes d'une incapacité visuelle sévère : en vision de loin, elles ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres ; en vision de près, la lecture est impossible.

Le déficient visuel doit d'abord être évalué sur ses capacités à se repérer dans l'espace, il ne peut pas se reposer uniquement sur le chien qui est un être vivant et qui prend des décisions avec ses propres émotions, source d'erreur. Un maître-chien doit également aimer les chiens afin de tisser un lien fort avec ce dernier pour que celui-ci travaille à son service. Ainsi un déficient visuel qui fait une demande de chien guide sera évalué par une équipe médicale : évaluation ophtalmologique, psychologique et psychomotrice.

Les chiens guides assistent les personnes déficientes visuelles (aveugles ou mal voyantes) en évitant les obstacles au sol comme en hauteur, en indiquant les virages, les trottoirs et les passages piétons. Ils sont équipés de harnais de guidage en forme de U qui permet la communication rapproché du chien et son maître. Dans cette coopération chien guide/maître-chien, le rôle du maître est d'indiquer les directions à prendre, alors que le rôle du chien est de négocier ce parcours en sécurité, même s'il doit désobéir à une commande qui ne permettrait pas la sécurité du couple.

Le but des écoles est de sélectionner les chiens, les éveiller, les habituer et les amener à guider une personne déficiente visuelle dans l'espace public ("FFAC | Fédération Française Des Associations de Chiens Guides d'aveugles" n.d.).

1.3.1.3. Les chiens du silence.

Il s'agit d'une association française éduquant des chiens écouteurs. Les chiens écouteurs sont des chiens qui assistent les personnes sourdes ou malentendantes, en les alertant des bruits environnants. Une seule association existe en France, elle a été créée en 2010 par Madame BIRE, ces chiens ne sont pas encore très connus en France. Environ 7 chiens sont remis par an. Cette association a obtenu la labellisation en 2017. (Tisserand N. - Ecole nationale vétérinaire 2017)

On compte environ 400 000 personnes sourdes en France. Vu le faible nombre de chiens écouteurs remis pour le moment en France, bénéficier d'un chien écouteur reste exceptionnel, en France.

I.3.2. Les chiens d'assistance aux Etats-Unis.

La première grande différence que l'on peut noter, entre les chiens d'assistance en France et aux Etats-Unis, est la multiplicité du type de chiens d'assistance en circulation. En effet, en France, seules ces trois grandes associations : Handi'Chiens, les chiens guides d'aveugles et les chiens du silence sont reconnues. Or aux Etats-Unis, la diversité des chiens d'assistance est immense et de nombreux handicaps peuvent bénéficier d'une assistance canine.

I.3.2.1. Les chiens guides d'aveugles.

Les chiens guides d'aveugles ont la même fonction qu'en France. L'éducation des chiens guides aux Etats-Unis a commencé bien plus tôt qu'en France, la première école de chiens guides d'aveugles a été créée en 1929 et existe encore aujourd'hui il s'agit de 'Seeing Eye'.

Parmi les associations formant les chiens guides d'aveugles les plus connues, aux Etats-Unis, on trouve 'Guide Dogs For the Blind' créé en 1942, 'Guide Dog Foundation' créée en 1946 et 'Guide Dogs For America' 1958. Bien sûr, il existe une quantité innombrable de centres éduquant des chiens guides d'aveugles aux USA. Généralement les centres formant des chiens guides d'aveugles sont spécialisés dans l'éducation de ces chiens et peu d'entre elles forment d'autres types de chiens d'assistance. En effet, le travail de guidage est bien particulier et la formation très différente de celle des chiens destinés aux autres types d'assistance.

I.3.2.2. Les chiens écouteurs.

Les premiers chiens écouteurs sont apparus en 1975 avec le centre "International Hearing Dog Program", ces chiens alertent aux sons et bruits environnants leur bénéficiaire sourd ou malentendant par contact physique et les dirigent vers l'objet du bruit. Ils alertent lors du déclenchement de la sonnette d'entrée, la sonnerie de téléphone, une alarme, la sonnerie du four, les pleurs d'un bébé, l'appel du nom de la personne et tout bruit pouvant intéresser le bénéficiaire.

On trouve de nombreux centres aux Etats-Unis éduquant des chiens écouteurs, parmi les plus réputés 'NEADS' (National Education for Assistance Dog Service) 1976, 'Dog for the Deaf' créé en 1977, 'Paws with Cause' depuis 1981 et bien d'autres.

Ces centres peuvent aussi former d'autres types de chiens d'assistance.

I.3.2.3. Les Mobility dog.

Ce sont des chiens éduqués pour porter assistance aux personnes en fauteuil roulant (électrique ou manuel) en effectuant des tâches telles qu'allumer/éteindre les lumières, apporter des objets.

Les personnes souffrant de troubles de l'équilibre, les chiens aident à la stabilité de leur bénéficiaire lorsqu'il monte et descend des escaliers ou lors de la marche en cas de perte d'équilibre le chien s'arrête et supporte physiquement la perte d'équilibre. Ces chiens sont appelés "Mobility Dogs".

Pour n'en citer que quelques uns on trouve de nombreux centres qui forment des chiens d'assistance pour personnes à mobilité réduite comme 'Canine Companions for Independence' créé en 1975, 'Service Dogs Project' qui éduque des Dogues Allemands et possède l'accréditation ADI et 'Service Dogs for America' créé en 1989.

1.3.2.4. Seizure-Alert Dog.

Aucune preuve scientifique n'a rapporté la capacité du chien à détecter les crises d'épilepsie avant que celles-ci ne se déclarent. Mais empiriquement, on a pu remarquer que certains chiens peuvent les ressentir et donner l'alerte (Val Strong et al. 2002).

Il est plus juste de parler de 'Seizure-response dogs' éduqués pour réaliser des tâches lors de la crise. Ils peuvent alerter les secours via un bouton d'appel, aller chercher de l'aide et se coucher auprès de la personne en crise pour éviter que celle-ci ne se cogne la tête au sol par exemple.

'Paws with a Cause' forme ce type de chien depuis 1979 et Médical Mutts depuis 2013.

1.3.2.5. Diabetic alert dogs.

Il s'agit de chiens accompagnant des personnes atteintes de diabète. Le chien détecte par l'odorat les crises d'hypoglycémie et d'hyperglycémie et alerte le malade afin que celui-ci puisse réagir et adapter son traitement (Seewoodhary et al. 2014) (Rooney, Morant, and Guest 2013). On ne sait pas encore quelle odeur est détectée par le chien mais on a pu prouver qu'il était possible d'éduquer un chien à détecter les crises grâce à leur odorat (Hardin, Anderson, and Cattet 2015).

Medical Mutts est un centre spécialisé dans l'éducation de chien d'alerte pour diabétique, 'Paws with a cause' en forme également, 'diabetic alert dogs for america'.

1.3.2.6. Psychiatric Service Dogs.

Ces chiens accompagnent des personnes atteintes de troubles psychiatriques comme le Syndrome Post-Traumatique, de troubles de la personnalité, troubles bipolaires, schizophrénie, dépression chronique ou des troubles du spectre autistique. Les chiens détectent les attaques de panique et peuvent exercer des pressions corporelles permettant à l'individu de calmer son état psychique, prévenir une tierce personne ou encore mener leur maître à une sortie (Smith, Esnayra, and Love 2003). Ces chiens sont éduqués pour rapporter des objets hors de la portée du bénéficiaire, pour ouvrir ou fermer les portes, allumer et éteindre les lumières, aboyer pour indiquer un besoin d'assistance, guider son bénéficiaire vers une personne, ou chercher une personne et la guider vers son bénéficiaire, ou encore assister la personne lors de symptômes liés à sa maladie handicapante ("Service Dogs Tasks. IAADP" n.d.).

Les centres les plus connus aux Etats-Unis sont « Canine Companions for Independence » (CCI) créé en 1972; « Paws with a cause » créé en 1979 ; « Handi-Dogs » créé en 1973 ; « ServiceDogs Inc » créé en 1988 ; « Loyalty Service Dogs » et bien d'autres.

II. Les capacités physiologiques particulières du chien utilisées pour l'assistance.

Le chien possède des capacités sensorielles qui sont mises à disposition dans l'assistance à la personne en situation de handicap. Il est équipé d'organes sensoriels permettant l'obtention d'informations très précises de son environnement.

II.1. La vision.

La rétine (fig 3) est composée de 2 types de cellules photoréceptrices (fig 4) : les bâtonnets, qui permettent la sensibilité au contraste et les cônes qui permettent la sensibilité au détail et à la couleur. La rétine du chien est composée de plus de bâtonnets que de cônes, ainsi le chien aurait une bonne discrimination des contrastes et des mouvements, et une moins bonne discrimination des couleurs. Cette forte concentration en bâtonnets permet également une meilleure vision en lumière sombre comparée à la vision humaine. Sa vision binoculaire permet une bonne appréciation des distances et une bonne évaluation de son environnement. Sa vision permet de communiquer visuellement avec l'homme, de reconnaître ses gestes afin de l'assister en répondant à ses demandes, mais aussi permet de guider une personne aveugle ou mal voyante.

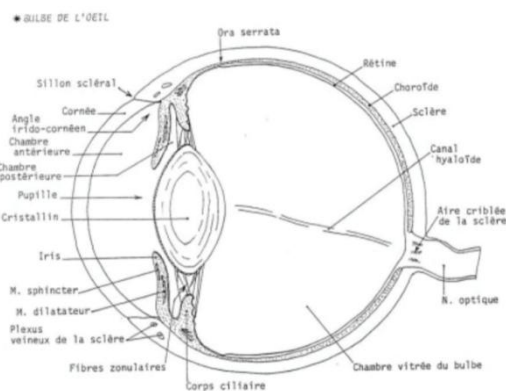


Figure 3 : Organisation schématique des tuniques de l'œil vu en coupe.

Cours d'anatomie ENVL

« Abord de l'animal, bien-être, éthique et protection et animale » Thierry ROGER.

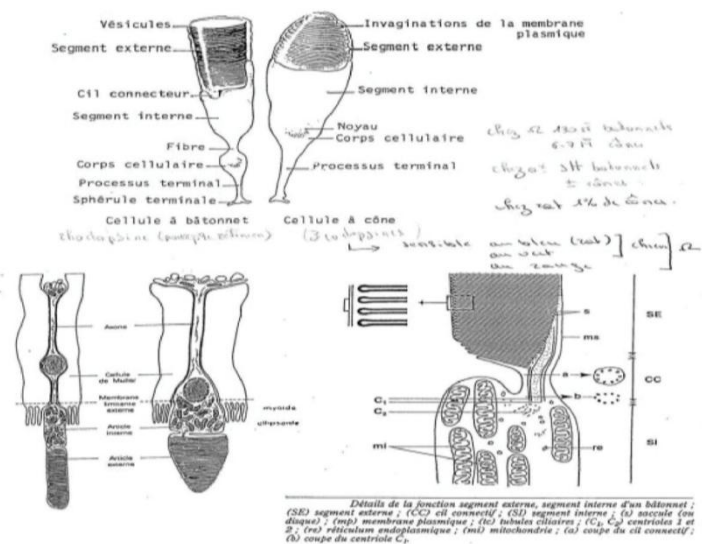


Figure 4 : Les photorécepteurs de la rétine.

Cours d'anatomie ENVL

« Abord de l'animal, bien-être, éthique et protection et animale » Thierry ROGER.

II.2. L'audition.

L'oreille du chien est composée d'un pavillon mobile (fig 5), ce qui est un avantage par rapport à l'humain pour détecter la provenance d'un son. La gamme de fréquences audibles par le chien s'étend de 15 Hz à 65 000 Hz (Haupt 1998). Le chien entend donc les ultrasons, sons inaudibles par l'humain et des sons de très basse fréquence. Mais surtout des études ont montré que le chien avait une bien meilleure détection des sons de 4000 à 8000 Hz (gamme audible pour l'humain) (Lipman and Grassi 1942).

Pour les chiens d'assistance, notamment les chiens écouteurs, on va mettre à profit cette excellente audition au profit des personnes malentendantes ou sourdes.

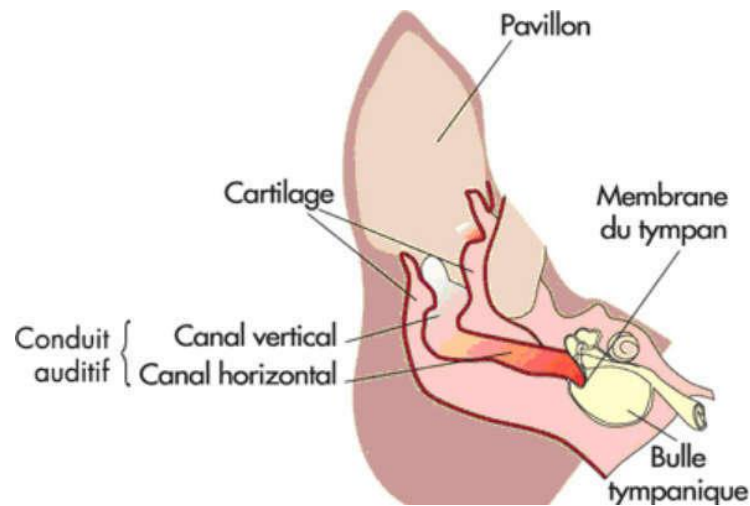


Figure 5 : Schéma d'une coupe longitudinale du système auditif d'un chien.
[\[https://www.toutsurleschiens.com/Sante/soindesoreilles.php\]](https://www.toutsurleschiens.com/Sante/soindesoreilles.php)

II.3. L'olfaction.

L'olfaction chez les mammifères est un sens primaire. Il est extrêmement développé chez le chien qui a un odorat bien supérieur à celui de l'homme.

L'anatomie très spécifique, complexe et développée du nez du chien lui permet une olfaction extrêmement développée. En effet, le cornet nasal ventral du chien est très développé et ramifié. Il occupe toute la largeur de la cavité nasale (fig 6). Le cornet nasal moyen atteint presque la moitié de la cavité nasale jusqu'aux volutes de l'éthmoïde qui sont des replis osseux enroulés en spirale. Tous ces éléments anatomiques sont tapissés par la muqueuse olfactive. La muqueuse olfactive est composée de glandes olfactives, on y trouve des cellules caliciformes sécrétrices de mucus et des cellules neurosensorielles, principalement des récepteurs à protéine G qui se lient aux composés lipidiques volatiles que constituent les odeurs. La surface de la muqueuse olfactive chez le chien est 14 fois supérieure à celle de l'homme : 7000 mm² pour le chien contre 500 mm² pour l'homme.

De plus, il existe une très grande variabilité de récepteurs neurosensoriels olfactifs permettant la détection très fine et la discrimination de plusieurs milliers d'odeurs différentes (Issel-Tarver and Rine 1996).

D'autre part, le chien a la capacité de renifler et de mettre en mouvement l'air par des mouvements respiratoires exagérés. Cette action de renifler permet d'augmenter le volume d'air en contact avec la muqueuse olfactive jusqu'à 10 fois supérieur à la respiration physiologique.

Ainsi l'anatomie et la physiologie de l'appareil olfactif du chien permet de grandes capacités olfactives qui peuvent être utilisées par l'homme.

De nombreuses études ont démontré que l'olfaction du chien est extrêmement développée. Sans qu'on ait su déterminer encore comment, les chiens d'alerte pour les personnes diabétiques sont capables de détecter la différence d'odeur de la personne lors d'hypoglycémie et d'hyperglycémie (Hardin, Anderson, and Cattet 2015) (Gadbois and Reeve 2014). C'est encore à l'empirisme, mais on arrive à éduquer des chiens à alerter les hypoglycémies et les hyperglycémies lors de diabète de type I via des échantillons salivaires de patients, sans savoir

exactement ce qu'ils sentent. L'hypothèse de changement de composition de la sueur responsable d'une différence olfactive est la plus retenue de nos jours. (Blaikie et al. 2014)

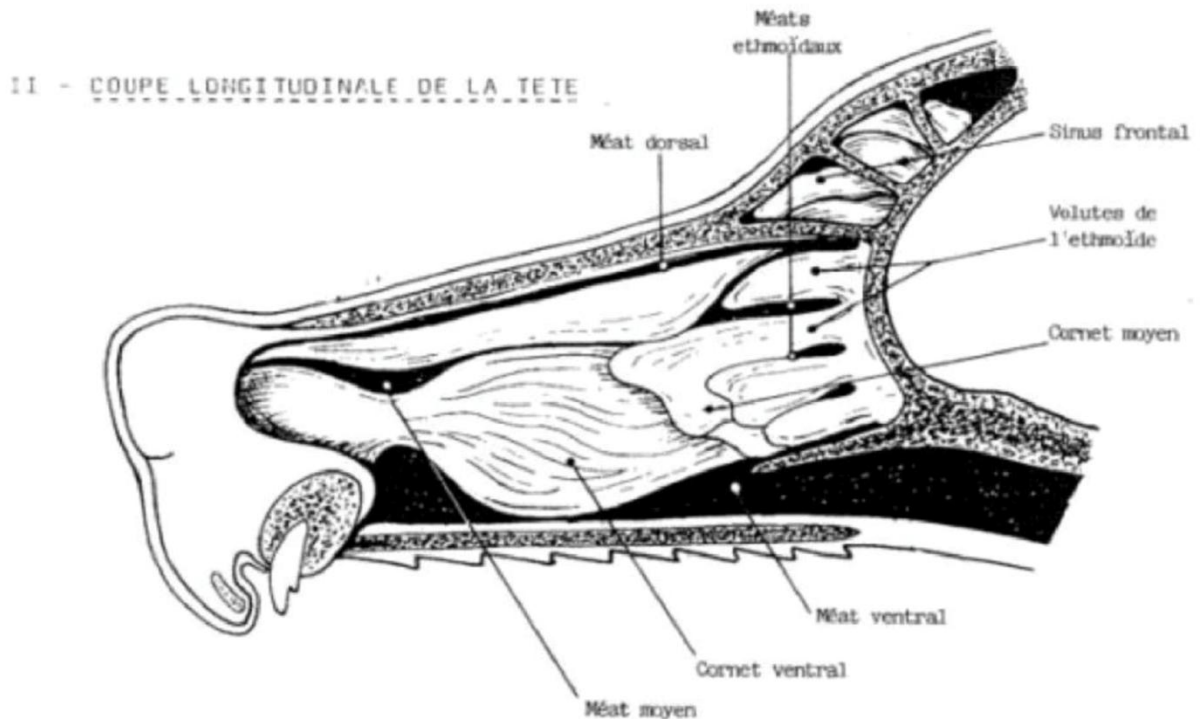


Figure 6 : Schéma d'une coupe longitudinale du chanfrein d'un chien
[Cours d'Anatomie ENVL Thierry ROGER]

II.4. Les capacités cognitives du chien

La cognition signifie « acte de connaître » ou connaissance. Le chien a des capacités innées d'observation grâce à une sensibilité accrue et au partage de la vie avec l'homme ; cette vie très proche de l'homme lui a permis de comprendre la gestuelle et la plupart des comportements humains.

Le chien est capable d'opérations mentales afin de produire des réponses comportementales adaptées. Il est capable de se représenter des objets ou situations environnementales afin d'évoluer dans son environnement et d'y trouver les ressources nécessaires à sa vie. Il possède des aptitudes supérieures à celles d'autres espèces dans l'environnement humain (Vieira 2012).

Ádám Miklósi et József Topál ont introduit le concept de compétence sociale du chien, mettant en avant la capacité du chien à répondre aux attentes d'un autre individu homme ou chien (Topal et al. 2010).

Le chien suit le regard de son partenaire humain si celui-ci s'adresse à lui (Á. Miklósi and Kubinyi 2016) (Udell, Dorey, and Wynne 2010). Le chien est également capable de détecter les émotions par l'expression faciale de l'homme (Adám Miklósi and Topál 2013).

II.4.1. La cognition spatiale.

Le chien est capable de retrouver un objet déplacé ou de revenir à un point de départ. Il serait capable de calculer le chemin le plus court pour aller d'un point A à un B sur les bases de capacités motrices, sensorielles mais aussi de mémorisation de points de repères lors du trajet 'aller'.

La capacité pour un chien à retrouver un lieu, ou un objet dans l'espace est vitale et innée. Il a une grande capacité de mémorisation de son trajet. C'est cette capacité qui est utilisée dans le guidage pour le chien guide d'aveugles.

Des études ont permis de mettre en évidence que le chien utilise des aptitudes qui lui sont propres pour s'orienter dans l'espace et mémoriser un trajet (Fiset, Gagnon, and Beaulieu 2000)(Ellen and Thinus-Blanc 2012).

II.4.2. La discrimination.

Le chien est capable de discriminer deux éléments différents.

Comme les sons, il est capable de discriminer un son associé à quelque chose de positif d'un autre son associé à quelque chose de négatif, il pourra ainsi reconnaître le bruit de la voiture de son maître d'une voiture similaire.

Il peut discriminer visuellement des quantités quand celles-ci sont très différentes, il sera capable de choisir entre une grosse gamelle pleine comparée à une petite gamelle pleine si ces deux dernières ont une quantité d'aliment très différente. De même, le chien est capable de discriminer des morphologies comme des faciès variables entre différentes races de chiens, il fera la différence entre un boxer et un malinois (Vieira 2012)(Bourdin 2010).

II.4.3. La catégorisation.

Le chien est capable de catégoriser des éléments de son environnement. Malgré le polymorphisme de l'espèce canine, il est capable de considérer un congénère de petite taille et un congénère de grande taille comme 'chien' et fera la différence avec un chat. Il sera capable également de catégoriser tout tapis posé au sol comme lieu de couchage potentiel autorisé. Pour les chiens guides le mot "siège" sera associé à tout banc, chaise, canapé ; assise sur lequel son maître pourra s'asseoir malgré la multitude de sièges existants dans son environnement.

II.4.4. La coopération et compétence sociale.

Une des caractéristiques fondamentales du chien est son mode coopératif, il est capable de suivre les gestes humains dans le but d'obtenir quelque chose. De nombreuses études ont été menées dans le but de montrer que le chien est une des rares espèces à posséder cet instinct de suivre et surtout de comprendre les indications physiques ou vocales données par l'humain. En effet, le chien a des capacités d'apprentissage élevées au contact de l'humain. Par ses capacités de discrimination et de catégorisation, il est prédisposé à apprendre au contact de l'homme. Il apprend pour l'homme mais aussi pour son propre intérêt. La longue sélection génétique de cette espèce a sélectionné des animaux capables de suivre les indications et langage corporel de l'homme dans son intérêt, qu'il soit social ou basé sur les ressources alimentaires (Hare et al. 2002).

Dans le protocole expérimental régulièrement utilisé, le chien fait face à un expérimentateur qui a à sa gauche et à sa droite un récipient retourné. L'expérimentateur attire l'attention du chien et met de la nourriture ou le jouet du chien sous l'un des deux récipients. Le chien est alors autorisé à se rendre vers le récipient appâté. La nourriture ou le jouet est alors donné au chien. Cette situation est répétée jusqu'à ce que le chien soit engagé dans la tâche (entre 4 et 10 fois). Ensuite, durant la phase expérimentale, un récipient est appâté hors de la vue du chien, puis l'utilisation de différents types de gestes de désignation en direction du récipient appâté est testée. Les résultats sont sans ambiguïté : les chiens suivent le geste de pointage du bras dans plus de 90% des cas (Ittyerah and Gaunet 2009); (Miklösi et al. 1998); (Krisztina Soproni et al. 2002); (Udell, Giglio, and Wynne 2008). Les chiens sont également capables

d'utiliser la direction de la tête dans cette tâche, mais dans une moindre mesure (Ittyerah and Gaunet 2009); (Udell, Giglio, and Wynne 2008);(McKinley and Sambrook 2000). Le hochement de tête vers la cible, qui inclut du mouvement, conduit à de meilleures performances (Miklösi et al. 1998) ; se pencher vers le récipient appâté est également utilisé par les chiens davantage que s'ils répondaient au hasard, et la performance s'améliore encore si la personne regarde le chien en même temps qu'elle se penche.

Cependant, on ne peut pas accorder au chien la capacité d'attribuer une intention humaine ou de comprendre la finalité des actes d'autrui. On s'arrêtera à ses grandes aptitudes d'association d'idées et de suivi des instructions humaines et ses compétences sociales.

Le chien agit selon un mode coopératif avec l'humain, c'est-à-dire qu'il suit et fait confiance aux indications de l'humain dans le but de le satisfaire (par une interaction positive avec lui) et de se satisfaire (par une récompense alimentaire par exemple) (Range and Virányi 2015).

Ce mode coopératif est un atout majeur en ce qui concerne les chiens d'assistance. En effet l'envie de suivre son maître et lui faire plaisir amène le chien à être en observation constante et à accorder de l'attention à son maître en toutes circonstances (MacLean et al. 2017).

Le chien possède également un ressenti particulier qui lui permet de détecter des changements infimes du comportement de son maître. Cette capacité est notamment utilisée pour les chiens détecteurs de crises d'épilepsie ou attaque de panique lors de stress post-traumatique. Ces chiens ressentant la crise arriver vont réagir et donner l'alerte.

Cependant des études ont montré que chaque animal a des capacités cognitives et intellectuelles qui lui sont propres. Il semblerait même qu'un facteur génétique ferait varier les capacités cognitives individuelles (Arden and Adams 2016). Ainsi tout chien n'a pas les capacités d'être éduqué afin de devenir chien d'assistance, car tous les tempéraments ne sont pas adaptés pour un chien d'assistance.

L'homme fait partie intégrante de la vie d'un chien, qui retire du plaisir à avoir des interactions avec l'homme. La domestication semble avoir modifié l'activité de certains neurotransmetteurs chez le chien (D. Arons and J. Shoemaker 1992) (Coppinger and Feinstein 2015)(Saetre et al. 2004). De récentes études se sont intéressées au rôle de l'ocytocine dans les interactions homme-chien puisque cette molécule est associée aux liens affectifs. Les interactions sociales homme-chien, telle que le regard ou la caresse semble relâcher de l'ocytocine autant chez l'homme que chez le chien (Romero et al. 2014). L'administration intranasale d'ocytocine réduirait la fuite et la peur de l'homme lors de menace chez le chien (Hernádi et al. 2015). Ces études concernant ce neuropeptide montreraient que le lien affectif permet une meilleure coopération du chien avec l'homme.

Une étude a montré que l'attachement d'un chien de travail est plus important pour son maître que l'attachement d'un chien de compagnie. Cela semble dû à une plus grande stimulation du chien (Mariti et al. 2013)(Valsecchi et al. 2010).

III. Les modes d'apprentissage du chien.

III.1. Les apprentissages non associatifs.

III.1.1. L'habituation.

Thorpe définit le phénomène d'habituation par « la disparition progressive et relativement persistante d'une réponse du fait d'une stimulation répétée qui n'est suivie d'aucune sorte de renforcement ». En d'autres mots le chien ne réagit plus à un stimulus qui fait partie de son environnement car celui-ci ne déclenche aucune émotion chez lui.

Le principe est de présenter un stimulus de façon fréquente et d'intensité crescendo au chien afin que celui-ci augmente son seuil de réaction à ce stimulus.

Ce mode d'apprentissage est beaucoup utilisé, et ce dès le plus jeune âge du chien, afin que celui-ci soit déjà habitué et hyporéactif aux bruits environnants de la ville, aux rassemblements publics et à tous les objets pouvant être impressionnants pour le chien (parapluies, chapeaux, cannes, caddies etc). En effet, en ce qui concerne les bruits citadins, des enregistrements sont joués dans l'environnement des chiots en nurserie dans les centres d'élevage de chiens guides et d'assistance en France. Il en est de même pour les centres d'élevage et d'éducation de chiens d'assistance qui élèvent leurs propres lignées de chiens.

Plus le chien est habitué aux bruits environnants de la ville, plus il est passif à ces bruits et plus il est capable de se concentrer sur son travail, moins il est distrait par ces bruits. Une bonne habituation permet un chien serein dans son travail.

On utilisera également ce mode d'apprentissage pour tout ce qui concerne les manipulations physiques. On manipulera beaucoup un chien destiné à être chien de service dans le but qu'il n'exprime pas de réactions exacerbées de peur, de vigilance accrue lors de manipulations.

III.1.2. La sensibilisation.

Lors de sensibilisation, le chien réagit de façon forte et émotionnelle à un stimulus. Plus le stimulus est répété et associé à un état émotionnel intense plutôt négatif plus la réponse comportementale sera forte (Vieira 2012). Lors de crises d'épilepsie le chien ressent une émotion intense lorsque son maître est au bord de la crise, il est alors sensibilisé aux signaux qu'envoie le maître avant la crise. Il les détecte et y répond.

III.2. Les apprentissages associatifs.

III.2.1. Le conditionnement classique.

Il s'agit de l'association entre un stimulus et une réponse physiologique sur le modèle de Pavlov, médecin et physiologiste russe (Pavlov; Bell 1999; Nevin et al. 1990). Il a observé que la distribution de nourriture entraînait une salivation des chiens. Puis a instauré un stimulus sonore avec la distribution de nourriture, il faisait sonner une sonnette à chaque distribution. Enfin, il a observé que même en l'absence de nourriture, chaque sonnerie déclenchait une salivation des chiens. Les chiens ont donc appris par mode associatif le lien entre la sonnette et la nourriture, ils répondaient donc par hyper salivation.

Pour l'éducation des chiens de service, on utilise ce mode associatif de conditionnement classique pour le comportement éliminatoire. En effet, dans un premier temps, le chien va associer l'extérieur avec l'émission de selles et d'urines, puis avec l'ordre « tes besoins », jusqu'à faire ses besoins sur commande.

III.2.2. Le conditionnement opérant.

Aussi appelé conditionnement skinnérien, il correspond au renforcement d'une réponse. Ce renforcement sélectionne telle ou telle réponse. Face à une situation le chien va proposer un comportement celui-ci pourra avoir une conséquence positive (récompense), nulle (il ne se passe rien) ou négative (punition). Le renforcement positif aura pour conséquence d'augmenter la fréquence du comportement, le chien va reproduire le comportement car il l'aura associé à une sensation positive. Lors de renforcement négatif, on va alors diminuer la probabilité de reproduction du comportement par évitement ou la fuite du chien lorsque le stimulus entraînant le comportement se répète. Lorsque la réponse est nulle on a une extinction de la réponse. On a alors bien une sélection de la réponse qu'elle soit la reproduction du comportement, l'évitement ou fuite ou l'extinction d'une réponse comportementale face à un stimulus. C'est le modèle d'essai-erreurs. Le chien apprend que tel ou tel comportement entraîne telle ou telle réponse de son environnement (Vieira 2012).

III.2.3. L'anticipation.

L'anticipation est un modèle associatif car le chien va utiliser sa mémoire pour répondre à un stimulus ou une situation en l'associant directement à une réponse. En ce qui concerne le conditionnement classique, il s'agit d'anticipation niveau zéro car pour produire de la salive en entendant la sonnette, les chiens de Pavlov anticipent l'arrivée de la viande. Il en est de même pour le conditionnement opérant où il s'agit là d'anticipation de niveau un, le chien prévoit de produire tel ou tel comportement dans une situation donnée en fonction des conséquences. Les conséquences passées lui permettent d'anticiper et de prévoir son comportement futur. Au niveau zéro, un stimulus est associé à un autre. Au niveau un le stimulus est associé à une conséquence. Ainsi pour l'exemple d'un chien guide qui doit s'asseoir devant le passage piéton, il le fera sans avoir reçu l'ordre 'assis' par anticipation puisque cet ordre survient à chaque arrivée devant le passage pour piétons.

La ritualisation fait aussi partie de la capacité d'anticipation du chien. Lors d'association de stimulus à une réponse, le chien a déjà en mémoire et anticipe les actions qui lui seront demandées afin d'y répondre plus rapidement. Lors d'éducation d'un chien d'assistance, la répétition des exercices mène à une réponse plus rapide du chien face à des situations et stimuli par ritualisation de ces situations.

III.2.4. La notion de stimulus discriminatif.

Le chien va discriminer un stimulus proche d'un autre pour établir notamment des comportements complexes. Enfin, il est capable de faire la différence entre une demande proche d'une autre, dans le cas d'un chien guide lorsqu'un obstacle est non franchissable par son maître il va prendre la décision de ne pas répondre à l'ordre « en avant », bien que celui-ci soit bien acquis et qu'il comprend bien la réponse qu'il doit donner. Cette notion de discrimination permet également au chien d'assistance en général, de ne répondre qu'aux ordres donnés par son maître.

III.3. L'apprentissage social.

On parle d'apprentissage social dès lors que le chien apprend à produire un comportement grâce à l'aide d'un tiers, congénère ou humain. Le chien, par observation de la réponse d'un autre va être capable d'accéder plus rapidement à un renforcement. Il va tirer profit des actions

d'un autre et répéter ces actions directement efficaces. Cela permet l'économie d'essais-erreurs lors d'apprentissage.

Le chien étant un animal social, il est capable de produire des comportements par imitation d'un autre chien répondant à un stimulus donné par un humain. Ce mode d'apprentissage est utilisé en centre d'éducation de chiens d'assistance. Les chiens de même niveau d'éducation sont emmenés en groupe puis apprennent les uns des autres en observant que tel ou tel comportement a mené à un renforcement chez un congénère et ce comportement va pouvoir être répété plus rapidement que si l'apprentissage était effectué seul (Scandurra et al. 2016; Kubinyi, Pongrácz, and Miklósi 2009).

IV. La communication.

Le chien étant domestiqué par l'homme, il faut prendre en compte le fait que l'homme et le chien partagent la même niche écologique, le même environnement.

L'homme et le chien partagent leurs émotions, et cohabitent. Dans le but d'établir une bonne communication et donc aboutir à l'éducation d'un chien pour servir son maître, et pour coopérer de façon positive avec un chien afin d'obtenir des résultats fiables et de bonne qualité, l'homme se doit de comprendre la communication du chien (Kaminski and Nitzschner 2013).

Les aptitudes de communication avec l'homme ont été acquises au cours de la domestication (Yong 2014).

Les chiens ont un comportement alimentaire opportuniste. Ils ne coopèrent pas les uns les autres pour la recherche de nourriture. Ils se focalisent historiquement sur l'activité humaine afin d'obtenir de la nourriture.

Le chien a une capacité innée à répondre aux signaux, indications et gestuelles humains à l'instar de toute autre espèce dont le loup (Miklösi et al. 1998). Les chiens auraient acquis une attirance particulière pour l'homme et seraient aujourd'hui dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'humain (Romero et al. 2014)(Reid 2009).

Le chien apprend les comportements canins au sein de sa fratrie, il utilise les moyens de communication qu'il a appris auprès de ses congénères dans le but de communiquer avec l'humain. Le chien exprime donc des comportements d'intimidation, des tentatives de mouvements d'intention, des comportements d'appels au jeu, aplatissement ou raidissement du corps, position des oreilles et de la queue. Ces comportements ne sont autres que l'expression de ses émotions. Ainsi, il est important de les connaître et les reconnaître afin d'établir une communication claire et de qualité. L'éducation consiste en un apprentissage cognitif de moyen de communication avec l'homme. L'homme apprend à lire les signaux canins et le chien à comprendre les gestes humains par apprentissage associatif.

Il semble que la relation homme-chien soit une relation de coopération plutôt que de subordination. Il serait donc impropre de parler de relation hiérarchique comme cela a longtemps été la théorie dans la communication homme-chien.

IV.1. La communication référentielle.

Le chien se démarque des autres animaux domestiques par la mise en jeu de la communication référentielle, c'est-à-dire par la compréhension par un récepteur qu'un signal comportemental émit indique une localisation. Le chien utilise les indications de l'homme en priorité par rapport à ses autres sens.

Le comportement du chien est très lié au comportement de l'homme, ceci est dû à sa capacité d'observation de l'homme, comme le pointage, les mouvements de tête et le regard (Miklösi et al. 1998; Hare et al. 2002; Krisztina Soproni et al. 2002; Topal et al. 2010) (K. Soproni et al. 2001)(Virányi et al. 2008).

Le chien est également sensible à l'état attentionnel de l'homme. Plus l'humain montre des signes d'attention visuelle, plus le chien répondra aux signaux de l'humain (Call et al. 2003).

Hare et al. ont mis en évidence que le chien est capable de communication référentielle envers l'humain (Hare et al. 1998). C'est-à-dire qu'il est capable d'attirer l'attention et de conduire

l'humain vers un objet ou un lieu d'intérêt. Ceci est très intéressant pour les chiens d'assistance, il y a une réelle communication entre le chien et son maître lors de la réalisation de tâches (Miklósi et al. 2000). Le chien serait également capable d'observer et de copier l'homme, et de donner un sens fonctionnel aux comportements de l'homme (Pongrácz et al. 2001).

IV.2. Les signaux d'apaisement.

Le chien utilise pour montrer son état émotionnel, lors de stress ou d'incompréhension, ce que l'on appelle des signaux d'apaisement. Ces signaux ont pour but de diminuer les agressions entre chien, de stopper une situation inconfortable pour l'un des protagonistes. C'est un langage universel et inné de l'espèce canine (Rugaas 2010).

Pendant l'éducation d'un chien et même l'utilisation d'un chien d'assistance, il est primordial que l'homme connaisse ces signaux afin de comprendre l'état émotionnel de son chien et pour ne pas se retrouver dans une situation non contrôlée (Duranton, Bedossa, and Gaunet 2018).

- Tourner la tête, ce signal permet de montrer un inconfort notamment lors de l'approche d'un congénère ou d'un homme.
- Plisser les yeux, cela permet de réduire le contact visuel trop franc.
- Se détourner, lorsqu'un chien ne comprend pas la demande. Il peut le faire comprendre en se détournant afin d'augmenter la distance.
- Se lécher la truffe.
- Se figer.
- Utiliser des mouvements ralentis, approche lente.
- Position d'appel au jeu, lorsqu'elle est conservée quelques secondes elle montre une insistance sur l'envie de jouer.
- S'asseoir/ se coucher.
- Le bâillement.
- Le contournement, il sert à éviter quelqu'un, un congénère ou à rester à distance de quelque chose d'inconfortable.

C'est grâce à toutes ces capacités cognitives et d'interaction avec l'homme que l'on peut éduquer des chiens à assister une personne dans la réalisation de tâches que la personne en situation de handicap ne peut effectuer seule.

Deuxième partie :

Etude comparative des lois et réglementations concernant les chiens d'assistance médicale en France et aux Etats-Unis.

En ce qui concerne la réglementation, on observe de nombreuses différences entre la législation des chiens d'assistance en France et aux Etats-Unis.

Aux Etats-Unis, il existe des accréditations basées sur des standards internationaux. Mais de nombreux centres privés ou éducateurs privés peuvent éduquer des chiens d'assistance sans posséder d'accréditation. La difficulté pour le futur bénéficiaire est de faire appel à des éducateurs qui connaissent les lois d'accessibilité et le comportement canin afin de s'assurer une parfaite sécurité ainsi qu'à la population environnante lors de la circulation du chien, tout en offrant un chien qui lui permettra d'avoir une plus grande indépendance dans son quotidien.

I. En France.

En France, pays plus socialiste que les Etats-Unis, les personnes en situation de handicap sont recensées et aidées par l'Etat.

Le code de l'action sociale et des familles protège les personnes handicapées en France.

La loi française définit le handicap d'après le code de l'action sociale et des familles, article L114 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (“Code de l'action Sociale et Des Familles | Legifrance” n.d.).

D'après l'article L114-1 : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. »

D'après l'article L114-2 : « Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L.114-1 (Code de l'action Sociale et Des Familles - Article L114-1 n.d.), en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables.

A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. »

Ce code prévoit également une aide financière pour l'attribution et l'entretien du chien.

Selon l'article 245-3 : 5° paragraphe « Liées à l'attribution et à l'entretien des aides animalières. A compter du 1er janvier 2006, les charges correspondant à un chien guide d'aveugle ou à un chien d'assistance ne sont prises en compte dans le calcul de la prestation que si le chien a été éduqué dans une structure labellisée et par des éducateurs qualifiés selon des conditions définies par décret. Les chiens remis aux personnes handicapées avant cette date sont présumés remplir ces conditions. » (“Code de l'action Sociale et Des Familles | Legifrance” n.d.).

Les aides sont cependant soumises à conditions.

Tout usager de chien d'assistance doit posséder une carte d'invalidité, c'est-à-dire avoir un taux d'incapacité de plus de 80%.

Cette carte est attribuée par les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). L'évaluation du taux d'incapacité est réalisée individuellement selon la déficience, l'incapacité et le désavantage de la personne. La déficience est la perte de substance ou altération d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique, elle correspond à l'altération de la fonction. L'incapacité est la réduction de la capacité d'accomplir une activité de façon considérée comme normale en raison d'une déficience, il s'agit de la limitation d'activité. Le désavantage représente les limitations, ou impossibilité d'accomplissement d'un rôle social normal.

La carte d'invalidité offre des droits et des avantages à la personne titulaire comme l'accès aux lieux publics avec un chien d'assistance certifié, la priorité d'accès dans les lieux publics, des avantages fiscaux, des réductions tarifaires (Fricotté, 2013.).

I.1. Le label Français.

Le label est un dispositif de reconnaissance des associations par l'Etat Français qui a « pour objectif de s'assurer que les centres remettent les chiens à une personne handicapée apte à utiliser leurs services, et par le suivi qu'ils proposeront à la personne, à vérifier que la présence du chien guide ou d'assistance représente pour la personne une aide décisive pour son insertion sociale. » ("Instruction No 2015-98 DGCS/SD3B Du 25 Mars 2015 Relative à La Labellisation Des Centres d'éducation de Chiens-Guides d'aveugles Ou d'assistance, à La Création d'un Certificat National et à l'amélioration de La Prise En Compte de l'animal Pour Faciliter l'insertion Sociale Des Personnes Handicapées Accompagnées d'un Chien-Guide d'aveugle Ou d'assistance" n.d.)

La labellisation est délivrée par le préfet du département pour une durée de 1 à 5 ans, et apporte une garantie sur les conditions d'éducation des chiens d'assistance Pour pouvoir être protégé par les lois donnant accès aux lieux publics, le chien d'assistance en France doit provenir d'un centre d'éducation labellisé.

De nombreux critères techniques sont exigés pour obtenir un label de la part d'un centre.

Les centres doivent être capables d'accueillir au moins 5 chiens dans les normes règlementaires sanitaires et de protection animale.

Les centres doivent disposer :

- d'un terrain de 500m² ;
- d'une salle de préparation pour l'aliment, le stockage de l'aliment, les soins et toilettage des chiens.

Un éducateur de chiens guides d'aveugles doit posséder le titre d'éducateur de niveau III inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) code NSP 212T, seul diplôme d'éducateur de chiens guides d'aveugles reconnu par l'Etat français. Pour tout autre chien d'assistance autre que guide d'aveugles, les éducateurs doivent suivre une formation réalisée par l'association Handi'Chiens. Un éducateur de chiens d'assistance doit avoir des compétences, des aptitudes et des connaissances particulières, répertoriées dans l'Annexe 1.

Il n'y a pas de standards sur les méthodes d'éducation des chiens d'assistance, ce qui permet aux éducateurs de s'adapter à chaque animal. Ce qui explique également une certaine hétérogénéité quant à la durée de la formation et la qualité du travail du chien d'assistance.

Cependant ce qui est standardisé pour les centres d'éducation des chiens guides et des chiens d'assistance est le déroulement en plusieurs étapes de cette formation :

- l'éveil du chiot en élevage, jusqu'à 2 mois ;
- la pré éducation du chiot en famille d'accueil, pour une période de 10 mois pour les chiens guide ; 16 mois pour les chiens d'assistance ;
- l'éducation du chien en centre, pour une durée de six mois ;
- la formation et le suivi de l'équipe « personne aveugle - chien-guide », jusqu'à la mise en retraite du chien.

Pour faire une demande de labellisation, un centre d'éducation doit monter un dossier conséquent et répondre à un certain nombre de critères techniques :

- un contrat de mise à disposition du chien avec chaque bénéficiaire afin d'assurer un suivi du chien garantissant à la personne handicapée la sécurité et l'efficacité de l'aide apportée ;
- un document détaillant précisément les modalités de sélection et la provenance des chiots, ces chiens doivent être inscrits au Livre des Origines (LOF) ;
- un carnet de suivi individuel pour chaque chien qui indique les informations relatives à sa santé et à son comportement ;
- placer les chiots en pré éducation dans des familles d'accueil ;
- éduquer les chiens durant une période de 6 mois minimum, s'assurer d'un placement en retraite une fois le travail d'assistance terminé auprès de la personne handicapée bénéficiaire ;
- employer au moins 2 éducateurs titulaires des 2 formations reconnues par l'Etat français (Handi'Chiens et Chiens guides d'aveugles) ;
- disposer d'un comité comprenant au moins un médecin, un éducateur qualifié et d'un instructeur en locomotion pour les chiens guides, chargé d'attribuer les chiens aux bénéficiaires. Ce comité sera chargé de se prononcer, après entretien avec le bénéficiaire sur son aptitude à utiliser et à entretenir un chien d'assistance.
- attribuer un chien d'assistance aux seules personnes titulaires d'une carte d'invalidité prévue par l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles, soit une personne handicapée ayant un taux d'incapacité supérieur à 80% ;
- mettre en place un stage de formation et d'adaptation destiné au futur bénéficiaire d'une durée de minimum 15 jours avant la remise d'un chien.

Ce label permet un certain contrôle en ce qui concerne la provenance, la formation, l'attribution et l'utilisation/l'accessibilité des chiens d'assistance français. Tout éducateur ne peut pas remettre un chien d'assistance. Cependant très peu de formations sont mises en place par la FFAC pour les chiens guides d'aveugles et peu d'informations sont à disposition en ce qui concerne la formation des éducateurs chez Handi'Chiens. Il semble donc difficile d'étendre l'activité des chiens d'assistance médicale à d'autres associations que les associations de chiens guides d'aveugles et Handi'Chiens. Bien que Handi'Chiens évolue, et développe depuis récemment d'autres chiens que les chiens d'assistance à personne à mobilité réduite, tels que les chiens d'éveil qui sont des chiens confiés aux parents d'enfants autistes ou trisomiques et des chiens détecteurs d'épilepsie.

En France, aucun chien d'assistance ne peut être acheté, ou faire l'objet d'un commerce lucratif, ces chiens sont offerts au bénéficiaire.

L'association ACADIA forme des chiens d'alerte pour diabétique. Ces chiens détectent les crises d'hypoglycémie et d'hyperglycémie. Cette association française ne possède pas ce label si précieux. Souvent car leurs éducateurs, très spécifiques à la formation des chiens pour le but

précis de l'association, ne possèdent pas la formation délivrée par Handi'Chiens, malgré leurs connaissances très spécifiques de ce type de chien d'assistance.

D'autre part, en France le diabète n'est pas reconnu comme handicap. Ainsi les chiens d'alerte pour diabétique ne sont pas considérés comme chien d'assistance.

On voit donc qu'en France, le chien d'assistance est très réglementé et contrôlé via des associations d'utilité publique. Ceci empêche la concurrence d'autres associations ou organisme et permet un contrôle des chiens d'assistance. Le but de ce contrôle est-il dans l'intérêt des personnes handicapées désireuses d'être accompagnées par un chien d'assistance ? En effet une telle réglementation et organisation ne permet pas de répondre à la demande croissante et importante en ce qui concerne les chiens d'assistance.

I.2. L'accessibilité des chiens d'assistance en France.

I.2.1. Les chiens éduqués.

Toute personne en possession de la carte d'invalidité et d'un chien issu d'un centre de formation labellisé peut accéder aux lieux publics français. Le bénéficiaire doit être en mesure de présenter ces deux documents à l'entrée de tout lieu public. Annexe 2 : Modèle de certificat remis aux détenteurs de chiens-guides d'aveugles ou d'assistance, en formation, en activité ou non.

Les chiens d'assistance ont obtenu le droit d'accès aux commerces alimentaires en 1982 en France. Puis à tout lieu public en 1987 (Loi N° 87-588 Du 30 Juillet 1987 Portant Diverses Mesures d'ordre Social - Article 88 n.d.)- L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

« La présence du chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre. »

L'accès du chien d'assistance sans muselière dans ces lieux publics a été obtenu grâce à la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. « Les chiens accompagnant les personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, moteur, sensoriel ou mental, et dont les propriétaires justifient de l'éducation de l'animal sont dispensés du port de la muselière dans les transports, les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative. »

Les chiens guides d'aveugles ont le droit de pénétrer dans les centres hospitaliers (hôpitaux, cliniques, maisons de retraites, etc.). Cependant, il leur est interdit d'entrer dans les chambres des patients ainsi que dans les salles de soins.

La circulaire N°40 du 16 juillet 1984 du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, prévoit l'accès des chiens guides d'aveugles aux centres hospitaliers, dans les structures d'accueil ou les salles d'attente ("Circulaire N°40 Du 16 Juillet 1984- Non Parue Au J.O. - CFPSAA" n.d.).

L'article R112-49 du code de la santé publique modifié par décret précise que les animaux domestiques, à l'exception des chiens guides d'aveugles, ne peuvent être introduits dans

l'enceinte de l'hôpital (Code de La Santé Publique - Article R1112-49 n.d.) (Décret N°2003-462 Du 21 Mai 2003 Relatif Aux Dispositions Réglementaires Des Parties I, II et III Du Code de La Santé Publique 2003).

En cas de refus d'un chien d'assistance une amende prévue pour les contraventions de la troisième classe peut être émise par les forces de l'ordre d'après l'article R241-22 (Code de l'action Sociale et Des Familles - Article R241-22 n.d.).

Grâce à ce contrôle administratif, il semble qu'en France, l'accès aux lieux publics ne devrait pas poser de problèmes pour leurs bénéficiaires. Cependant les bénéficiaires rencontrent tout de même de nombreuses difficultés d'accès

I.2.2. Les chiens en éducation.

Depuis 2014, l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 qui complète l'article 88 de la loi du 31 juillet 1987 permet l'accès des chiens à l'entraînement au même titre que les chiens d'assistance formés et certifiés ("Ordonnance N° 2014-1090 Du 26 Septembre 2014 Relative à La Mise En Accessibilité Des Établissements Recevant Du Public, Des Transports Publics, Des Bâtiments d'habitation et de La Voirie Pour Les Personnes Handicapées | Legifrance" n.d.) (Loi N° 87-588 Du 30 Juillet 1987 Portant Diverses Mesures d'ordre Social - Article 88 n.d.).

Cela permet aux familles d'accueil d'emmener leur chien en éducation partout avec elles afin de les habituer à l'environnement dans lequel ces chiens seront amenés à travailler.

I.2.3. Les problèmes d'accessibilité.

En France, une enquête menée en février 2014 par l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles a mis en évidence qu'un lieu sur 4 refuse les chiens d'assistance, 20% de refus dans les hôpitaux et près de 45% de refus dans les salles de sport.

Des campagnes de communication nationale sont menées, soutenues par les pouvoirs publics afin de sensibiliser les ERP (Etablissements recevant du public) ("Livret-Partout-Chien-Guide.Pdf" n.d.) (Annexe 3 : Extrait du livret Partout avec mon chien guide (page 11 et 12)).

Un sondage réalisé en février 2015 auprès d'un échantillon de 1 006 personnes a mis en évidence que 22% des Français méconnaissent la loi concernant l'accessibilité des chiens d'assistance ("L'association - ANMCGA" n.d.) ("FFAC | Fédération Française Des Associations de Chiens Guides d'aveugles" n.d.).

Pour faciliter la connaissance des organisations professionnelles et du grand public de nombreuses actions pédagogiques sont menées.

Notamment un regroupement d'organisations professionnelles et d'entreprises ont formé en 2015 l'OBAC (Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides) pour tenter d'informer et éduquer le grand public sur les lois d'accessibilité des chiens d'assistance.

Un pictogramme a été créé pour l'entrée des ERP (Etablissements recevant du public) interdits aux chiens permettant de faciliter l'accès des chiens d'assistance, en particulier dans les commerces.

Ce pictogramme (fig 7) précise l'interdiction d'accès aux chiens sauf chiens guides et d'assistance. La présence de ce pictogramme permet le rappel de l'existence des chiens d'assistance et de leur droit d'accès aux entreprises comme au grand public.



Figure 7 : Pictogramme pour faciliter l'accès des chiens d'assistance dans les ERP.

Quelques exemples de refus d'accès:

En 2018, Emmanuel, un habitant de Beauvais de 41 ans, malvoyant se voit refuser l'accès d'un commerce d'alimentation pour "raisons d'hygiène". Après un rappel de la loi par le bénéficiaire, le responsable du commerce met en doute son handicap. Cette situation humiliante est malheureusement récurrente en France.

Le 3 août 2018, un jeune Toulousain de 27 ans qui se déplace en fauteuil roulant accompagné de son chien d'assistance se voit demander de laisser son chien à l'entrée du magasin.

Deux semaines plus tôt il s'était vu refuser l'accès dans un train à cause de la présence de son chien.

Les plus gros problèmes d'accessibilité des chiens d'assistance concernent les taxis, surtout pour les chiens guides d'aveugles. En effet, les maîtres chiens guides rapportent de nombreux refus d'accès aux taxis à cause de la présence de leur chien guide.

II- Aux Etats-Unis.

II.1. ADA (American with Disabilities Act).

Le ADA (Americans with Disability Act) est la loi nationale américaine créée en 1990 protégeant contre la discrimination et permettant l'égalité des personnes en situation de handicap.

Le ADA définit le handicap comme une déficience physique ou mentale limitant une ou plusieurs activités de la vie d'un individu. Toute personne présentant une dépendance, une incapacité à la réalisation de tâches manuelles, une cécité partielle ou complète, une surdité partielle ou complète, une incapacité à s'alimenter, à dormir, à marcher, à se tenir en station debout, à porter, à parler, à respirer, à apprendre, à lire, à se concentrer, à réfléchir, à communiquer et à travailler est considérée en situation de handicap par le ADA. Ce handicap doit être d'une durée de plus de 6 mois pour être considéré comme handicap et bénéficier des droits sous le ADA (Perritt 2002)(Goren 2006)(Justice 2005).

ADA comprend trois principaux 'Titres':

- Titre I : concerne la non discrimination à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Titre II : concerne l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services publics tels que les lieux publics et les transports publics.
- Titre III : concerne les devoirs du public à l'aménagement et aux adaptations nécessaires pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap.

Depuis Mars 2011, les chiens d'assistance sont couverts sous les Titres II et III du ADA.

ADA définit un chien d'assistance comme suit :

Un chien d'assistance dit "Service Dog" est un chien entraîné individuellement pour travailler ou accomplir des tâches pour les personnes en situation de handicap. Ces tâches sont variées et incluent de guider des personnes déficientes visuelles, d'alerter des personnes déficientes auditives, de tirer ou pousser un fauteuil roulant, d'alerter et protéger une personne ayant une crise d'épilepsie, de rappeler à une personne en situation de handicap mental la prise de médicaments prescrits, de calmer une personne atteinte de stress post traumatique (PTSD) lors de crise de panique, ou de réaliser d'autres tâches.

Les chiens d'assistance sont des chiens de travail, pas de compagnie. Le travail ou tâches pour lesquelles le chien est entraîné doit avoir un lien direct avec le handicap de son bénéficiaire. Les chiens dont la seule fonction est le confort ou le support émotionnel (ESA Emotional Support Animal) ne sont pas considérés comme chiens d'assistance d'après ADA.

Selon ADA, les chiens d'assistance doivent porter un harnais, une laisse ou être attachés, à moins que ces équipements n'interfèrent dans le travail de l'animal. Dans ce cas l'animal doit être maintenu sous contrôle par la voix, signes ou autres moyens.

Lorsqu'il n'y a pas d'évidence du travail d'un chien ou du handicap d'un individu accompagné d'un chien circulant en lieu public, une demande très limitée est autorisée.

Le personnel a le droit de poser 2 questions :

- (1) Le chien est-il un chien d'assistance en lien avec un handicap ?
- (2) quel travail, quelles tâches le chien a-t-il été entraîné à effectuer ?

Le personnel ne peut demander de précision sur le handicap de la personne, ne peut demander une quelconque documentation médicale, ne peut demander de carte d'identification ou de document relatif à l'éducation, ou ne peut demander une démonstration du travail du chien.

II.2. FHA (Fair Housing Act).

Le FHA a pour but de prévenir les discriminations à l'encontre des locataires dans leurs habitations (FHA, Restoring the American Dream of Homeownership 1996).

D'après le FHA, un handicap est défini comme une déficience physique ou mentale qui limite l'autonomie d'une personne dans la vie quotidienne. Même si un bail porte la mention « pas d'animaux de compagnie » ou restreint les animaux de compagnie par exemple n'autorise que les chiens de petite taille, le propriétaire-bailleur doit accepter la présence d'un chien d'assistance y compris d'un animal de support émotionnel.

II.3. Des ONG et des centres à but lucratif.

Aux Etats-Unis, de nombreux centres ou professionnels privés forment et « vendent » des chiens d'assistance.

Ce mode de fonctionnement est refusé en France pour des raisons morales, un chien d'assistance ne peut pas être un produit commercial dans la culture française.

Or les professionnels que j'ai pu contacter aux Etats-Unis argumentent sur l'intérêt de faire du profit sur ces chiens. Le fait que le fonctionnement du centre soit dépendant financièrement de la vente des chiens oblige à une certaine qualité du produit. C'est à dire qu'ils ne peuvent remettre des chiens d'assistance de mauvaise qualité ou inadaptés au bénéficiaire car ce dernier paie pour un service. Ainsi il y a une constante recherche de qualité pour pouvoir faire vivre l'association. Ces professionnels sont en constante remise en question afin d'offrir un travail de la meilleure qualité qui soit et assurer leur survie pécuniaire. Ils ne peuvent pas se permettre de perdre trop d'argent ou de temps sur un animal, ce qui impose une attention bien particulière à la sélection du chien, l'éducation, la remise, la formation du bénéficiaire et le suivi du couple chien-bénéficiaire (Cattet Jennifer 2018).

En effet, une indépendance entre l'argent et la qualité du chien, comme cela est fait en France limiterait la remise en question. Un chien moins bien éduqué ou un nombre de chiens réformés important ne ferait pas perdre d'argent à son éducateur.

II.4. L'accessibilité des chiens d'assistance aux Etats-Unis.

II.4.1. Les chiens éduqués.

Ainsi aux Etats-Unis, tout chien éduqué dans le but d'assister une personne en situation de handicap est un chien d'assistance. La loi ADA protège les personnes en situation de handicap et leur permet de circuler dans tous les lieux accessibles au public avec un chien entraîné à les assister. Aucune preuve ou document ne peut être demandé. Aucun équipement distinctif tel qu'un harnais ou une cape n'est exigé.

Plus généralement, aux Etats-Unis, il n'y a aucun moyen de prouver que tel ou tel chien est effectivement un chien d'assistance. En réalité, la présence d'un chien d'assistance se base sur la bonne foi de son propriétaire/bénéficiaire, mais surtout sur l'évidence vis-à-vis du comportement du chien dans le lieu public. Il est relativement aisé d'observer qu'un chien n'est pas éduqué. Un chien dit d'assistance perturbant le fonctionnement normal ou le public peut être refusé ou exclu d'un lieu public.

Sous ADA, les chiens d'assistance, l'Etat et les administrations locales, les entreprises et les associations servant le public doivent autoriser les chiens d'assistance à accompagner une

personne en situation de handicap dans toute zone où le public est autorisé, sous le Titre II ("Text of the Revised Title II Regulation" n.d.).

Par exemple, dans un hôpital, il serait inapproprié d'exclure un chien d'assistance des chambres, cafétéria ou salles d'examens qui sont des lieux où tout le grand public a accès. Cependant, il semble approprié d'exclure un chien d'assistance d'un bloc opératoire ou d'un service de grands brûlés où la présence de l'animal pourrait compromettre un environnement stérile.

Les allergies et la peur des chiens ne sont pas des raisons valides pour refuser l'accès ou le service d'une personne utilisant un chien d'assistance. Lorsqu'une personne allergique aux chiens et une personne bénéficiaire d'un chien doivent se retrouver dans une même pièce, le titre III de l'ADA prévoit que les deux personnes doivent être, dans la mesure du possible, mises à distance dans la pièce.

Les établissements vendant ou préparant de la nourriture doivent autoriser l'accès des chiens d'assistance, même si la charte sanitaire interdit la présence d'animaux dans les locaux.

Les personnes en situation de handicap qui utilisent un chien d'assistance ne peuvent être isolées des autres clients, traitées moins favorablement ou facturées pour la présence du chien d'assistance. De plus, si une entreprise requiert un dépôt de garantie ou des frais pour une personne accompagnée d'un animal de compagnie, ces frais seront annulés pour un chien d'assistance.

Si une entreprise, comme un hôtel, réclame une compensation financière en lien avec les dégâts causés par le chien, cette compensation sera effective si les dommages sont causés par le bénéficiaire ou par le chien d'assistance.

Nul ne peut demander à une personne handicapée de sortir son chien d'assistance des locaux sauf si :

- le chien est hors de contrôle et que le bénéficiaire ne met pas en œuvre d'actions correctives
- le chien est malpropre.

Lorsqu'un chien d'assistance est exclu, le personnel doit proposer des adaptations pour permettre au bénéficiaire d'évoluer et de profiter des services offerts sans son chien, sous les titres I et III du ADA. Par exemple un chien qui aboie lors d'une séance de cinéma ou un chien qui quémante de la nourriture dans un restaurant pourra être exclu.

II.4.2. Les chiens en éducation.

Les chiens d'assistance en devenir en cours d'entraînement ne sont pas régis par le ADA.

Chaque état met en place ses propres lois fédérales autorisant l'accès ou non des chiens à l'entraînement et à leur entraîneur (tab I).

Certains Etats n'autorisent que les éducateurs professionnels à accéder aux lieux publics au même titre qu'une personne en situation de handicap, les éducateurs doivent justifier de leur statut d'employé auprès d'un centre reconnu d'éducation de chiens d'assistance.

Tableau I : les différences d'autorisations selon les lois fédérales aux Etats-Unis concernant l'accès des chiens en éducation

Etats	Autorisations
Arizona	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Arizona	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Arkansas	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Californie	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Colorado	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Connecticut	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Delaware	Mêmes droits pour tout chien en éducation
District od Columbia	au cas par cas
Floride	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Georgia	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Idaho	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Illinois	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Idiana	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Iowa	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Kansas	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Kentucky	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Louisiana	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Maine	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Maryland	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Massachussetts	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Michigan	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Minnesota	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Mississippi	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Missouri	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Montana	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Nebraska	Mêmes droits pour tout chien en éducation sauf lieux qui l'interdisent

Tableau I (suite)

Etats	Autorisations
Nevada	Mêmes droits pour tout chien en éducation l'éducateur/ propriétaire doit fournir une preuve d'entraînement
New Hampshire	Mêmes droits pour tout chien en éducation
New Jersey	Mêmes droits pour tout chien en éducation
New Mexico	Mêmes droits pour tout chien en éducation
NewYork	l'éducateur doit être une personne qualifiée
North Carolina	Mêmes droits pour tout chien en éducation
North Dakota	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Ohio	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Oklahoma	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Oregon	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Pennsylvania	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Rhode Island	Mêmes droits pour tout chien en éducation
South Carolina	Mêmes droits pour tout chien en éducation
South Dakota	Inconnu
Tennessee	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Texas	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Utah	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Vermont	Mêmes droits pour tout chien en éducation
Virginia	Mêmes droits pour tout chien en éducation; le chien doit être âgé de plus de 6 mois; identifiable comme chien "in training"
Washington	inconnu
West Virginia	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Wisconsin	éducateurs professionnels, doivent fournir un certificat
Wyoming	inconnu

II.4.3. Les problèmes d'accessibilité.

Le but de l'ADA est de donner des règles claires et compréhensibles pour éliminer la discrimination des personnes en situation de handicap.

Un des moyens pour l'ADA et d'autres organismes législateurs, est d'assurer une égalité d'accès aux personnes en situation de handicap en leur donnant le droit d'être accompagnées de leur chien d'assistance sur leur lieu de travail, dans les établissements gouvernementaux avec accès au public, dans les transports en commun, et dans tous les lieux publics.

Ce n'est pourtant pas simple de déterminer ce qu'est un chien d'assistance légitime qui assiste une personne en situation de handicap, et ce qu'est un chien de compagnie. Ceci est dû en partie au fait que les chiens d'assistance les plus connus sont les chiens guides d'aveugles. De nos jours les chiens d'assistance sont de plus en plus variés et ainsi peu connus et peu réglementés dans le sens où aucune certification ou preuve de handicap ne peut être demandée à une personne se présentant dans un lieu public accompagnée d'un chien.

Ceci n'est pas sans conséquence sur les chiens d'assistance en général aux Etats-Unis.

En effet, la fraude est facilement réalisable. Un chien de compagnie peut accéder aux lieux publics sous réserve que son propriétaire annonce qu'il s'agit d'un chien d'assistance.

En cas de refus d'un chien d'assistance dans un lieu public, le bénéficiaire maître-chien peut engager des poursuites judiciaires contre le propriétaire du lieu. Dans le cas inverse de faux chiens d'assistance, en cas de litige, le propriétaire du lieu peut engager des poursuites.

Une tentative d'enregistrement des chiens d'assistance a été faite en Californie, afin de rendre plus clair et visible les chiens d'assistance, tant pour la personne handicapée se servant du chien que pour le public en permettant une assurance de la bonne foi du client et son chien d'assistance (Yamamoto, Lopez, and Hart 2015).

II.5. Aspect économique lié à la réglementation.

La loi ADA ne requiert aucune éducation ou certification d'éducation du chien, car de nombreuses personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté aux Etats-Unis, et sont capables d'éduquer leur chien selon le handicap dont ils sont atteints.

Une exigence de certification concernant l'éducation du chien augmenterait la difficulté financière de disposer d'un chien d'assistance pour les personnes en situation de handicap. Et aussi ouvrirait un certain monopole des centres d'éducation, ce que veut éviter le gouvernement américain.

De plus la plupart des centres d'éducation de chiens d'assistance, en tout cas ceux non accrédités ADI, vendent leurs chiens. Le coût d'un chien d'assistance se situe entre \$20,000 et \$45,000.

III. Un essai de standard international : ADI.

III.1. Objectif ADI.

Pour tenter d'homogénéiser l'éducation des chiens d'assistance à travers le monde, une organisation privée qui est un regroupement d'associations et centres d'éducation de chiens destinés à l'assistance médicale a été créé. Assistance Dogs International définit ses propres standards basés sur les expériences des organismes accrédités. ADI offre une ligne de conduite pour obtenir l'accréditation à travers le monde (Walther et al. 2017)(Assistance Dogs International 2005).

III.2. Historique ADI (Walther et al. 2017).

En 1985, à San Francisco, Californie, USA, a eu lieu le premier meeting concernant les programmes d'éducation des chiens écouleurs, assistants de personnes sourdes ou malentendantes. Ce meeting s'appelle "Hearing Dog Symposium". Il était sponsorisé par the "American Humane Society. 21 programmes d'éducation étaient représentés.

En 1986, a eu lieu le second symposium des chiens écouleurs à Boston, Massachusetts, USA. Le but était d'établir une association nationale de chiens écouleurs qui donne des standards et des lignes directrices sur l'éducation des chiens écouleurs. A cette époque seuls les chiens écouleurs étaient concernés par ces standards même si l'organisme portait déjà le nom de ADI : Assistance Dogs International. C'est à cette date que ADI devient un organisme privé, référencé par l'Etat américain.

En 1987, Le nom d'Assistance Dogs International est officialisé. Les principales discussions concernaient le harnachement comme collier et laisse pour les chiens d'assistance. Il fut décidé d'employer une laisse orange et un collier avec un liseré jaune et brodé en noir « Hearing Dog ». Ce signe distinctif avait pour but de mieux identifier les animaux éduqués par un organisme de l'association.

En 1988, ADI s'étend à l'état d'Oregon. La Delta Society, un organisme de chiens d'assistance en Australie, rejoint le groupement ADI et présente des meetings communs. La première conférence en association avec Delta Society a lieu en 1989 à Parsippani, New Jersey, USA

En 1992, le logo ADI (fig 8) et la plaquette commerciale sont officialisés. Un accord est passé concernant les Standards d'éducation et l'éthique pour les membres accrédités ADI. Le statut 501 (c)(6) est approuvé, il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui promeut des organismes répondant à certains critères. A Montréal, Canada, des discussions sur la formation d'un comité d'éthique sont entreprises.



Figure 8 : logo ADI.

En 1995, à Las Vegas, un test standardisé pour l'accès au public des chiens est adopté. Tous les chiens des centres accrédités passent ce test d'accès au public, qui répond à certains critères.

En 2004, à Vancouver, Canada, a lieu la vraie première discussion pour changer la structure de ADI et rendre l'organisme véritablement international. L'organisme Assistance Dogs Europe (ADEu) est invité à devenir une branche de ADI afin de centraliser les discussions autour des chiens d'assistance à l'international.

En 2006, il est décidé que tous les membres de ADI doivent être accrédités par ADI afin d'avoir un droit de parole sur les discussions autour des chiens d'assistance.

Tous les membres non-accrédités sont candidats pour l'accréditation.

En 2007, ADEu devient une branche de ADI pour créer une nouvelle organisation. Cette nouvelle structure permet la représentation des grands organismes d'éducation de chiens d'assistance à travers le monde. Un bureau est élu par les membres pour représenter les membres à l'international. ADEu et ADINA (Nord américain) sont établis comme 2 branches de ADI. Il est alors décidé qu'une conférence internationale aurait lieu tous les 2 ans après 2008.

En 2008, a lieu la première conférence hors territoire américain à Londres, Royaume-Uni. Cette conférence a lieu simultanément avec la conférence de International Guide Dog Federation (IGDF) avec 450 délégués représentant les chiens d'assistance.

En 2011, tous les membres sont accrédités, tous les autres programmes d'éducation ou deviennent candidat ou n'ont plus droit de parole lors des conférences.

En 2012, la première conférence dans un pays non anglophone a lieu à Barcelone, Espagne. ANZAD (comprenant l'Océanie, l'Australie et la Nouvelle Zélande) devient une autre branche de ADI.

L'Asie deviendra une branche de ADI en 2019. Ainsi ADI regroupe 4 grandes régions dans le monde : ADEu qui représente l'Europe, ADINA qui représente l'Amérique du nord, Océanie-Australie et nouvelle Zélande et Asie bientôt.

III.3. Les standards ADI.

Le but de ADI est de donner un standard quant à l'éducation des chiens destinés à devenir des chiens d'assistance, afin d'uniformiser les chiens d'assistance et permettre la sécurité des personnes bénéficiaires de ces chiens et du grand public.

Pendant plus de 75 ans, Assistance Dogs International a travaillé sur les standards de comportement et d'éducation, ce qui différencie les chiens d'assistance des chiens de compagnie, et permet leur acceptation par le grand public.

Dans un but de confort et de sûreté pour les personnes en situation de handicap et pour le grand public, des exigences concernant le comportement et l'éducation doivent être appliquées à tous les chiens d'assistance. Selon ADI tout animal destiné à assister une personne en situation de handicap doit répondre aux mêmes standards. Tous les animaux qui réunissent les standards de comportement, d'éducation, de propreté et d'attitude appropriée en public doivent avoir le droit de travailler en public lorsqu'ils sont accompagnés de leur maître en situation de handicap afin d'alléger le handicap en question.

ATTITUDE PUBLIQUE

L'animal est propre et ne dégage pas une mauvaise odeur.

L'animal ne défèque ni n'urine dans des lieux inappropriés.

COMPORTEMENT

L'animal ne doit déranger aucun membre de la société.

L'attitude de l'animal ne doit pas interrompre ou déranger le fonctionnement normal du lieu dans lequel il se trouve.

L'animal ne doit pas vocaliser en dehors des nécessités de son travail d'assistant.

L'animal ne doit montrer aucun signe d'agressivité envers les personnes ou les autres animaux.

L'animal ne doit pas quémander ou voler de la nourriture ou autre objet au grand public.

EDUCATION

Le programme doit avoir un cahier des charges précis et de qualité en ce qui concerne les procédures de sélection, d'entraînement et de soins aux chiens.

L'éducation du chien doit être individualisée à chaque animal et son bénéficiaire.

Le programme doit s'assurer du bien-être des chiens durant toute leur vie.

L'animal est entraîné pour réaliser une ou plusieurs tâches spécifiques dans le but de diminuer les effets du handicap de son partenaire humain.

L'animal obéit et répond aux ordres de son maître.

L'animal travaille calmement et silencieusement avec un harnais, une laisse ou autre harnachement.

L'animal doit avoir été entraîné à travailler en public et doit être habitué à tout lieu public.

L'animal doit être capable de rester couché près de son maître sans bloquer le passage, les portes etc.

L'animal est entraîné à déféquer ou uriner sur commande.

L'animal doit rester à moins de 60 cm de son maître sauf si la nature de son travail requiert une distance plus importante.

ADMINISTRATION

Le programme doit avoir une organisation administrative stable définie.

Le programme doit respecter l'éthique et le code du travail en vigueur dans son pays.

Le programme doit montrer une transparence financière.

Le programme doit faire un usage raisonné des ressources.

Le programme doit établir des procédures d'urgence et de sûreté.

Le programme doit suivre la loi et les réglementations en vigueur dans son pays.

BENEFICIAIRES

Le programme doit posséder un comité décisionnaire des futurs bénéficiaires qui énonce clairement et de façon compréhensible les modalités de sélection et de remise des chiens.

Le programme doit traiter tous les bénéficiaires avec respect, égalité des chances et dignité.

Le programme doit offrir une formation rigoureuse et personnalisée au bénéficiaire à propos de tous les aspects concernant l'utilisation d'un chien d'assistance.

Le programme doit offrir un suivi et une aide de l'équipe éducatrice tout au long du service du chien.

PERSONNEL ET VOLONTAIRES

Le programme doit respecter les droits et l'égalité de son personnel et bénévoles travaillant pour eux selon la loi.

Le programme doit définir le rôle de chacun par des contrats.

Le programme assure la formation de son personnel et de ses bénévoles.

Le programme doit assurer des pratiques strictes concernant la confidentialité et la sécurité.

Le programme doit posséder une procédure rigoureuse pour les points à améliorer au sein du programme.

CENTRES ET CHENILS

Chaque chenil et centre d'éducation doit s'assurer que chaque animal dispose des soins et de l'espace nécessaire pour répondre à ses besoins fondamentaux.

Chaque chenil doit être un lieu sûr, sécurisé et enrichi pour les animaux.

Une hygiène irréprochable, et la maintenance des locaux sont exigées.

Les locaux doivent être accessibles à la population que l'association sert.

Ces standards permettent simplement de pouvoir avoir un droit de regard sur les centres de formation et de tenter d'améliorer la formation des chiens et son déroulement. Mais

également cela permet d'assurer une certaine homogénéité des chiens d'assistance à travers le monde et de faire reconnaître par une accréditation les centres reconnus par ce groupement.

Cependant, tout centre d'éducation de chien d'assistance accrédité ADI doit être à but non lucratif. Ainsi se pose le problème de l'indépendance entre l'argent et la qualité.

Ces standards semblent être une bonne idée afin de permettre un meilleur contrôle des chiens d'assistance mais empêchent aussi l'ouverture à une qualité de chien d'assistance par manque de concurrence et/ou de besoins de rendement.

En France,

les exigences législatives pour les chiens d'assistance sont drastiques. Elles permettent de s'assurer d'une certaine qualité d'éducation, du moins au niveau du comportement du chien en public. De nombreuses campagnes de sensibilisation au grand public pour rappeler la loi concernant l'accessibilité des chiens d'assistance sont menées.

Cependant, ces réglementations ralentissent la création de centre de formation de chiens d'assistance pour d'autres handicaps ou pathologies que la cécité et le handicap moteur et mental. Notamment pour des associations souhaitant former des chiens d'assistance pour d'autres handicaps que le handicap moteur. Par exemple l'association "les chiens du silence", a eu des difficultés pour obtenir ce label car elle ne possédait pas l'attestation de formation fournie par l'association Handi'Chiens, malgré son travail efficace, de qualité et une connaissance spécialisée dans l'éducation des chiens écouleurs. Or Handi'Chiens ne forme pas de chiens écouleurs. Il semble donc paradoxal qu'Handi'Chiens soit la seule association à pouvoir former des éducateurs de chiens d'assistance, lorsqu'il s'agit d'un travail tout à fait différent du leur. Cela crée un certain monopole du chien d'assistance en France et ralentit l'expansion des chiens d'assistance.

D'autre part, l'association ACADIA créée en 2015 pour former des chiens d'alerte pour les personnes diabétiques rencontre un obstacle supplémentaire. En effet, le diabète n'est pas une maladie invalidante à plus de 80%, cela veut-il dire que les personnes diabétiques accompagnées d'un chien d'assistance détectant les crises d'hypoglycémie et d'hyperglycémie permettant la sécurité du bénéficiaire et ayant reçu une éducation irréprochable ne peuvent pas accéder aux lieux publics avec leur chien pourtant si utile et nécessaire pour eux ?

Alors qu'aux Etats-Unis,

lorsqu'une personne en situation de handicap est accompagnée d'un chien d'assistance, il n'existe aucune certitude que ce chien soit éduqué correctement. Ceci crée une confusion générale quant au droit d'accès des chiens d'assistance.

En effet, parce qu'aucune preuve de l'éducation du chien accompagnant une personne en situation de handicap ne peut être demandée, beaucoup de professionnels responsables d'établissements recevant du public sont sceptiques et refusent l'accès au chien dans le but de se protéger, d'éviter les problèmes liés à la présence du chien.

Troisième partie :

Étude comparative de la formation des chiens d'assistance en France et aux États-Unis.

Les bénéficiaires de chiens d'assistance mettent leur sécurité et leur vie entre les « pattes » de leur chien, ainsi la qualité de l'éducation de leur chien est primordiale. Ces chiens nécessitent un apprentissage et une régularité dans les tâches à accomplir hors normes.

Ils doivent être capables de connaître les capacités et les limites de leur chien d'assistance dans toutes conditions.

I- Le choix des animaux.

I.1. Les races les plus utilisées, un choix de taille.

Que ce soit en France ou aux États-Unis, la majorité des chiens d'assistance médicale sont des Retriever, Golden ou Labrador. Ces races ont en effet été historiquement sélectionnées pour leur tempérament très proche de l'homme.

D'après l'étude du recensement des chiens d'assistance en Californie (tab II), les 2 races les plus représentées en Californie sont le Labrador Retriever et le Chihuahua (Yamamoto, Lopez, and Hart 2015). Il est difficile d'extrapoler ces données aux États-Unis, mais aucune donnée chiffrée n'est disponible aux États-Unis sur les chiens d'assistance.

Sur 4 937 chiens pure race recensés, 688 sont des Golden Retriever et 499 sont des Chihuahuas.

Tableau II : Les races représentées comme chiens d'assistance en Californie.

Labrador Retriever	688
Chihuahua	499
Berger Allemand	313
Golden Retriever	300
Yorkshire Terrier	209
Shih Tzu	134
Pomeranian	133
Pit Bull	130
Teckel	128
Bichon Maltais	106
Caniche	259
Berger Australien	82
Carlin	65
Rottweiler	64
Border Collie	62
Bichon frisé	61
Jack Russel Terrier	61
Boston Terrier	58
Total	4937

En France, la loi exige que les chiens d'assistance quel que soit leur travail soient de taille standardisée. « *Pour être apte à assister la personne handicapée en douceur et avec facilité, et pour pouvoir passer le plus discrètement possible dans les lieux publics (...) le chien d'assistance doit être de taille moyenne. Cependant, une taille minimale de 50 à 70 cm au garrot est indispensable (...)* » ("Instruction No 2015-98 DGCS/SD3B Du 25 Mars 2015 Relative à La Labellisation Des Centres d'éducation de Chiens-Guides d'aveugles Ou d'assistance, à La Création d'un Certificat National et à l'amélioration de La Prise En Compte de l'animal Pour Faciliter l'insertion Sociale Des Personnes Handicapées Accompagnées d'un Chien-Guide d'aveugle Ou d'assistance" n.d.).

Aux États-Unis, le seul recensement des chiens d'assistance existant est celui des chiens d'assistance en Californie.

Il donne des indications intéressantes sur la taille des chiens utilisés (tab III). Il y a presque autant de chiens de très petite taille que de chiens de grande taille. 85% des chiens enregistrés pour l'assistance à la mobilité sont des chiens de moyenne à grande taille. 41% des chiens d'assistance psychiatrique sont des chiens de petite taille (chihuahua, Yorkshire Terrier) (Yamamoto, Lopez, and Hart 2015).

Tableau III : Représentation des effectifs de chiens d'assistance classés par taille en Californie.

Petite taille	2563
Moyenne	583
Grande	2 226
Total	5 347

1.2. La recherche d'un tempérament particulier.

Des études ont mis en évidence la corrélation entre le tempérament du chien et sa capacité à travailler (Svartberg 2002).

Il est évident que chaque chien possède des comportements innés, liés à sa génétique, mais également aux apprentissages. (Brubaker and Udell 2018). Lors de tests effectués pour la sélection de chiens destinés à devenir chiens d'assistance, on cherche à voir si tel ou tel comportement est installé ou suffisamment variable et flexible pour être modifié par le travail d'éducation. On va surtout éliminer les individus ayant des comportements rédhibitoires, jugés trop longs ou difficiles à améliorer à travers l'éducation. Notamment lors de comportements exacerbés de peur ou de crainte, qui pourraient affecter le bien-être de l'animal et la qualité de son travail (Brady, Hewison, et al. 2018)(Asher et al. 2013)(Bennett et al. 2012).

Les tests de personnalité servent principalement à évaluer le tempérament plutôt peureux ou intrépide du chien. En mettant le chien en contact avec des objets ou situations complètement inconnus, ses réactions sont évaluées.

Ces tests ont pour but d'être le plus objectif possible (Svartberg 2002). Chaque réaction du chien est notée sur une échelle de 1 à 5 selon l'intensité de sa réponse au stimulus. Sont évalués : le contact social c'est-à-dire la réaction du chien face à un étranger ; l'intérêt du chien pour le jeu ; l'instinct de poursuivre, l'intérêt du chien pour les petits mouvements rapides est évalué ; le comportement passif, que fait le chien lorsqu'il est tenu en laisse sans aucune stimulation pendant 3 minutes ; l'apparition soudaine, la réaction du chien face à une

apparition soudaine est évaluée ; la réaction au bruit métallique ; l'agression, un humain arrive dans une posture agressive et la réaction de fuite ou d'approche du chien est évaluée.

Il semblerait que les chiens ayant un score élevé sur l'axe peureux-intrépide, donc peu peureux, obtiendraient des scores plus élevés sur les capacités de réponse à l'entraînement. Ils suivent plus facilement les instructions humaines et apprennent plus vite. Les chiens intrépides, joueurs, et actifs seraient plus à même d'apprendre des comportements complexes et ce plus rapidement. Cependant le lien avec la relation de l'entraîneur et du chien n'a pas pu être mise en évidence même s'il semble que l'expérience de l'opérateur humain sur le test de capacité d'entraînement aurait un rôle important (Kozak et al. 2018)(Lensen et al. 2017) ("The C-BARQ Questionnaire") C.f. Annexe 4 : Le C-BARQ questionnaire, un questionnaire permettant l'évaluation du comportement d'un chien.

D'autre part ces tests de tempérament ont une fiabilité très relative surtout lorsqu'ils sont réalisés sur de très jeunes animaux (AMAR Coralie 2010)(Kozak et al. 2018) (Brady, Cracknell, et al. 2018)(Parenti et al. 2015). En effet, l'éducation, l'apprentissage et les expériences propres du chien peuvent considérablement modifier son tempérament.

Selon l'assistance que va apporter le chien on va rechercher différents tempéraments.

En France,

les chiens d'assistance médicale les plus courants sont les chiens guides d'aveugles et les Handi'Chiens : chiens d'assistance à personnes à mobilité réduite. Les chiens au tempérament calme seront plutôt recherchés.

Aux États-Unis,

il en sera de même pour les chiens d'assistance à personnes à mobilité réduite mais en ce qui concerne les chiens d'assistance psychiatriques ce seront plutôt des chiens sensibles aux réactions de leur maître. Pour les chiens écouteurs tout chien réactif aux sons sera utilisé. Et pour les chiens détecteurs/alerteurs de glycémie, tout chien sera utilisé.

1.3. Des chiens élevés pour l'assistance ou des chiens 'rescue'.

En France, la labellisation des chiens d'assistance exige que les chiens soient issus de chiens inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises) " La sélection des chiots doit se faire sous le contrôle d'un éducateur spécifiquement chargé de cette responsabilité. Le chiot doit être issu de parents de races inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture." ("Arrêté Du 20 Mars 2014 Relatif Aux Critères Techniques de Labellisation Des Centres d'éducation Des Chiens d'assistance et Des Centres d'éducation Des Chiens-Guides d'aveugles et à La Création d'un Certificat National" n.d.). Ainsi il est impossible d'utiliser des chiens de refuge comme cela est fait aux États-Unis.

Certains centres aux États-Unis n'utilisent que des chiens de refuge. Comme Service Dogs Inc ou Médical Mutts qui a pour but premier d'offrir une nouvelle vie aux animaux de refuge. Ils choisissent les chiens qui semblent les plus proches de l'homme, calmes et de tempérament non peureux. Leur devise est l'entraide entre un chien de refuge et une personne en situation de handicap ; les 2 partenaires vont pouvoir commencer une nouvelle vie ensemble et se porter assistance mutuellement.

Ces chiens ne coûtent pas cher et sont déjà adultes, ainsi les centres utilisant des chiens de refuge gagnent du temps et donc de l'argent sur l'éducation et l'élevage du chien (Weiss 2002).

Cela semble très intéressant de ‘sauver’ des animaux de refuge pour en faire des chiens d’assistance. Cependant l’absence d’information sur le passé du chien peut rendre difficile l’éducation de ces chiens. Beaucoup de chiens de refuge ont un passé lourd et peuvent développer des problèmes de comportement comme l’anxiété, la peur, l’agressivité (Harvey et al. 2016; Brubaker and Udell 2018).

D’autre part, la recherche de chiens équilibrés et stables, pour les former au travail de chien d’assistance, prend beaucoup de temps aux éducateurs ou au futur bénéficiaire. La sélection offrirait un taux de réussite à l’éducation plutôt faible. (Cattet Jennifer 2018)

I.4. Age de sélection des chiens.

Pour les centres qui élèvent leurs chiens, les chiots au tempérament les plus calmes, les moins réactifs aux bruits sont sélectionnés à l’âge de 2 mois environ.

Pour les chiens déjà adultes, on sélectionnera des animaux de moins de 2 ans, la formation du chien étant de quelques mois à quelques années, on souhaite un chien relativement jeune afin que celui-ci puisse travailler environ 8 ans.

II. Les méthodes éducatives.

Il existe 2 types de méthode éducative : la méthode positive basée sur le renforcement positif des comportements désirés, le “shaping” et la coopération du chien, et la méthode dite classique ou aversive qui va utiliser la punition des comportements indésirables.

II.1. La méthode positive.

Il semblerait qu’une éducation basée sur la méthode positive, qui consiste au renforcement positif d’un comportement désiré entraînerait moins de stress, plus d’attention envers le maître et plus de motivation chez le chien et donc une meilleure intégration mentale et un apprentissage plus rapide et plus serein (Deldalle and Gaunet 2014)(Vaterlaws-Whiteside and Hartmann 2017). Les chiens les plus entraînés et plus confiants envers leur maître ont plus de contact visuel avec celui-ci que les chiens moins entraînés. Ainsi un chien qui a envie de travailler va rester attentif et à l’affût de son maître pour être prêt à répondre à toute demande (Mongillo et al. 2016).

Le renforcement positif consiste à récompenser tout comportement proche du comportement désiré, appelé renforcement positif ce qui permet d’augmenter la fréquence du comportement et à ignorer tout comportement indésirable ou éloigné de la demande, appelé punition positive c’est-à-dire qu’on retire un élément plaisant au chien, entraînant une frustration et donc une diminution de la fréquence du comportement. Le chien propose un comportement et, par essai-erreurs, le comportement exact est façonné petit à petit.

Cette méthode exige une maîtrise de l’observation du comportement du chien, en effet il a été montré que plus la récompense est proche dans le temps du comportement effectué plus rapidement le chien reproduit ce comportement (Yamamoto, Kikusui, and Ohta 2009). Cette étude a mis en évidence qu’une récompense donnée 1 à 2 secondes après le comportement désiré diminuait considérablement l’efficacité de l’apprentissage et la réponse du chien à l’ordre donné. De même un retard dans la récompense entraîne une confusion du chien sur le comportement effectivement renforcé.

En ce qui concerne le type de récompense, 3 types de récompense ont été étudiés : alimentaire, caresse, vocale. La récompense alimentaire est plus efficace au début de l'apprentissage puis les autres récompenses se valent en entretien d'apprentissage (Fukuzawa and Hayashi 2013).

Au début d'un apprentissage, il est nécessaire de récompenser systématiquement le comportement désiré avec un ratio élevé. Au fur et à mesure que le comportement est retenu et bien façonné, la récompense peut devenir aléatoire ce qui augmente la motivation du chien à proposer de nouveau le comportement.

Que ce soit en France ou aux États-Unis, la volonté de travailler sur une éducation basée sur la récompense est ancrée depuis l'échec des premiers chiens guides dans l'entre-deux-guerres. En effet, les premiers chiens guides n'ayant pas de bonnes relations avec leur maître, ne travaillaient pas efficacement et le bien-être de l'animal était mis en jeu.

Plus le chien apprend, plus il a les capacités d'apprendre. Pour former un chien d'assistance, il lui faut de nombreuses heures d'entraînement et d'interactions sociales (Haverbeke et al. 2010).

La base de l'éducation est principalement la constance de nos comportements et la clarté de nos demandes envers le chien (Arhant et al. 2010).

Un chien bien dans ses pattes est un chien qui a de meilleures capacités d'apprentissage (Arhant et al. 2010). Cette étude a montré que les propriétaires de chiens prenant moins de temps pour le jeu et les exercices d'obéissance avec leur chien sont moins constants dans leurs demandes faites au chien, et moins exigeants concernant leur comportement. En résulte des chiens moins bien éduqués, plus peureux.

II.2. La méthode aversive.

La méthode dite aversive utilise 2 types de renforcement : le renforcement négatif qui consiste à retirer quelque chose de désagréable au chien lorsqu'il effectue le comportement désiré, comme relâcher une pression physique et la punition positive qui consiste en l'apparition d'un stimulus désagréable au chien lors d'un comportement non désiré. Le problème avec cette méthode est que le chien peut vite associer l'élément désagréable avec le stimulus déclenchant le comportement plutôt que le comportement lui-même. Ceci pouvant entraîner une confusion du chien voire même une réactivité plus importante au stimulus déclenchant le comportement (Ziv 2017)(Overall 2007).

Cette méthode était utilisée à cause de la comparaison du chien avec le loup. On considérait que le chien possédait un comportement social basé sur la hiérarchie et il était donc d'usage de dire que l'homme, considéré comme un membre de la meute, devait montrer une certaine supériorité hiérarchique. Bien que les idées du modèle de dominance du chien soient toujours défendues par certains auteurs (e.g.Schilder, Vinke, and Borg 2014), elles ont fortement été remises en question par d'autres (e.g.Coppinger and Coppinger 2001) ; (Bradshaw, Blackwell, and Casey 2016). Cette remise en question de la hiérarchie linéaire chez le chien et même chez le loup, et du fait que l'humain doive jouer le rôle de dominant hiérarchique a permis l'apparition de techniques d'éducation plus douces dans une idée de coopération avec l'animal, et a rendu l'utilisation de méthodes aversives de plus en plus controversées.

De plus, les méthodes aversives entraîneraient un mal-être chez le chien. D'une part, ces méthodes telles que l'utilisation de collier étrangleur peuvent entraîner des dommages corporels telles que des blessures et de la douleur, d'autre part elles peuvent engendrer un

certain nombre de comportements indésirables (Guilherme Fernandes, Olsson, and Vieira de Castro 2017) (Overall 2007).

Il a donc été prouvé que des méthodes d'éducation aversives n'avaient pas une aussi bonne efficacité voire entraînaient des problèmes d'incompréhension et d'agressivité du chien. Une étude a montré que toute méthode punitive face à un comportement non désiré entraînait de la peur et de l'agressivité chez le chien (Herron, Shofer, and Reisner 2009). Il semble donc impensable pour l'éducation de chiens d'assistance destinés à circuler dans les lieux publics d'utiliser ce genre de méthode. Un chien qui a peur est un chien dont les réactions peuvent être inattendues et non contrôlées.

Aux États-Unis, il n'existe aucune législation quant à la formation du chien. La définition mentionne que le chien d'assistance doit être entraîné pour réaliser une tâche en lien avec le handicap de son maître. Cela ne précise absolument pas qui l'entraîne, comment, combien de temps et où ? Wilson dit que bien que l'on n'ait aucune homogénéité concernant le travail des chiens d'assistance, cela a permis le développement de tâches diverses et variées afin d'atténuer le handicap d'une personne. Moins de standards pour plus de diversité et donc d'effectivité (Wilson 1998).

Cependant la grande majorité des éducateurs de chiens d'assistance utilisent des méthodes d'éducation basées sur la récompense, la coopération et le bien-être du chien. En obtenant de meilleurs résultats, les méthodes classiques sont abandonnées progressivement.

III. Aperçu du déroulé de l'éducation de certains chiens d'assistance.

III.1. Les chiens écouteurs.

Pour les chiens écouteurs, on procède par étapes et par mode associatif. Les chiens vont être rappelés lorsqu'un son particulier est joué (sonnerie de téléphone, sifflet...). Il sera renforcé dès qu'il reviendra vers l'entraîneur. Une fois cette première étape acquise, il lui sera demandé de venir toucher physiquement l'entraîneur lorsque l'ordre et le son associé sont donnés. Puis l'ordre sera retiré et le chien devra venir au contact physique à chaque fois qu'un son particulier est joué. Une fois le premier son acquis, l'exercice sera répété aux autres sons utiles à détecter par le chien pour son maître (frapper à la porte, appel du nom du propriétaire...). Cet ordre bien acquis dans une situation calme et sans distraction, la difficulté sera augmentée en ajoutant de la distraction : à l'extérieur, en présence de congénères, en promenade, en même temps que d'autres sons joués (musique, bruits de la rue...).

On va ensuite demander au chien de montrer la source du bruit. Pour cela à chaque fois qu'un son est émis on demandera au chien de chercher et montrer la source du bruit. Une fois que le chien a signalé la présence du bruit par contact physique, on amène le chien vers la source en associant l'ordre « montre », il sera ensuite demandé au chien de s'asseoir ou de se coucher devant la source de bruit. Il sera renforcé étape par étape à chaque réussite. L'exercice sera répété et la difficulté augmentée jusqu'à ce que le chien vienne à signaler le bruit puis amener le maître à la source par lui-même.

Ces chiens vont également apprendre les ordres de base comme "assis", "couché", "reste", "à ta place" à l'aide uniquement de signes et gestuels. En effet les personnes sourdes n'ayant pas forcément une bonne élocution, auront plus de facilité à communiquer avec leur chien par gestes. Il a été montré dans une étude que plus l'élocution de la personne handicapée est bonne et comprise par le chien, plus la réponse du chien d'assistance est rapide, dans le cas où le chien a appris principalement par ordre vocaux (Dalibard 2009). La réponse aux ordres gestuels est donc importante pour les chiens écouteurs qui travailleront en présence de personne malentendantes (Scandurra et al. 2017).

En lieu public, les mêmes apprentissages seront effectués pour les sons des klaxons, tramways, voitures arrivant etc. Le chien n'interviendra pas pour montrer la source du bruit mais pour éloigner son maître de cette source. Par sa capacité à distinguer les sons comme nous l'avons vu plus haut, il reconnaîtra ces sons et répondra alors par une immobilisation, le plus souvent en se couchant jusqu'à ce que le son associé à un danger pour le maître soit arrêté.

III.2. Le chien d'assistance à la mobilité.

Les chiens d'assistance à personnes à mobilité réduite sont donc les "Mobility dogs" aux Etats-Unis et la majorité des chiens d'assistance éduqués par Handi'Chiens en France.

Aux Etats-Unis, un chien qui effectue un minimum de 3 ordres ou commandes pour une personne en situation de handicap est considéré légalement comme chien d'assistance ("2010 ADA Regulations" n.d.).

III.2.1. Les ordres de Handi'Chiens.

Le « langage Handi'Chiens » est codifié, précis et utilisé de façon identique dans les 4 centres d'éducation et dans toutes les délégations. Les éducateurs, les familles d'accueil et les personnes recevant un chien d'assistance se servent tous du même vocabulaire (Adeline GRANGE 2016).

- 1- **Nom du chien** : Sert à attirer l'attention du chien et doit précéder chaque commande.
- 2- **Viens** : Demande au chien de venir au contact de son maître quand il est à distance. Le rappel est un ordre particulièrement important, puisqu'une personne en fauteuil n'a pas la possibilité de se lever pour récupérer son chien lorsqu'il ne vient pas.
- 3- **Tes besoins** : Demande au chien de faire ses besoins. Le chien est habitué à faire ses besoins en laisse sur le bitume et dans le caniveau, de nombreuses personnes handicapées habitant en ville.
L'obtention des besoins sur commande est très appréciable, car en faisant faire les besoins de son chien avant un trajet ou avant d'entrer dans un bâtiment, le risque qu'il les effectue à l'intérieur est considérablement diminué.
- 4- **Non** : Signifie « Quoi que tu sois en train de faire, arrête tout de suite ! ». C'est un ordre d'interdiction.
- 5- **Kennel** : Signifie que le chien doit rentrer dans son vari kennel, cet ordre implique un « Fini » à la sortie. Cet ordre est surtout utile lorsque le chien est encore chiot car il doit dormir dans un vari kennel afin d'apprendre la propreté.
- 6- **Fini** : Signale la fin d'un exercice et la rupture de la commande précédente.
- 7- **Assis** : Demande au chien de s'asseoir.
- 8- **Dis bonjour** : Signifie que le chien doit lever un antérieur, peu importe lequel.
- 9- **Tête** : Demande au chien de passer la tête dans son collier ou sa cape. Grâce à cet ordre, c'est le chien qui fait le mouvement nécessaire à l'enfilage du collier ou de la cape, et non la personne handicapée.
- 10- **On y va** : Signifie que le chien doit accompagner son maître pour faire une promenade sans tirer sur sa laisse et sans dépasser le niveau du genou ou du fauteuil. Il est primordial que le chien ne tire jamais en laisse car les personnes handicapées et les personnes âgées ont souvent peu de force et pourraient être blessées si le chien tirait brutalement sur la laisse. On comprend donc l'importance d'habituer le chien aux plus de situations possibles afin qu'il ne soit pas surpris.
- 11- **Doucement** : Demande au chien de se calmer, de ne pas tirer sur la laisse et de ralentir son allure, de se rapprocher du fauteuil ou de la jambe.
- 12- **Couché** : Demande au chien de se coucher jusqu'à la commande « debout ».
- 13- **Debout** : Demande au chien de se mettre debout jusqu'à nouvel ordre.
- 14- **Roule** : Demande au chien de se mettre sur le dos jusqu'à l'ordre « Fini ». Cet ordre permet au maître d'observer toute la partie ventrale du corps du chien, afin de vérifier l'absence de plaie ou de parasites.
- 15- **Aboie** : Demande au chien d'enchaîner des aboiements. L'aboiement peut aussi être obtenu par un geste, en pliant et dépliant l'index. En dehors de cet ordre, le chien n'a pas le droit d'aboyer spontanément.
Cet ordre sert à alarmer l'entourage de la personne handicapée qui est en situation de difficulté (si elle est tombée du fauteuil par exemple).
- 16- **Silence** : Demande au chien de cesser d'aboyer.
- 17- **Monte** : Demande au chien de monter sur quelque chose jusqu'à l'ordre « Fini ».
- 18- **Voiture** : Demande au chien de monter dans un moyen de transport et de ne pas en descendre avant la commande « Fini ».
- 19- **Pas toucher** : Demande au chien de ne pas toucher un objet ou de la nourriture qui seraient à sa portée.

- 20- **Lâche** : Demande au chien de laisser tomber ce qu'il tient en gueule.
- 21- **Pousse-toi** : Demande au chien de se pousser du passage.
- 22- **Va** : Demande de passer d'une pièce à l'autre ou de rentrer ou de sortir du bâtiment. Cet ordre s'effectue toujours au niveau de l'encadrement d'une porte.
- 23- **Reste** : Demande au chien de ne pas dépasser une barrière ou une porte jusqu'à l'ordre « Fini », le chien étant libre de faire ce qu'il veut dans la pièce.
- 24- **Up** : Demande au chien de poser ses antérieurs sur un comptoir, un mur ou un lit et de maintenir cette position jusqu'à la commande « Fini ». Cette commande peut également être utilisée pour fermer une porte lourde (sans le « Fini »).
- 25- **Apporte** : Demande au chien de prendre un objet en gueule et de le tenir jusqu'à l'ordre « Donne » ou « Lâche », sans le mâchonner ou l'abîmer. Cet ordre est primordial dans l'éducation du chien d'assistance. Il doit être capable de prendre en gueule tout type d'objet : clés, lunettes, carte bancaire, pièce, livre, télécommande...
- 26- **Donne** : Demande au chien de donner ce qu'il tient en gueule, seulement quand le maître tient l'objet.
- 27- **Pas bouger** : Ordonne au chien de garder la position que le maître lui a donnée, jusqu'à son retour et jusqu'à l'ordre « Fini ».
- 28- **Change** : Demande au chien de passer d'un côté du fauteuil à l'autre par devant.
- 29- **Dessous** : Demande au chien de se glisser sous une table, une chaise ou un banc, en position couchée. Cette commande est levée par un « Fini ».
- 30- **En avant** : Demande au chien de s'engager lors d'un passage étroit ou d'un passage de porte.
- 31- **Demi-tour** : Demande au chien d'effectuer un demi-tour sur lui-même.
- 32- **Recule** : Demande au chien de faire marche arrière. Les trois ordres « En avant, demi-tour, recule » sont très souvent utilisés ensemble, lors d'un passage étroit. Le chien s'y engage en premier, fait un demi-tour et recule, tandis que la personne handicapée avance en le suivant.
- 33- **A ta place** : Demande au chien de regagner sa place habituelle, matérialisée par un panier ou un tapis, peu importe s'il est debout, couché ou assis. Cette commande est levée par un « fini ».
- 34- **Pose** : Demande au chien de poser délicatement sa tête sur les cuisses du maître (qui est assis). L'ordre est levé par un « fini ».
- 35- **Genoux** : Demande au chien de poser ses antérieurs sur les genoux du maître (qui est assis) ou sur la tablette latérale du fauteuil et se termine par un « fini ».
- 36- **Pousse** : Ordonne au chien de pousser une porte, un tiroir ou une porte de placard, afin de les refermer, avec sa truffe.
- 37- **Tug** : Demande au chien de tirer sur une sangle, faite à l'aide d'une cordelette ou d'un bout de tissu. Cette sangle peut par exemple être accrochée sur la poignée d'un tiroir, d'un placard ou d'une porte, et l'ordre « Tug » permet alors d'ouvrir un tiroir, un placard ou une porte.
- 38- **Câlin** : Une fois que le chien a appliqué l'ordre « Genoux », il pose sa tête dans le creux du cou de son maître. Cet ordre est utile pour les personnes tétraplégiques ou qui ont une mobilité des membres très réduite, afin d'avoir un contact physique avec le chien.

III.2.2. Les Mobility Dogs aux USA.

Parmi les mobility dogs aux Etats-Unis on retrouve en réalité une grande diversité de commandes possibles. Toutes ces commandes ne sont pas enseignées au chien systématiquement, seulement les commandes nécessaires pour le bénéficiaire en fonction de son handicap et ses capacités motrices.

Les commandes basées sur le rapport d'objet :

Apporter le téléphone à son maître.

Apporter des sacs de courses, les vider en donnant à son maître chaque article pour l'aider à ranger.

Apporter une boisson venant du réfrigérateur.

Apporter n'importe quel objet tombé : pièce de monnaie, clés etc.

Apporter la trousse de médicaments.

Apporter le fauteuil roulant en le poussant ou une canne à son partenaire lorsque l'objet est hors d'atteinte.

Les commandes basées sur le dépôt d'objet à des endroits précis

Mettre des déchets à la poubelle.

Assistance pour le rangement du linge dans un dressing.

Poser des objets en hauteur comme le dessus d'un meuble.

Les commandes basées sur la traction.

Des cordes sont préalablement attachées aux poignées des portes et des placards ou tiroirs afin que le chien puisse tirer dessus dans le but d'ouvrir la porte, le tiroir etc.

Aide au retrait de vêtements en tirant sur une manche, une chaussette.

Déplacer vers un objet de type panier de linge.

Les commandes basées sur la poussée.

Ces commandes sont effectuées soit en poussant avec le nez, soit en poussant avec la patte.

Fermer des portes, tiroirs.

Actionner un interrupteur : lumière ou appel d'urgence.

Les commandes basées sur le soutien physique.

Ces commandes utilisent la force du chien en appliquant une pression ou un appui sur le corps du chien. Seuls des chiens robustes et de taille moyenne ou grande peuvent effectuer ce type de commande. Un harnais avec une poignée rigide ou souple peut être utilisé.

Transfert de la chaise roulante au lit, aux toilettes ; le chien reste sans bouger le temps de l'action, le maître s'appuie sur les épaules du chien.

Assistance pour éviter ou franchir un obstacle en tirant le fauteuil roulant.

Soutien physique lors de pertes d'équilibre, le chien contracte son corps sur commande pour aider son maître à retrouver l'équilibre, à se lever ou s'asseoir.

(Joan Froling 2001)

Cette liste n'est pas exhaustive car chaque couple maître-chien d'assistance sélectionne les commandes nécessaires à l'assistance à la mobilité.

III.3. Le chien guide d'aveugles.

Le chien guide d'aveugle est certainement le plus connu et le plus ancien des chiens d'assistance. Entre la France et les États-Unis, il y a un certain consensus sur l'éducation des chiens guides.

Dans une phase très importante de pré-éducation en famille d'accueil, le chiot dans sa première année de vie sera emmené dans tous les milieux dans lesquels il devra travailler.

En France, tous les chiens d'assistance et guides à l'entraînement ont les mêmes droits que les chiens guides qu'ils deviendront. Ils visiteront donc tous les lieux publics en compagnie de leur famille d'accueil afin d'être familiarisés avec les bruits de la ville, la population, la circulation, l'agitation des magasins, la distraction alimentaire, les transports en commun, les restaurants, ils découvriront alors tous ces milieux et apprendront à évoluer auprès de leur famille d'accueil dans cet environnement qui sera le leur. Ces familles d'accueil vont aussi leur apprendre les premiers ordres basiques d'obéissance : A ta place, assis, couché, reste.

Le chien guide est éduqué au guidage. C'est à dire qu'à l'aide d'un harnais, il va permettre la circulation en toute sécurité de son maître déficient visuel. Le chien guide va décider du positionnement du couple chien-maître dans l'espace, indiquera les dénivelés comme les trottoirs, contournera des obstacles au sol comme en hauteur, trouvera un siège, un abribus, une bouche de métro, les passages piétons et décidera de s'y arrêter. Le maître-chien prend la majorité des décisions sur la direction à prendre et sur le moment opportun pour traverser une route.

Les chiens guide apprennent également à "désobéir intelligemment", ils refuseront d'avancer sous l'ordre "en avant" lorsque la situation est dangereuse pour le couple maître-chien.

Ces comportements sont acquis par habitude, dès le plus jeune âge. Le chien est emmené dans la circulation en ville comme à la campagne et apprend par habitude les différents placements sur la chaussée, le contournement d'obstacle au sol comme en hauteur, la recherche de siège, d'abribus, de porte d'entrée et de sortie, de caisse dans les magasins et beaucoup d'autres tâches. Au début l'éducateur dirige le chien en le félicitant, puis petit à petit il laisse le chien contourner les obstacles sans lui demander et chaque placement correct est récompensé. Les obstacles peuvent être mis en évidence par l'éducateur à l'aide d'une baguette pour montrer les différents éléments auxquels le chien doit prêter attention pour son travail de guide.

A chaque passage piétons, dès tout petit, il sera demandé un assis, le chien s'asseyant systématiquement n'aura plus besoin de l'ordre assis qui pourra être remplacé par "les lignes" et permettra la généralisation des passages piétons.

A chaque changement de niveau du sol comme un trottoir, des marches d'escalier, le chien sera entraîné à marquer ces changements par un arrêt, ainsi le maître pourra rechercher le trottoir de façon tactile et continuer son chemin grâce aux indications précieuses de son chien.

III.4. Le chien d'alerte pour diabétique.

Le diabète de type I est une maladie métabolique auto-immune aboutissant à la destruction des cellules Bêta situées dans les îlots de Langerhans du pancréas qui permettent la production d'insuline. Ainsi les personnes atteintes de diabète de type I ont des déséquilibres glycémiques qui peuvent s'avérer dangereux pour leur santé. En effet, sans insuline le taux de sucre dans le sang est constamment élevé, un taux de sucre élevé peut causer des dommages au niveau de la

circulation sanguine et entraîner une cécité, une défaillance rénale ou cardiaque, une ischémie et donc une gangrène des membres. Les malades reçoivent donc de l'insuline de synthèse, cependant ce traitement est très difficile à suivre et contraignant dans le sens où l'observance et l'équilibre des doses sont très difficiles à obtenir. Lors d'excès d'insuline le patient peut faire des hypoglycémies, c'est-à-dire que le taux de glucose dans le sang est inférieur à 70 mg/dL, ces hypoglycémies peuvent entraîner des pertes de conscience, à l'inverse trop peu d'insuline entraîne des hyperglycémies qui s'avèrent dangereuses pour les fonctions vitales du patient. Les patients atteints de diabète vivent donc avec un stress constant de complications. Ils doivent surveiller leur glycémie régulièrement au cours de la journée, ce qui est très contraignant. La surveillance de cette glycémie se fait à l'aide d'un glucomètre, où une goutte de sang est nécessaire pour réaliser la mesure.

Hardin, Anderson, and Cattet ont mis en évidence que la détection d'hypoglycémie par les chiens se fait grâce à leur odorat (Hardin, Anderson, and Cattet 2015).

Des études ont montré une corrélation entre la concentration d'acétone et d'isoprène présent dans l'air expiré lors de déséquilibres du taux de sucre dans le sang (O'Connor, O'Connor, and Walsh 2008)(Blaikie et al. 2014).

Le chien est sensible à ces molécules et est capable de sentir les variations de ces molécules afin de prévenir et anticiper des crises d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie. Cependant aucune étude n'a permis de déterminer exactement ce que sent le chien.

Ainsi, pour l'éducation des chiens, on utilise des échantillons de salive ou de sueur de patients diabétiques. A l'aide de compresses imbibées de la salive ou de la sueur de personnes en hypo ou hyperglycémie, plusieurs échantillons dont des témoins sont disposés, le chien doit gratter l'échantillon d'intérêt.

L'éducation se déroule en 3 étapes :

La première étape consiste en l'apprentissage du signal d'alerte associé à l'odeur des échantillons positifs (hypoglycémie). Les échantillons sont placés dans une fiole en verre, lorsqu'il est présenté au chien, le signal d'alerte appris (pousser du nez, gratter avec la patte, aboyer...) est demandé et renforcé. A la fin de cette étape, chaque fois qu'un échantillon positif est présenté, le chien doit automatiquement réaliser le signal d'alerte.

La deuxième étape consiste à ajouter des échantillons négatifs (normo glycémie), le chien est récompensé chaque fois qu'il donne le signal d'alerte devant le bon échantillon.

La troisième étape consiste à mettre les échantillons sur des personnes humaines afin que le chien fasse le même exercice mais cette fois sur une personne.

Une fois l'odeur enregistrée par le chien celui-ci la reconnaît et la signale, il va commencer de lui-même à signaler par ce même comportement de grattage la personne portant cette odeur caractéristique. Le chien alerte l'hypoglycémie ou l'hyperglycémie de son maître.

Certains centres qui élèvent des chiots les habituent dès le plus jeune âge à l'odeur sur laquelle ils seront amenés à travailler. On leur présente ces mêmes échantillons dès la naissance, et toute l'éducation du chiot est basée sur des jeux de recherches de ces échantillons. L'inconvénient de mettre les très jeunes animaux en contact avec l'odeur caractéristique est la désensibilisation à l'odeur. En effet, l'odeur devenant habituelle, le chien ne réagit plus forcément (Cattet Jennifer 2018).

Mais ce travail peut être fait à l'âge adulte, sans altération de la qualité de détection.

III.5. Le chien d'alerte pour épileptique.

Les études n'ont pas démontré les capacités réelles d'un chien pour détecter des crises d'épilepsie. Il est supposé que le chien détecte les prodromes d'une crise soit par une modification de l'odeur corporelle du maître, soit par des modifications comportementales détectables par le chien attentif à son maître.

On préfère alors parler de chien de réponse aux crises d'épilepsie. Les chiens sont entraînés à prévenir une personne, appuyer sur un bouton d'appel d'urgence, apporter un téléphone, tourner le patient sur le côté lors d'une crise, même si on a pu observer chez de nombreux chiens entraînés à répondre aux crises leur capacité à anticiper les crises et donc à les prévenir (V. Strong, Brown, and Walker 1999; Brown and Goldstein 2011).

Il a même été prouvé que des chiens de compagnie vivant avec des personnes épileptiques et qui présentaient des crises d'épilepsie, alertaient sans avoir pourtant été éduqués (Dalziel et al. 2003).

Les études pour comprendre ce phénomène sont encore en cours. (Kirton et al. 2008).

Si le chien de réponse aux crises commence à alerter les crises futures, des techniques de renforcement positif sont réalisées afin d'augmenter la fréquence du comportement d'alerte. Ainsi cette détection avant la crise peut permettre au maître de prendre une dose supplémentaire d'anticonvulsivant, de se mettre dans une position ou un espace sécurisé ou prévenir une aide humaine.

III.6. Le chien d'assistance psychiatrique.

Les chiens d'assistance psychiatrique sont les moins connus en France et sont très populaires aux États-Unis notamment grâce aux chiens d'assistance pour les personnes atteintes de Syndrome Post-Traumatique (PTSD), très connu chez les soldats vétérans de guerre. Ces chiens sont éduqués individuellement dans le but d'atténuer les symptômes de personnes atteintes de maladies psychiatriques invalidantes (Lessard et al. 2018)(Smith, Esnayra, and Love 2003)(Jackson, n.d.). Les premières recherches pour la création des chiens d'assistance psychiatriques ont été entamées en 1997 avec l'aide d'éducateurs canins spécialisés dans le chien d'assistance, des experts en psychiatrie et des patients, afin de mieux comprendre les symptômes, les traitements et la possibilité pour un chien d'améliorer la condition psychiatrique des patients.

Ces chiens ne doivent pas être confondus avec les "Emotional Support Dogs" qui sont des chiens qui permettent le confort de personnes en difficulté psychiatrique, mais qui n'ont pas de tâches spécifiques à accomplir, ils ne sont donc pas reconnus par la ADA comme chien d'assistance à proprement parler (Saunders et al. 2017).

III.6.1. Le syndrome Post Traumatique.

Le syndrome Post-Traumatique est un trouble persistant d'évolution chronique. Il peut se développer après un événement particulièrement stressant (accident, maladie, guerre...) Il se traduit par un état de dépression intense, de stress et d'angoisse en lien avec l'évènement comme des flashbacks, des modifications soudaines de l'humeur. Il s'agit de réactions physiologiques à un état psychologique (Jordan W Smoller, n.d.).

III.6.2. Les tâches qu'accomplissent les chiens d'assistance psychiatrique.

Alerte médicale :

Tout comme un chien peut être éduqué à répondre et réagir aux malaises et autres conditions médicales, il peut également être entraîné à repérer les changements de comportements précédant une attaque de panique, un flash-back, une crise anxieuse, et autre condition psychiatrique. Le chien va donner la patte ou poser sa tête sur les genoux de son maître pour le prévenir de l'arrivée d'une crise. Le maître, alors prévenu, va pouvoir entreprendre des actions dans le but de se calmer et éviter la crise qui peut être très débilante pour lui.

Le chien est éduqué à apporter un sac de médicaments à son maître, lors de symptômes liés à la maladie comme des nausées, une détresse respiratoire due à une attaque de panique.

Pour cela le sac de médicaments sera toujours le même, reconnaissable par le chien. Par simulation, on apprendra au chien à aller immédiatement chercher ce sac et l'apporter à son propriétaire, c'est un peu comme un jeu pour le chien.

Le chien sera éduqué à apporter une boisson à son maître afin que celui-ci puisse avaler ses médicaments. On éduque donc à une séquence de comportements tels que l'ouverture du frigo à l'aide d'une corde attachée à la poignée du frigo. Une bouteille d'eau toujours disposée au même endroit qu'il doit apporter à son maître.

On apprendra au chien à apporter un téléphone sur commande afin que le maître en situation de détresse puisse appeler son médecin, les urgences ou un membre de sa famille pour lui venir en aide.

On peut apprendre au chien à répondre à la porte et à l'ouvrir pour accueillir les secours, de la même façon que pour le frigo avec une corde attachée à la poignée que le chien peut tirer afin d'ouvrir la porte. Le chien apprendra également à guider la personne jusqu'à son maître une fois dans le domicile.

On peut également apprendre au chien à aboyer sur commande, ceci peut être utilisé lorsque le patient ne peut pas parler au téléphone par exemple. Le chien peut être entraîné à aller chercher une tierce personne et la guider vers son maître pour lui apporter de l'aide. Il peut également apporter un papier sur lequel le maître aura écrit ses besoins à une tierce personne.

Pour les patients présentant des problèmes d'équilibre dus aux traitements, le chien sera éduqué à apporter de l'assistance pour monter ou descendre les marches d'un escalier. Il s'arrêtera à chaque marche attendra que le maître s'appuie sur son garrot pour passer à la suivante. Cette tâche ne peut évidemment être réalisée que par des chiens de grande taille afin de ne pas le mettre en difficulté et pour des raisons évidentes mécaniques et éthiques. Cet apprentissage de soutien de poids se fait progressivement, le chien sera récompensé chaque fois qu'une pression sera exercée sur son garrot sans mouvement de sa part.

Le chien apprendra à réveiller son maître lorsqu'une alarme se met en route (comme un détecteur de fumée, un téléphone...). Il le réveillera également lors de cauchemars nocturnes. Ce travail est effectué à l'entraînement grâce à des simulations.

Le chien sera entraîné à rappeler au patient de prendre ses traitements à certaines heures de la journée associées à quelque chose d'important pour le chien comme l'heure du repas, de la promenade, ou à l'aide d'une alarme à laquelle le chien aura appris à répondre en "embêtant" son maître jusqu'à ce que celui-ci prenne ses traitements et le récompense par la distribution du repas, par la promenade ou le jeu.

Pour les patients sédatés par leurs traitements, le chien sera entraîné à réveiller son maître avec insistance jusqu'à ce que celui-ci se lève et le récompense. Ce type de comportement est obtenu par ritualisation.

Certains patients atteints de maladie psychiatrique peuvent avoir des moments de surcharge émotionnelle. Le chien ne va pas naturellement vers une personne en détresse émotionnelle, mais grâce à l'entraînement et la simulation de ce genre de situation, on peut apprendre au chien à venir réclamer l'attention de son maître de façon persistante jusqu'à l'obtention d'une récompense. Par cette tâche, le chien repèrera le comportement humain autodestructeur et le signalera par un contact physique appris comme pousser du nez ou gratter de la patte ("Service Dogs Tasks. IAADP" n.d.).

Deep Pressure Therapy (Thérapie de Pression Profonde) :

Basée sur la théorie élaborée par Temple Grandin (zootehnicienne et Neuroscientifique autiste Américaine) qui consiste en l'application d'une pression sur le corps pour calmer des situations d'angoisse, la thérapie de Pression Profonde peut être exercée par un chien. En effet, le chien sera entraîné à détecter une crise d'angoisse, mais également à se coucher sur les jambes, l'abdomen ou le thorax de son maître en cas de crise jusqu'à ce que l'ordre de se relever lui soit donné.

Lors d'attaque de panique ou autre trouble émotionnel, que ce soit au domicile ou en extérieur, le chien peut exercer ce qu'on appelle la "Deep Pressure Therapy" qui consiste en l'application d'une pression sur le corps du patient grâce au poids du chien qui se couche sur les jambes ou le corps du patient. Ce processus d'application de pression permet la relaxation du patient. L'application d'une pression sur le corps permet de passer du système nerveux sympathique ou orthosympathique, système nerveux autonome en action lors de stress qui fait agir des neurotransmetteurs tels que les catécholamines comme l'adrénaline et la noradrénaline qui sont des neurotransmetteurs permettant l'augmentation de la fréquence cardiaque, une augmentation de la pression artérielle, la diminution du transit intestinal et autres phénomènes physiologiques permettant au corps de "passer à l'action", au système parasympathique qui est antagoniste du système sympathique. Ainsi l'application d'une pression par le chien permet la relaxation du patient. (Edelson et al. 1999)

Le contrôle de l'espace :

Pour les individus qui souffrent d'anxiété liée à la proximité d'autres personnes, le chien sera entraîné à se positionner entre son maître et les autres afin d'agrandir l'espace autour de son maître.

Dans les lieux publics, le chien peut être utilisé afin de rassurer le patient grâce à son positionnement. On va demander au chien de se placer devant, sur le côté, ou derrière son maître afin de limiter la proximité avec les autres personnes et ainsi diminuer le stress lié au contact entre humains.

Coins :

Pour les personnes atteintes de Stress Post Traumatic et ayant des phobies à négocier les angles de rue, le chien sera entraîné à avancer en éclaireur avant son maître afin de le rassurer sur ce qui peut venir et n'est pas visible de sa position. Ainsi le maître est rassuré et devient capable d'avancer dans la rue.

Support Émotionnel :

Il va sans dire que le plus rôle le plus important d'un chien d'assistance psychiatrique ou non est le support émotionnel. De nombreuses études ont montré qu'un chien d'assistance apporte un confort émotionnel, une confiance en soi et un lien social pour la personne handicapée (Viau et al. 2010).

IV. Les modalités de la formation.

IV.1. Les centres qui élèvent leurs chiens.

Dans ces centres certaines races sont fréquemment utilisées pour leurs caractéristiques adaptées (tab IV).

Tableau IV : Caractéristiques des races les plus communément utilisées pour le chien d'assistance.
Information provenant du American Kennel Club ("American Kennel Club" n.d.)

Race	Taille	Poids	Tempérament
Golden Retriever	50 - 60 cm	25 - 34 kg	Intelligent, proche de l'homme, actif, énergique, amical
Labrador Retriever	55 - 62 cm	29 - 32kg	Gentil, intelligent, amical, proche de l'homme, tempérament stable, extraverti, dévoué
Berger Allemand	55 - 65cm	22 - 35kg	Fiable, direct téméraire, fort, énergique, fidèle.
Saint Bernard	65 - 90cm	64 - 120kg	Gentil, digne, doux, puissant.
Border Collie	46 - 50cm	14 - 20 kg	Actif, affectueux, tenace, enthousiaste.
Cocker Spaniel	36 - 40 cm	12 - 16kg	Jovial, équilibré, actif, amical

En France, pour ce qui concerne les chiens guides, la Fédération et quelques écoles s'appuient sur des principes pour la sélection des reproducteurs :

- sélection de l'ascendance, par une étude approfondie des lignées.
- sélection de l'individu, grâce à une étude particulière pour chaque reproducteur de son comportement et de sa santé (dysplasie de la hanche et du coude, tares oculaires...).
- sélection par la descendance grâce aux rapports réguliers transmis par les éducateurs. Ces principes sont notamment ceux qui gouvernent le centre de sélection et d'élevage de la Fédération (CESECAH) qui met à disposition des centres régionaux 250 à 300 chiots par an. Ils sont aussi suivis par le centre de Paris (centre d'élevage et d'éducation Jacques Bouniol) inauguré en 2015 qui se propose d'élever 120 chiots par an ("FFAC | Fédération Française Des Associations de Chiens Guides d'aveugles" n.d.).

La rigueur de ce processus conditionne l'amélioration des capacités et de la santé du chien d'assistance dans le temps. Elle a fait ses preuves aux États-Unis puisque grâce à leur sélection

génétique, Guiding Eyes for the Blind réussit à faire naître 500 chiens Labrador par an exempts de dysplasie des hanches et du coude, une affection articulaire très commune dans cette race.

L'environnement dans lequel un chiot évolue influence son comportement adulte indépendamment de son tempérament individuel (Harvey et al. 2016).

Il semble donc intéressant et important qu'un chien destiné à l'assistance évolue dans un milieu aussi stimulant que le milieu dans lequel il sera amené à travailler. On va pouvoir, en élevant les chiots, réaliser un éveil et une désensibilisation adaptés de l'animal.

En France comme aux USA, tous les centres qui élèvent leurs chiots démarrent dès la naissance l'éveil et l'habituation à de nombreux bruits et objets divers et variés. Des parcs enrichis avec toute sorte d'objets, de matières, de jouets sont aménagés pour habituer le chiot à rencontrer une multitude de nouvelles sensations, et expériences. Des enregistrements de bruits de la ville sont joués également aux chiots afin que les sons ne soient pas perçus comme une menace pour eux une fois confrontés à l'environnement urbain.

Chaque chien a son propre tempérament mais les apprentissages sont une part immense du comportement de l'adulte et de ses capacités d'adaptation.

Aux États-Unis, les plus gros centres élèvent leurs propres chiots. Mais il existe de nombreux centres qui récupèrent des animaux de refuge, ou qui éduquent le chien du propriétaire lui-même.

IV.1.1. Une connaissance de la génétique.

De nombreuses affections physiques sont génétiquement transmissibles. Une bonne connaissance des affections génétiquement transmissibles est nécessaire pour produire et élever des chiens destinés à l'assistance médicale. En effet ces chiens vont être amenés à travailler pour une durée moyenne de 8 ans. Le but de l'élevage spécifique de lignées destinées aux chiens d'assistance est de sélectionner des chiens en meilleure santé physique et mentale.

Il est clair que des facteurs génétiques prédisposent les chiens à exprimer certains comportements plus que d'autres (Mackenzie, Oltenacu, and Houpt 1986). Parfois ces prédispositions comportementales sont antagonistes de l'apprentissage de certaines tâches.

Une étude réalisée en Angleterre a mis en évidence que les chiens de race Labrador était la population qui atteignait le plus la retraite sans développer de problème de comportement (Geoffrey Caron-Lormier et al. 2016; G. Caron-Lormier et al. 2016).

Les Bergers Allemands atteignaient à 57%, moins la retraite que les Labrador pour raisons comportementales. Les Bergers Allemands ont développé 7 fois plus de comportements de peur que les labradors, suggérant que cette race est plus à même de développer des comportements indésirables au travail de guidage. Cependant les Bergers Allemands ont, pour 70%, moins développé de problèmes relatifs à la confiance et la motivation au travail.

Les Labradors adultes ont obtenu un meilleur score pour "stabilité nerveuse". Ils réagissaient moins au "coup de feu" et étaient plus "coopératifs" que les Bergers Allemands. L'héritabilité de ses caractères est relativement élevée. Sur la base de ces données le Labrador est le choix primaire pour devenir chien guide d'aveugle par rapport au Berger Allemand (Geoffrey Caron-Lormier et al. 2016).

Près de 500 maladies génétiques ont été identifiées dans les lignées pure race, on présume que chaque individu d'une race donnée est porteur de plusieurs gènes défectueux. Dans les termes les plus simples, pour la plupart des gènes il existe 2 versions (appelés allèles) qui peuvent être portées et transmises. Un allèle dominant sera celui qui sera exprimé et observé

phénotypiquement, l'allèle récessif sera celui qui n'influence pas le phénotype. L'exemple de la couleur du manteau : l'allèle donnant la couleur noire est dominant, en l'absence de cet allèle, la couleur du manteau pourra être fauve ou sable exprimée par des gènes récessifs. Cependant, d'autres gènes peuvent impacter la couleur du manteau, comme des gènes modifiant la dilution de la couleur, l'expression d'un gène de dilution sur la couleur noire donnera un manteau gris. C'est la nature polygénique des traits phénotypiques que les éleveurs doivent comprendre, car des caractères génétiques non-observables comme la couleur peuvent se cacher derrière un animal phénotypiquement "idéal" après des croisements particuliers. La plupart des phénotypes tels que la taille, la démarche et l'apparence physique sont contrôlés par plusieurs gènes. A cause de cette multitude de gènes entrant en jeu pour un seul et même caractère, il est difficile de les prédire et les contrôler en élevage. Malgré tout, la sélection de plus en plus attentive des éleveurs, et la connaissance de plus en plus accrue de la génétique permet de sélectionner des animaux et de gérer les caractères polygéniques physiques comme la dysplasie de la hanche et autres caractères. Un certain contrôle des caractères polygéniques est donc possible (Parenti et al. 2015).

C'est pourquoi de nombreux centres s'attellent à élever leurs propres chiens, dans le but d'avoir des animaux les plus sains possibles.

IV.1.2. Des tests individuels.

Des tests pour connaître le tempérament du chien afin de connaître sa capacité à être éduqué pour devenir chien d'assistance sont utilisés.

Voici plusieurs exemples de tests donnés par la IAADP (International Association of Assistance Dog Partners) (Parenti et al. 2015)

Le test de la sensibilité au bruit soudain : Un chien d'assistance ne doit pas être peureux, et sera amené dans son travail à rencontrer des situations inattendues, notamment un bruit important fort et inattendu, ainsi le test au bruit soudain consiste en l'observation de la réaction du chien à un bruit inattendu. Le testeur va faire tomber un objet métallique (une gamelle) sur un sol dur. La distance doit être supérieure à 30 cm du chien afin que celui-ci ne reçoive pas l'objet sur lui, la réaction au bruit est évaluée, pas l'attaque physique du chien. L'objet doit atterrir au sol quand le chien ne regarde pas. Une réponse correcte du chien sera de sursauter, mais de vaquer rapidement à d'autres occupations une fois le bruit éteint, ou de répondre à un ordre donné sans montrer de signes d'anxiété. Certains nomment cette réaction 'Sensibilité normale à médium'. Aucune réaction du chien au bruit sera nommée 'Sensibilité faible'. Le test sera répété avec différents sons d'intensité élevée. Bien qu'une désensibilisation soit possible, un chien incapable de travailler ou se détendre dans une situation de bruit inconnu et intense pourra difficilement devenir chien d'assistance.

La sensibilité physique : Ce test sert à indiquer la réaction que le chien au travail peut avoir si une personne en lieu public lui marche accidentellement sur une patte ou qu'un équipement tel que le fauteuil de son maître le bouscule. Le testeur pince entre les doigts du chien. Une réponse appropriée sera d'avoir un chien qui retire son membre, couine ou s'éloigne puis revient vers le testeur qui le rappelle. Le chien ne doit en aucun cas vouloir mordre ou ne plus vouloir revenir vers le testeur. On souhaite effectivement avoir un chien qui se remet facilement d'une expérience douloureuse courte sans associer négativement l'équipement ou la personne inconnue à l'origine de l'évènement douloureux. En effet, les petits accidents de ce type arrivent lors du travail du chien.

Le test du rapport d'objet : Une étude expérimentale à San Rafael, Californie dans les années 60 a montré que les animaux qui obtiennent un bon score au test du rapport d'objet sont de bons candidats à l'apprentissage et la coopération avec l'humain. Le testeur présentera un objet au chien en l'appelant au jeu, lance l'objet. L'encouragement est autorisé pour inciter le chien à rapporter l'objet. Tout intérêt et essai de rapport mêmes approximatifs sont une réponse positive au test. Un chien qui ignore l'objet ou le prend pour jouer seul malgré les sollicitations sera une réponse négative à ce test. Il s'agit d'évaluer la coopération du chien avec l'homme, si le chien ne rapporte pas l'objet correctement, il pourra être travaillé dans ce but.

Une période de test de 30 jours : Le chien sera emmené dans la rue, des magasins et lieux publics pendant une période de 30 jours afin d'observer sa tolérance à l'environnement de travail et sa capacité à répondre au testeur malgré les distractions.

Ces tests sont beaucoup utilisés en France comme aux Etats-Unis, bien qu'il n'y ait pas de preuve de leur fiabilité, ils permettent d'orienter le choix des animaux en vue de devenir chien d'assistance (Brady, Cracknell, et al. 2018)(AMAR Coralie 2010).

IV.1.3. Des considérations morphologiques.

Le chien est le mammifère qui possède le plus grand polymorphisme. En effet du Chihuahua au Dogue Allemand la différence morphologique est immense et pourtant ces 2 individus appartiennent à la même espèce.

Ce polymorphisme permet de choisir des chiens morphologiquement les plus adaptés à leur futur travail. Pour les chiens d'assistance à personnes à mobilité réduite ou aidant à la mobilité, on va plutôt choisir des chiens de taille moyenne à grande afin que ceux-ci soient capables d'atteindre facilement les cibles voulues (interrupteur pour allumer et éteindre les lumières, rapport d'objet au maître en fauteuil). Un chien écouteur pourra être de plus petite taille.

IV.1.4. Des conditions médicales spécifiques des races.

Des affections génétiques sont plus présentes dans certaines races que dans d'autres (tab V).

Un chien d'assistance doit être le plus sain possible pour pouvoir travailler sur le long terme. Les affections physiques sont source de perte d'argent et peuvent réduire la durée et la qualité de travail d'un chien ainsi que son bien-être. Chaque race possède des prédispositions à certaines affections. Plus de 40 affections transmises génétiquement ont été documentées et étudiées (Ostrander, Giger, and Kerstin 2007).

Tableau V : Maladies génétiques communes et les races prédisposées (Parenti et al. 2015).

Maladie courante	Description	Races les plus couramment affectées
Dysplasie de hanche	Une condition physique dans laquelle une hyperlaxité des hanches entraîne un mauvais développement de l'articulation entraînant une inflammation et de l'arthrose précoce.	Grandes races : Golden Retriever, Labrador Retriever, Saint Bernard...
Dysplasie du coude	Développement anormal de l'articulation du coude conduisant à de l'inflammation et de l'arthrose précoce.	Grandes races ; prévalence plus importante chez le mâle que la femelle.
Affection cardiaque congénitale	Une variété de malformations cardiovasculaires congénitales	Plus commun chez les pures races que les croisées : Berger Allemand, Saint Bernard, Golden Retriever, et Labrador Retriever
Atrophie progressive de la rétine (PRA)	Une détérioration de la rétine conduisant à la cécité.	La plupart des races
Uvéite pigmentaire	Une maladie inflammatoire de l'œil; conduisant le plus souvent à un glaucome.	Golden Retriever
Keratite Superficielle Chronique	Aussi connue sous le nom de <i>pannus</i> ; une maladie inflammatoire chronique de la cornée.	Principalement le Berger Allemand
Cataracte	Opacification totale ou partielle de la rétine	Toutes races
Narcolepsie	Une maladie neurologique résultant en un excès de sommeil, une cataplexie et des crises de sommeil incontrôlables.	Labrador Retriever
Epilepsie	Une maladie neurologique	Golden Retriever, Berger Australien
Myélopathie dégénérative	Une maladie neurodégénérative conduisant à une paralysie.	German Shepherd Dog

IV.1.5. Un choix de races croisées.

Des centres, pour la plupart non accrédités, ont fait le choix de ne pas utiliser de chien pure race. En partant de l'hypothèse que les chiens de races croisées possèdent une plus grande hétérogénéité génétique, ils sont moins disposés aux maladies génétiques que leurs homologues pure race. De nombreuses études ont montré l'effet bénéfique de la diversité génétique sur la santé. Cependant peu d'études ont été réalisées en ce qui concerne les différences comportementales entre les chiens pure race et les chiens de races croisées. Parmi les chiens guides d'aveugles, les chiens ayant le plus grand succès sont les chiens croisés de première génération (F1) entre le Golden Retriever et le Labrador Retriever, on ne connaît cependant par la raison de leur meilleure disposition à devenir guides d'aveugles que les pures races (Asher et al. 2013; Evans et al. 2015).

IV.2. Le recours à des familles d'accueil.

Les personnes lourdement handicapées qui nécessitent un chien d'assistance ne sont pas capables, dans la majorité des cas, d'éduquer un chiot afin que celui-ci devienne chien d'assistance. C'est pourquoi, que ce soit en France ou aux États-Unis, le recours aux familles d'accueil pour toute la phase de développement des chiens destinés à devenir chiens d'assistance est important.

En effet, pendant toute la période juvénile, souvent entre 3 mois et 16 mois le chiot sera élevé par une famille d'accueil qui aura en charge le chiot. Durant toute cette période le chiot sera emmené dans toute sorte de lieux publics afin de découvrir de manière positive son futur environnement de travail. Il s'habitue aux bruits, aux humains, aux congénères chiens et apprendra les premiers ordres et l'obéissance (Harvey et al. 2016).

Les familles d'accueil disposeront de cours d'éducation fondamentale au centre d'éducation auxquels elles participeront avec le chiot.

Cela permet une socialisation et habitude bien contrôlées, une stimulation dès le plus jeune âge et une connaissance exacte du passé du chien (Brubaker and Udell 2018).

Le chien reste la propriété du centre qui, en France, assure tous les frais liés au chien (alimentation, vétérinaire...). Aux États-Unis, les frais liés au chiot sont, le plus souvent, à la charge de la famille d'accueil.

IV.3. Puppy Prison Program.

Dans certains centres d'éducation aux États-Unis, les familles d'accueil et les premiers entraînements des chiots se font par les détenus. En effet ces programmes ont pour intérêt d'économiser de l'argent pour les centres. Il y aurait également un gros effet bénéfique sur les détenus eux-mêmes qui éduquent un chiot dans le but de servir une personne handicapée. Ils suivent des cours d'éducation dans le centre de détention et sont très assidus. De même, la régularité et similarité des journées en prison offre au chien un milieu stable et propice à l'apprentissage des premiers ordres.

Leader Dog, qui forme des chiens guides pour aveugles et qui fait appel à des familles d'accueil et possède un puppy prison program, affirme que les chiots éduqués via le puppy prison raising program seraient mieux éduqués que ceux des familles d'accueil volontaires.

Les détenus responsables de la pré-éducation, consacrent tout leur temps pour le chien. S'installe également une compétition positive entre les détenus : quel sera le chien le mieux éduqué, le mieux entretenu etc. La présence des chiens dans le centre de détention aide aussi au respect mutuel entre les détenus, mais aussi entre les gardes et les détenus. Entraîner apporte beaucoup aux détenus, car ils créent des liens affectifs forts avec le chien dans un milieu où les détenus n'ont pas le droit de se toucher entre eux (Cooke and Farrington 2016)(Furst 2006)(Humby n.d.).

Cependant ces chiots ne voient pas les lieux publics durant leur temps passé avec les détenus. Pour pallier ce défaut d'habitude au monde extérieur, des familles d'accueil de week-end prennent les chiots les week-ends toutes les 6 à 8 semaines afin de leur faire découvrir le milieu extérieur, la rue, les transports en commun, les magasins etc.

Ainsi ces programmes sont utiles et bénéfiques pour les chiens et les détenus, mais nécessitent tout de même l'intervention de personnes volontaires pour la découverte de l'environnement extérieur.

IV.4. Éducation à partir de l'âge adulte.

Aux États-Unis, n'importe quel chien peut devenir 'Service dog' i.e. chien d'assistance (Weiss 2002).

La grosse différence entre les chiens d'assistance en France et aux États-Unis est qu'un particulier, aux États-Unis, peut entraîner/éduquer son propre chien pour devenir "service dog", il peut l'éduquer lui-même si ses compétences propres sont suffisantes, engager un éducateur professionnel, ou acheter un chien déjà formé dans une association accréditée.

De nombreux centres, en France comme aux États-Unis, élèvent leurs chiens, les sélectionnent génétiquement, mais il est difficile de prévoir le taux de réforme (chiens retirés du programme d'éducation). Même s'il existe de nombreux tests élaborés pour tester le tempérament des chiots, et leur capacité à devenir chien d'assistance, il a été montré que ces tests ne sont pas extrêmement fiables sur des chiens de jeune âge qui ne sont pas encore développés, tellement il y a de facteurs environnementaux qui entrent en jeu (AMAR Coralie 2010).

Ainsi l'idée est de récupérer des chiens aux alentours de 1 an, les tests de tempérament sont alors un peu plus fiables pour prédire le succès de l'éducation pour devenir chien d'assistance (Brady, Cracknell, et al. 2018).

D'autre part, les chiens ayant vécu avec leurs futurs maîtres auraient un lien affectif plus fort avec ce dernier, cela permettrait un apprentissage plus rapide et une meilleure efficacité de l'éducation (Valsecchi et al. 2010)(Rehn and Keeling 2016).

L'intérêt est d'avoir un lien plus fort avec le maître et donc une efficacité dans le travail plus importante. C'est aussi un gain de temps et d'argent, le chien sélectionné étant déjà adulte, le coût de l'élevage est diminué. Enfin, les tests de comportement/tempérament sont plus fiables.

Cependant, sélectionner un chien adulte implique un passé et des apprentissages moins contrôlés que lorsque le chien est élevé et désensibilisé depuis le plus jeune âge, ainsi qu'une habituation plus longue à réaliser et un succès plus incertain quant à l'éducation.

Critères de choix d'un chien de refuge :

Age

On choisira un chien de refuge de moins de 2.5 ans. En effet, il faut considérer le temps d'éducation qui prend quelques mois à quelques années. On ne veut donc pas un chien trop âgé avant le début de l'éducation.

Santé

Le chien doit être en parfaite santé. Il sera évalué par un vétérinaire. Il devra avoir de bonnes qualités motrices afin de supporter plusieurs années de travail. Un examen orthopédique rigoureux devra être réalisé.

Tenue et propreté

On cherchera un chien au tempérament calme, qui n'aboie pas de façon intempestive. Un chien d'assistance doit être un chien calme. On cherchera un chien qui recherche l'interaction avec l'humain sans surexcitation ou réactivité trop importante. On cherchera également un chien déjà propre.

Traits importants

Voici quelques traits de caractère à évaluer pour prétendre à une éducation fructueuse en vue d'un chien d'assistance :

- pas de timidité, d'agressivité ou de réaction de peur ;
- chien équilibré, d'un naturel calme ;
- qui aime l'interaction avec l'humain ;
- sociable ;
- capacité à se concentrer, malgré des distractions ;
- volonté d'apprendre, curieux ;
- une sensibilité physique faible ;
- un seuil de frustration élevé, patient ;
- pas trop excité ;
- non réactif aux congénères ;
- pas de comportement de prédation envers les autres animaux (chat, oiseaux...) ;
- une capacité d'adaptation aux nouveaux environnements ;
- supporte la contention pour les manipulations, se tient en laisse.

De plus, la sélection de ces chiens se fait dans des conditions non idéales pour le chien. Celui-ci enfermé dans un box depuis un certain temps va forcément avoir un comportement différent que lorsqu'il vit dans une famille et que tous ces besoins physiologiques sont couverts.

IV.5. Éducation de chien de particuliers.

Aux États-Unis, il est possible pour un propriétaire de chien en situation de handicap, d'éduquer son propre chien.

Les centres ou éducateurs accrédités par ADI ont une obligation de travailler avec le propriétaire pendant une durée minimum de 6 mois ("ADI-Minimum-Standards-Ethics.Pdf" n.d.).

Aux États-Unis, comme la loi n'impose aucune certification quant à l'éducation du chien d'assistance, une personne handicapée peut simplement éduquer son propre chien à effectuer des tâches permettant d'alléger son handicap. On les appelle les 'owner-trained service dogs'.

Ceci est surtout réalisé pour les chiens d'assistance psychiatrique. Les maladies psychiatriques étant diverses et variées, le propriétaire peut ainsi choisir quelles tâches son chien va effectuer afin de l'aider. Il aura également un lien plus fort avec son chien d'assistance et une meilleure compréhension de son propre chien puisque toutes les étapes éducatives auront été effectuées par ses soins. L'entraînement de son propre chien peut être une réelle thérapie pour la personne en situation de handicap (Yount et al. 2013).

On peut cependant se poser la question de la qualité de l'éducation du chien. Et par conséquent, de la sécurité du grand public et du propriétaire, lorsque ce chien est amené dans les lieux publics, mais aussi du bien-être du chien à cause du peu de connaissances du maître.

IV.6. La durée de formation.

La durée de formation des chiens en France est relativement standardisée. Elle dure environ 2 ans en comptant les 12 à 16 mois de pré éducation en famille d'accueil et les 6 mois minimum en centre ("Arrêté Du 20 Mars 2014 Relatif Aux Critères Techniques de Labellisation Des Centres d'éducation Des Chiens d'assistance et Des Centres d'éducation Des Chiens-Guides d'aveugles et à La Création d'un Certificat National" n.d.).

Aux États-Unis, la durée de formation est extrêmement variable, sauf pour les centres accrédités ADI. Pour ceux-ci, un minimum de 6 mois d'éducation est requis ("ADI-Minimum-Standards-Ethics.Pdf" n.d.).

En général, pour les centres d'éducation la durée de formation du chien varie de 4 mois à 2 ans en fonction du travail exigé par le chien et de son tempérament.

ADI fournit un "Public access Test" afin de donner les exigences minimum sur le comportement du chien en lieu public. Ce Test n'est pas obligatoire, mais certains centres l'exigent pour certifier le chien.

IV.7. Le Public Access Test.

ADI a tenté de donner des standards de comportement en lieu public pour les chiens d'assistance afin d'éviter les problèmes de chiens d'assistance inadaptés dans les lieux publics.

Ce test est également utilisé par des centres privés d'éducation de chiens d'assistance. Il permet en effet une validation de la bonne éducation du chien et un consensus quant au comportement que doit adopter un chien d'assistance.

Voici les points essentiels de ce test :

- Comportement en public.
 - Le chien est propre, entretenu et ne dégage pas d'odeur forte.
 - Le chien n'urine ni ne défèque dans des endroits inappropriés.
- Attitude.
 - Le chien ne sollicite pas l'attention du public.
 - Le chien n'interfère pas avec le fonctionnement normal d'une institution par sa présence.
 - Le chien ne vocalise pas hors du cadre de son travail d'alerte.
 - Le chien ne montre aucun signe d'agressivité envers l'humain ou autre animal.
 - Le chien ne quémande pas et ne vole pas de nourriture au grand public.
- Éducation
 - Le chien est éduqué à réaliser un minimum de 3 commandes ou tâches pour assister son maître en situation de handicap.
 - Le chien reste calme et silencieux en toutes circonstances.
 - Le chien est capable de travailler dans un lieu public sans être distrait.
 - Le chien doit rester calmement auprès de son maître sans gêner les lieux de passage.
 - Le chien est éduqué à faire ses besoins sur commande.

Objectif

L'objectif du 'Public Access Test' est de s'assurer que le chien est équilibré, bien éduqué et ne constituera pas une gêne en public. Il permet aussi de s'assurer que le bénéficiaire contrôle son chien et que l'équipe chien-maître ne constitue pas une menace pour le grand public.

Rejet

Tout chien exprimant un comportement d'agressivité (grognement, morsure...) sera éliminé du test. Tout chien malpropre sera également rejeté.

Ligne directrice

La ligne directrice de ce test est de montrer que le chien peut circuler en toute sécurité dans les lieux publics pour son maître et le grand public et que le maître est capable de gérer toute situation.

Equipement

Tout le test doit être réalisé avec les équipements nécessaires au travail spécifique du chien. Le test sera réalisé dans un lieu public comme un centre commercial où on retrouvera des conditions de distractions normales d'un lieu public.

Commandes

La réponse aux commandes spécifiques du chien doit être testée et les commandes données par un geste ou un ordre vocal.

Sortie de véhicule

Le chien doit attendre l'ordre de descendre du véhicule. Une fois sorti, il doit rester calme et silencieux et répondre aux indications de son maître. Une aide passera à distance de 200 cm avec un autre chien près de l'équipe testée. Le chien d'assistance doit rester calme et sous contrôle, ne pas tirer sur sa laisse, ou tenter d'approcher l'autre chien.

Approche d'un bâtiment

L'équipe maître-chien doit circuler sur le parking jusqu'à l'entrée du bâtiment. Le chien doit rester dans une position au pied relative. Le chien ne doit pas montrer de signe d'anxiété ou de réactivité aux personnes et aux véhicules circulant.

Passage de porte

Arrivée à la porte du bâtiment, le bénéficiaire doit décider et indiquer au chien comment entrer de la manière la plus adéquate possible. Le chien ne doit pas vagabonder, tirer ou solliciter l'attention des personnes aux environs.

Déplacement dans le lieu

Le bénéficiaire et le chien doivent pouvoir circuler de manière contrôlée. Le chien doit rester à une distance rapprochée de 30 cm de son maître. Il ne doit pas solliciter l'attention des passants et ne doit pas tirer sur sa laisse. Le chien doit s'adapter rapidement aux variations de vitesses de déplacements, aux changements de direction, et se déplacer dans une foule sans interagir avec le public. Dans une allée d'un magasin le chien ne doit pas toucher ou faire tomber de marchandise.

Rappel à distance

Dans un espace large, le bénéficiaire fait asseoir son chien, s'éloigne de quelques mètres, et rappelle le chien. Le chien doit revenir immédiatement auprès de son maître sans détour et sans solliciter l'attention des passants ou ignorer le rappel. Le chien doit revenir suffisamment près du maître pour être touché par celui-ci, pour les chiens guides, le chien doit entrer en contact physique avec son maître.

Assis

On demandera d'effectuer l'ordre assis dans 3 situations différentes. Le chien doit répondre rapidement et exécuter l'ordre.

- . Le premier ordre 'assis' sera demandé auprès d'une distraction alimentaire (assiette de nourriture au sol). Le chien ne doit pas essayer de renifler ou manger la nourriture et doit rester assis sous l'ordre de son maître.
- . Le second 'assis' sera demandé au chien lorsqu'un assistant passe avec un caddie à proximité du chien, celui-ci doit rester assis et ne pas montrer de signe de peur du caddie.
- . Le dernier 'assis' sera demandé alors qu'une personne s'approche du bénéficiaire, parle au bénéficiaire et caresse le chien. Le chien doit rester assis et ne pas solliciter l'assistant.

Couché

L'ordre "couché" sera demandé de la même manière que le "assis". Avec une distraction alimentaire, puis celle d'un enfant qui vient caresser le chien, le chien doit rester couché et ne pas solliciter d'attention supplémentaire, tout en adoptant une attitude calme et relaxée.

Distraction sonore

Lors d'un déplacement, un objet sera jeté au sol derrière le chien. Le chien peut regarder l'origine du bruit mais se détourner rapidement et ne pas montrer de signes d'inquiétude.

Restaurant

L'équipe devra entrer dans un restaurant et s'installer à une table. Le chien doit se coucher sous la table et y rester jusqu'à ce qu'il soit sollicité. Il ne doit pas se lever si de la nourriture tombe au sol.

Sans laisse

A un moment du test, le bénéficiaire devra lâcher la laisse pendant un déplacement. Le chien doit rester sous contrôle du maître et le maître doit pouvoir récupérer la laisse rapidement sans encombre.

Retour et chargement au véhicule

Le chien doit attendre patiemment l'ordre de monter dans le véhicule.

Un exemple de Public Access Test utilisé par un centre de formation de chiens d'assistance psychiatrique est donné en Annexe 5 : un exemple de Public Access Test, PSDP (Psychiatric Service Dog Partners).

IV.8. La formation des bénéficiaires.

En France, les lois imposent un minimum de 2 semaines de stage pour le futur bénéficiaire afin de le former sur l'utilisation du chien d'assistance, l'entretien et le bien-être du chien.

Aux États-Unis, cette durée est très variable de 3 jours pour Loyalty Service Dogs à 3-8 mois pour Paws with Cause.

Les centres accrédités ADI qui forment les propres chiens des bénéficiaires doivent travailler avec eux pendant une durée minimale de 6 mois.

IV.9. Le suivi de la formation.

Il est de la responsabilité du bénéficiaire de réaliser que son chien développe des mauvais comportements, ou des comportements non adaptés. Il se doit alors de recontacter son éducateur ou le centre d'éducation afin de garder un chien équilibré capable d'accéder aux lieux publics en toute sécurité.

Quatrième partie :

Etude comparative des bénéfices et limites de l'utilisation d'un chien d'assistance médicale en France et aux Etats-Unis.

I. Bénéfices.

I.1. Une aide technique.

Évidemment, les chiens d'assistance apportent une aide technique importante par la réalisation de tâches pour lesquelles ils ont été spécifiquement éduqués afin d'aider leur maître dans la vie quotidienne quel que soit leur handicap.

Concernant les chiens de réponse ou d'alerte aux crises d'épilepsie, on a pu constater une diminution significative de la fréquence des crises liée à la présence, l'alerte et l'aide du chien. La diminution des crises a été évaluée à 43% en moyenne après l'obtention d'un chien d'assistance (Val Strong et al. 2002).

Concernant les chiens d'alerte pour personnes diabétiques, il a été noté une diminution significative du nombre de crises d'hypoglycémie sévères conduisant à une perte de conscience, et une réduction des effets délétères de la maladie par une meilleure gestion et un meilleur équilibre de la glycémie (Rooney, Morant, and Guest 2013).

I.2. Un sentiment de sécurité.

Pour une personne en situation de handicap, avoir un chien d'assistance offre un sentiment de sécurité.

En effet, le chien prête toute son attention à son maître et celui-ci se sent protégé par les services de son chien. Une personne épileptique ou diabétique est moins angoissée à l'idée d'être seule ou de sortir en public car elle sait que son chien pourra l'alerter en cas de crise même lorsque le malade est distrait et ne ressent pas les symptômes de la crise.

I.3. Un lien social.

Initialement, les chiens d'assistance sont éduqués dans le but d'apporter une aide technique par l'exécution des tâches qu'ils effectuent pour leur maître.

Cependant, de nombreuses études et témoignages de bénéficiaires montrent un impact positif de l'utilisation d'un chien d'assistance pour les interactions sociales.

En effet, le chien permet une meilleure intégration dans la société. Beaucoup de personnes sont attirées par l'animal et vont engager la conversation avec la personne en situation de handicap grâce à la présence du chien (Audrestch et al. 2015).

Une étude a montré que 92% des bénéficiaires de chien d'assistance rapportent une augmentation de leur intégration dans la société (Lane, McNicholas, and Collis 1998).

Deux autres études ont mis en évidence que les adultes et enfants en fauteuil roulant rapportent un nombre d'expériences sociales positives plus important lorsqu'ils sont accompagnés d'un chien d'assistance (Hart, Hart, and Bergin 1987) et (Eddy, Hart, and Boltz 1988).

Les bénéficiaires de chiens écouteurs font le même constat. Leurs échanges avec la population entendante sont augmentés après la remise d'un chien écouteur (Hart, Zasloff, and Benfatto 1996).

Les maîtres de chien guide d'aveugles rapportent plus d'interactions sociales, mais aussi des interactions de meilleure qualité. Ils rapportent qu'ils sont vus avec plus de respect par la société (Whitmarsh 2005).

1.4. Une aide psychologique.

Le chien d'assistance, quel qu'il soit apporte un bénéfice psychologique au bénéficiaire.

En effet, les bénéficiaires de chien d'assistance rapportent une meilleure indépendance, un accroissement de la confiance en soi, une meilleure estime de soi, une baisse de sentiment d'isolement et de dépression, une augmentation de la motivation aux activités quotidiennes.

Le chien d'assistance, par son aide technique permet de diminuer le stress des personnes en situation de handicap (Fairman and Huebner 2001) et (Rintala, Matamoros, and Seitz 2008; Sachs-Ericsson 2018).

Une étude a mesuré les taux de cortisol, molécule sécrétée par une personne permettant d'objectiver le stress d'une personne, chez des enfants atteints de trouble du spectre de l'autisme, avant, pendant et après retrait d'un chien d'assistance dans leur environnement. Les taux de cortisol des enfants avant introduction du chien s'élevaient à 58% d'augmentation au réveil, pour atteindre une augmentation de seulement 10% après introduction du chien. Cette étude permet de mettre en évidence la réduction du stress de ces enfants grâce à la présence d'un chien d'assistance (Viau et al. 2010).

II- Limites.

II.1. Les inconvénients à posséder un chien d'assistance.

Pour les Etats-Unis, le coût de l'éducation et de l'entretien du chien est une des limites à l'acquisition d'un chien d'assistance.

D'autres bénéficiaires rapportent les inconvénients de posséder un chien d'assistance comme l'attention constante du public, qui peut s'avérer indésirable lorsque celle-ci est excessive, la détresse émotionnelle lorsque le chien est trop âgé pour travailler et doit être retraité, ou lorsque le chien est malade ou décède.

La présence du chien d'assistance implique aussi de passer beaucoup de temps à s'occuper du chien. D'autres inconvénients tels que la perte de poils et le ramassage des déjections sont rapportés par les bénéficiaires.

Une étude a montré que plus l'élocution et la capacité à parler d'une personne handicapée est bonne, plus la compréhension du chien et sa capacité de réponse est bonne. Ainsi certaines personnes atteintes de handicap physique, impliquant des difficultés d'élocution, peuvent rencontrer des difficultés à l'utilisation du chien d'assistance. Ces difficultés d'élocution peuvent également nécessiter une éducation plus spécialisée et personnalisée du chien. Soit des coûts plus élevés et/ou une moins bonne efficacité du travail du chien (Dalibard 2009).

II.2. Le bien-être du chien d'assistance au travail.

Une étude a permis d'identifier des risques de mal-être au travail du chien d'assistance, en particulier pour les chiens d'assistance psychiatrique.

En effet, un constat sur le manque de repos ou distraction entre les temps de travail du chien a été fait. Le manque de connaissance des bénéficiaires sur les besoins fondamentaux d'un chien peut également être un frein au bien-être du chien au travail. D'où l'importance d'une bonne formation du bénéficiaire concernant l'utilisation d'un chien d'assistance (Burrows, Adams, and Millman 2008).

Il semblerait que les problèmes de bien-être au travail du chien d'assistance soient plus importants aux États-Unis, bien qu'aucune étude quantitative n'ait été effectuée, et semblerait techniquement difficile à réaliser. Ceci serait dû à la grande diversité des modalités de formation des chiens et de leur bénéficiaire et au peu d'obligation des éducateurs et propriétaires de chiens d'assistance d'un point de vue législatif. En France, un contrôle administratif via la labellisation des centres permet au moins de réguler ce genre de problème par une meilleure observation et surveillance des chiens remis.

Certaines tâches peuvent s'avérer difficile physiquement pour le chien. Coppinger étudie la traction d'un fauteuil roulant par un chien d'assistance, il montre par le biais de calculs physiques la difficulté physique du chien pour cette tâche due au harnais et au dispositif de traction non adapté. Ce genre d'étude a permis l'amélioration des méthodes ou de l'équipement du chien pour rendre la tâche réalisable sans risque de blessure ou de difficulté (Coppinger, Coppinger, and Skillings 1998).

II.3. Le système en France et aux États-Unis.

De manière plus générale, les réglementations concernant les chiens d'assistance en France et aux États-Unis ont leurs limites propres.

En effet,

Le système français limite l'évolution rapide en termes de développement des possibilités de remise de chiens d'assistance et de quantité de chiens remis pour répondre à la demande.

Le système américain quant à lui offre une telle liberté de possibilités que les dérives de la part du grand public sont monnaie courante. De nombreux sites vendent du matériel type harnais, laisses indiquant « service Dog » ou de fausses certifications sans avoir évalué le chien en question. Il devient alors difficile de s'y retrouver en tant que particulier et de comprendre et connaître la légitimité d'un chien d'assistance.

Conclusion

Les chiens d'assistance médicale sont des chiens qui assistent, accompagnent et aident leur maître en situation de handicap. Ils sont un outil indispensable à l'autonomie de ces personnes, tant d'un point de vue technique, affectif, que social.

Ces chiens d'utilité ont vu le jour au cours de l'histoire et notamment suite à la première guerre mondiale. La guerre ayant affecté de nombreux hommes, un soutien technique devint indispensable. Le chien, animal proche de l'homme dans ses interactions, dans sa compréhension et son mode de vie, est capable de comprendre, accompagner et aider une personne en situation de handicap et cela de façon dévouée et sans contrainte. L'homme a pu comprendre et exploiter les capacités à la fois physiologiques et cognitives de l'espèce canine afin d'éduquer des chiens à apporter une aide précieuse à l'homme et pallier au mieux un handicap, quel qu'il soit.

Les chiens d'assistance médicale existent en France et aux Etats-Unis, cependant, chacun de ces deux pays possède ses propres réglementations plus ou moins complexes. Elles sont peu connues du grand public pour l'accessibilité aux lieux publics et ses propres savoir-faire en ce qui concerne les modalités de la sélection, de la formation, de la remise et de l'utilisation de ces chiens d'assistance.

Nous retiendrons principalement de ce travail la grande variabilité des types de chiens d'assistance en particulier aux Etats-Unis ; du chien guide d'aveugles, au chien d'alerte pour diabétiques ou pour épileptiques en passant par le chien écouteur pour les personnes sourdes.

D'autre part, on notera le caractère encore nouveau des chiens d'assistance ; en effet, peu d'études scientifiques permettent de comprendre ou prouver l'efficacité et l'utilité de l'éducation d'un chien dans le but d'assister une personne en situation de handicap. On est encore dans l'empirisme en ce qui concerne les chiens d'assistance médicale. C'est donc un domaine en pleine croissance qui évolue extrêmement vite. Nous n'avons pas fini de découvrir encore, les immenses capacités de cette espèce pour améliorer la médecine et le quotidien de personnes en situation de handicap.

Bibliographie

“2010 ADA Regulations.” n.d. Accessed November 10, 2018.
https://www.ada.gov/2010_regs.htm.

“Accueil.” n.d. HANDI’CHIENS. Accessed November 10, 2018. <https://www.handichiens.org/>.
Adeline GRANGE. 2016. “LE CHIEN D’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L’ASSOCIATION HANDI’CHIENS.”

“ADI-Minimum-Standards-Ethics.Pdf.” n.d. Accessed June 15, 2018.
<https://www.assistancedogsinternational.org/wp-content/uploads/2018/02/ADI-Minimum-Standards-Ethics.pdf>.

AMAR Coralie. 2010. “TESTS DE TEMPERAMENT CHEZ LE CHIEN : SENSIBILITE DES MESURES ET CARACTERE PREVISIONNEL.” <https://docplayer.fr/20296975-Ecole-nationale-veterinaire-d-alfort-tests-de-temperament-chez-le-chien-sensibilite-des-mesures-et-caractere-previsionnel-these.html>.

“American Kennel Club.” n.d. American Kennel Club. Accessed November 11, 2018.
<https://www.akc.org/>.

Arden, Rosalind, and Mark James Adams. 2016. “A General Intelligence Factor in Dogs.” *Intelligence* 55 (March): 79–85. <https://doi.org/10.1016/j.intell.2016.01.008>.

Arhant, Christine, Hermann Bubna-Littitz, Angela Bartels, Andreas Futschik, and Josef Troxler. 2010. “Behaviour of Smaller and Larger Dogs: Effects of Training Methods, Inconsistency of Owner Behaviour and Level of Engagement in Activities with the Dog.” *Applied Animal Behaviour Science* 123 (3–4): 131–42. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2010.01.003>.

“Arrêté Du 20 Mars 2014 Relatif Aux Critères Techniques de Labellisation Des Centres d’éducation Des Chiens d’assistance et Des Centres d’éducation Des Chiens-Guides d’aveugles et à La Création d’un Certificat National.” n.d. Accessed June 17, 2018.
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf_frame.do.

Asher, Lucy, Simon Blythe, Rena Roberts, Lisa Toothill, Peter J. Craigon, Katy M. Evans, Martin J. Green, and Gary C.W. England. 2013. “A Standardized Behavior Test for Potential Guide Dog Puppies: Methods and Association with Subsequent Success in Guide Dog Training.” *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 8 (6): 431–38.
<https://doi.org/10.1016/j.jveb.2013.08.004>.

Assistance Dogs International, ed. 2005. *Assistance Dogs International’s Guide to Assistance Dog Laws*. 1st ed. Santa Rosa, CA: Assistance Dogs International.

“Assistance Dogs International - 2005 - Assistance Dogs International’s Guide to Assistanc.Pdf.” n.d. Accessed June 3, 2018.
<http://www.assistancedogsinternational.org/wp-content/uploads/2012/01/ADI20062ndprint.pdf>.

Audrestch, Hilary M., Chantelle T. Whelan, David Grice, Lucy Asher, Gary C.W. England, and Sarah L. Freeman. 2015. "Recognizing the Value of Assistance Dogs in Society." *Disability and Health Journal* 8 (4): 469–74. <https://doi.org/10.1016/j.dhjo.2015.07.001>.

Baratay, Eric. 2012. *Le point de vue animal: une autre version de l'histoire*. Éditions du Seuil.
Baratay, Eric. 2013. *Bêtes des tranchées. Des vécus oubliés*. CNRS.

Bell, M. 1999. "Pavlovian Contingencies And Resistance To Change In A Multiple Schedule." *Journal of the Experimental Analysis of Behavior* 72 (1): 81–96.
<https://doi.org/10.1901/jeab.1999.72-81>.

Bennett, Sara L., Annette Litster, Hsin-Yi Weng, Sheryl L. Walker, and Andrew U. Luescher. 2012. "Investigating Behavior Assessment Instruments to Predict Aggression in Dogs." *Applied Animal Behaviour Science* 141 (3–4): 139–48. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2012.08.005>.

Blaikie, Tom P. J., Julie A. Edge, Gus Hancock, Daniel Lunn, Clare Megson, Rob Peverall, Graham Richmond, Grant A. D. Ritchie, and David Taylor. 2014. "Comparison of Breath Gases, Including Acetone, with Blood Glucose and Blood Ketones in Children and Adolescents with Type 1 Diabetes." *Journal of Breath Research* 8 (4): 046010. <https://doi.org/10.1088/1752-7155/8/4/046010>.

Bourdin, Monique. 2010. *Comportement et éducation du chien*. Educagri Editions.

Bradshaw, John W.S., Emily-Jayne Blackwell, and Rachel A. Casey. 2016. "Dominance in Domestic Dogs—A Response to Schilder et Al. (2014)." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 11 (January): 102–8. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2015.11.008>.

Brady, Karen, Nina Cracknell, Helen Zulch, and Daniel Simon Mills. 2018. "A Systematic Review of the Reliability and Validity of Behavioural Tests Used to Assess Behavioural Characteristics Important in Working Dogs." *Frontiers in Veterinary Science* 5 (May).
<https://doi.org/10.3389/fvets.2018.00103>.

Brady, Karen, Lynn Hewison, Hannah Wright, Helen Zulch, Nina Cracknell, and Daniel Mills. 2018. "A Spatial Discounting Test to Assess Impulsivity in Dogs." *Applied Animal Behaviour Science* 202 (May): 77–84. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2018.01.003>.

Brown, Stephen W., and Laura H. Goldstein. 2011. "Can Seizure-Alert Dogs Predict Seizures?" *Epilepsy Research* 97 (3): 236–42. <https://doi.org/10.1016/j.eplepsyres.2011.10.019>.

Brubaker, Lauren, and Monique A.R. Udell. 2018. "The Effects of Past Training, Experience, and Human Behaviour on a Dog's Persistence at an Independent Task." *Applied Animal Behaviour Science* 204 (July): 101–7. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2018.04.003>.

Burrows, Kristen E., Cindy L. Adams, and Suzanne T. Millman. 2008. "Factors Affecting Behavior and Welfare of Service Dogs for Children With Autism Spectrum Disorder." *Journal of Applied Animal Welfare Science* 11 (1): 42–62. <https://doi.org/10.1080/10888700701555550>.

Call, Josep, Juliane Bräuer, Juliane Kaminski, and Michael Tomasello. 2003. "Domestic Dogs (Canis Familiaris) Are Sensitive to the Attentional State of Humans." *Journal of Comparative Psychology* 117 (3): 257–63. <https://doi.org/10.1037/0735-7036.117.3.257>.

Caron-Lormier, G., G.C.W. England, M.J. Green, and L. Asher. 2016. "Using the Incidence and Impact of Health Conditions in Guide Dogs to Investigate Healthy Ageing in Working Dogs." *The Veterinary Journal* 207 (January): 124–30. <https://doi.org/10.1016/j.tvjl.2015.10.046>.

Caron-Lormier, Geoffrey, Naomi D. Harvey, Gary C. W. England, and Lucy Asher. 2016. "Using the Incidence and Impact of Behavioural Conditions in Guide Dogs to Investigate Patterns in Undesirable Behaviour in Dogs." *Scientific Reports* 6 (April). <https://doi.org/10.1038/srep23860>.

Cattet Jennifer. 2018. "Communication Personnelle.," 2018.

"Circulaire N°40 Du 16 Juillet 1984- Non Parue Au J.O. - CFPSAA." n.d. Accessed November 10, 2018. <http://www.cfpsaa.fr/spip.php?article697>.

Code de La Santé Publique - Article R1112-49. n.d. *Code de La Santé Publique.* Vol. R1112-49. Accessed November 10, 2018.

"Code de l'action Sociale et Des Familles | Legifrance." n.d. Accessed November 10, 2018a. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069>.

"Code de l'action Sociale et Des Familles | Legifrance." n.d. Accessed November 10, 2018b. https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=5CBA6771E7E91B0BACD90BF2AD80926D.tpdila21v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006157603&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20160127.

Code de l'action Sociale et Des Familles - Article L114-1. n.d. *Code de l'action Sociale et Des Familles.* Vol. L114-1. Accessed November 10, 2018.

Code de l'action Sociale et Des Familles - Article R241-22. n.d. *Code de l'action Sociale et Des Familles.* Vol. R241-22. Accessed November 10, 2018.

Cooke, Barbara J., and David P. Farrington. 2016. "The Effectiveness of Dog-Training Programs in Prison: A Systematic Review and Meta-Analysis of the Literature." *The Prison Journal* 96 (6): 854–76. <https://doi.org/10.1177/0032885516671919>.

Coppinger, Raymond, and Lorna Coppinger. 2001. "Dogs-A Startling New Understanding of Canine Origin, Behavior & Evolution." *Bibliovault OAI Repository, the University of Chicago Press*, January.

Coppinger, Raymond, Lorna Coppinger, and Ellen Skillings. 1998. "Observations on Assistance Dog Training and Use." *Journal of Applied Animal Welfare Science* 1 (2): 133–44. https://doi.org/10.1207/s15327604jaws0102_4.

Coppinger, Raymond, and Mark Feinstein. 2015. *How Dogs Work.* University of Chicago Press.

D. Arons, Cynthia, and William J. Shoemaker. 1992. "The Distribution of Catecholamines and β -Endorphin in the Brains of Three Behavioral Distinct Breeds of Dogs and Their F1 Hybrids." *Brain Research* 594 (November): 31–39. [https://doi.org/10.1016/0006-8993\(92\)91026-B](https://doi.org/10.1016/0006-8993(92)91026-B).

Dalibard, Geraldine Heillaut. 2009. "Parameters Influencing Service Dogs' Quality of Response to Commands: Retrospective Study of 71 Dogs." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 4 (1): 19–24. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2008.08.008>.

Dalziel, Deborah J, Basim M Uthman, Susan P Mcgorray, and Roger L Reep. 2003. "Seizure-Alert Dogs: A Review and Preliminary Study." *Seizure* 12 (2): 115–20. <https://doi.org/10.1016/S105913110200225X>.

Décret N°2003-462 Du 21 Mai 2003 Relatif Aux Dispositions Réglementaires Des Parties I, II et III Du Code de La Santé Publique. 2003. 2003-462.

Deldalle, Stéphanie, and Florence Gaunet. 2014. "Effects of 2 Training Methods on Stress-Related Behaviors of the Dog (*Canis Familiaris*) and on the Dog–Owner Relationship." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 9 (2): 58–65. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2013.11.004>.

Durantou, Charlotte, Thierry Bedossa, and Florence Gaunet. 2018. "The Perception of Dogs' Behavioural Synchronization with Their Owners Depends Partially on Expertise in Behaviour." *Applied Animal Behaviour Science* 199 (February): 24–28. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2017.11.004>.

Eddy, J., L. A. Hart, and R. P. Boltz. 1988. "The Effects of Service Dogs on Social Acknowledgments of People in Wheelchairs." *The Journal of Psychology* 122 (1): 39–45. <https://doi.org/10.1080/00223980.1988.10542941>.

Edelson, S. M., M. G. Edelson, D. C. R. Kerr, and T. Grandin. 1999. "Behavioral and Physiological Effects of Deep Pressure on Children With Autism: A Pilot Study Evaluating the Efficacy of Grandin's Hug Machine." *American Journal of Occupational Therapy* 53 (2): 145–52. <https://doi.org/10.5014/ajot.53.2.145>.

Ellen, P., and C. Thinus-Blanc. 2012. *Cognitive Processes and Spatial Orientation in Animal and Man: Volume II Neurophysiology and Developmental Aspects*. Springer Science & Business Media.

Eric Baratay. 2018. "Communication Personnelle.," 2018.

"Eustis, Dorothy Harrison." n.d. National Women's Hall of Fame. Accessed November 10, 2018. <https://www.womenofthehall.org/inductee/dorothy-harrison-eustis/>.

Evans, Katy M., Thomas W. Lewis, Lucy Asher, Simon Blythe, Matthew Bottomley, Lisa Tootill, Rena Roberts, Helen Whiteside, Gary C.W. England, and Sarah C. Blott. 2015. "Genetic Evaluation of Traits in a Standardized Behavioral Test for Potential Guide Dog Puppies Using Crossbreed Models." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 10 (6): 459–64. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2015.08.004>.

Fairman, S. K., and R. A. Huebner. 2001. "Service Dogs: A Compensatory Resource to Improve Function." *Occupational Therapy in Health Care* 13 (2): 41–52. https://doi.org/10.1080/J003v13n02_03.

“FFAC | Fédération Française Des Associations de Chiens Guides d’aveugles.” n.d. Accessed November 10, 2018. <https://www.chiensguides.fr/>.

FHA, Restoring the American Dream of Homeownership. 1996. U.S. Department of Housing and Urban Development.

Fiset, Sylvain, Sylvain Gagnon, and Claude Beaulieu. 2000. “Spatial Encoding of Hidden Objects in Dogs (*Canis Familiaris*).” *Journal of Comparative Psychology* 114 (4): 315–24. <https://doi.org/10.1037/0735-7036.114.4.315>.

Fricotté, L. 2013. *Droit des personnes handicapées*. Wolters Kluwer France.

Fukuzawa, Megumi, and Naomi Hayashi. 2013. “Comparison of 3 Different Reinforcements of Learning in Dogs (*Canis Familiaris*).” *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 8 (4): 221–24. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2013.04.067>.

Furst, Gennifer. 2006. “Prison-Based Animal Programs: A National Survey.” *The Prison Journal* 86 (4): 407–30. <https://doi.org/10.1177/0032885506293242>.

Gadbois, Simon, and Catherine Reeve. 2014. “Canine Olfaction: Scent, Sign, and Situation.” In *Domestic Dog Cognition and Behavior*, edited by Alexandra Horowitz, 3–29. Berlin, Heidelberg: Springer Berlin Heidelberg. https://doi.org/10.1007/978-3-642-53994-7_1.

Goren, William D. 2006. *Understanding the Americans with Disabilities Act*. American Bar Association.

Guilherme Fernandes, Joana, I. Anna S. Olsson, and Ana Catarina Vieira de Castro. 2017. “Do Aversive-Based Training Methods Actually Compromise Dog Welfare?: A Literature Review.” *Applied Animal Behaviour Science* 196 (November): 1–12. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2017.07.001>.

Hardin, Dana S., Wesley Anderson, and Jennifer Cattet. 2015. “Dogs Can Be Successfully Trained to Alert to Hypoglycemia Samples from Patients with Type 1 Diabetes.” *Diabetes Therapy* 6 (4): 509–17. <https://doi.org/10.1007/s13300-015-0135-x>.

Hare, Brian, Michelle Brown, Christina Williamson, and Michael Tomasello. 2002. “The Domestication of Social Cognition in Dogs.” *Science (New York, N.Y.)* 298 (5598): 1634–36. <https://doi.org/10.1126/science.1072702>.

Hart, Lynette A., Benjamin L. Hart, and Bonita L. Bergin. 1987. “Socializing Effects of Service Dogs for People with Disabilities.” *Anthrozoös* 1 (1): 41–44. <https://doi.org/10.2752/089279388787058696>.

Hart, Lynette A., R. Lee Zasloff, and Anne Marie Benfatto. 1996. “The Socializing Role of Hearing Dogs.” *Applied Animal Behaviour Science* 47 (1): 7–15. [https://doi.org/10.1016/0168-1591\(95\)01006-8](https://doi.org/10.1016/0168-1591(95)01006-8).

Harvey, Naomi D., Peter J. Craigon, Simon A. Blythe, Gary C.W. England, and Lucy Asher. 2016. “Social Rearing Environment Influences Dog Behavioral Development.” *Journal of Veterinary Behavior* 16 (November): 13–21. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2016.03.004>.

Haverbeke, Anouck, Caroline Rzepa, Eric Depiereux, Jan Deroo, Jean-Marie Giffroy, and Claire Diederich. 2010. "Assessing Efficiency of a Human Familiarisation and Training Programme on Fearfulness and Aggressiveness of Military Dogs." *Applied Animal Behaviour Science* 123 (3–4): 143–49. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2009.12.014>.

Hernádi, Anna, Anna Kis, Orsolya Kanizsár, Katinka Tóth, Bernadett Miklósi, and József Topál. 2015. "Intranasally Administered Oxytocin Affects How Dogs (*Canis Familiaris*) React to the Threatening Approach of Their Owner and an Unfamiliar Experimenter." *Behavioural Processes* 119 (October): 1–5. <https://doi.org/10.1016/j.beproc.2015.07.001>.

Herron, Meghan E., Frances S. Shofer, and Ilana R. Reisner. 2009. "Survey of the Use and Outcome of Confrontational and Non-Confrontational Training Methods in Client-Owned Dogs Showing Undesired Behaviors." *Applied Animal Behaviour Science* 117 (1–2): 47–54. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2008.12.011>.

Houpt, Katherine A. 1998. *Domestic Animal Behavior for Veterinarians and Animal Scientists* /. Iowa State University Press.

Humby, Lauren. n.d. "An Overview of Prison Dog Programs in Australia." Accessed November 11, 2018. http://www.academia.edu/35127277/An_Overview_of_Prison_Dog_Programs_in_Australia.

"Instruction No 2015-98 DGCS/SD3B Du 25 Mars 2015 Relative à La Labellisation Des Centres d'édu- Cation de Chiens-Guides d'aveugles Ou d'assistance, à La Création d'un Certificat National et à l'amélioration de La Prise En Compte de l'animal Pour Faciliter l'insertion Sociale Des Personnes Handicapées Accompagnées d'un Chien-Guide d'aveugle Ou d'assistance." n.d. Accessed June 17, 2018. http://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-04/ste_20150004_0000_0073.pdf.

Issel-Tarver, L., and J. Rine. 1996. "Organization and Expression of Canine Olfactory Receptor Genes." *Proceedings of the National Academy of Sciences* 93 (20): 10897–902. <https://doi.org/10.1073/pnas.93.20.10897>.

Ittyerah, Miriam, and Florence Gaunet. 2009. "The Response of Guide Dogs and Pet Dogs (*Canis Familiaris*) to Cues of Human Referential Communication (Pointing and Gaze)." *Animal Cognition* 12 (2): 257–65. <https://doi.org/10.1007/s10071-008-0188-6>.

Jackson, Brittany. n.d. "The Use of Psychiatric Service Dogs in the Treatment of Veterans with PTSD," 12.

Joan Froling. 2001. "Assistance Dog Tasks." 2001. <http://www.iaadp.org/tasks.html>.

Jordan W Smoller. n.d. "The Genetics of Stress-Related Disorders: PTSD, Depression, and Anxiety Disorders."

Justice, U. S. Department of. 2005. *Americans with Disabilities Act (ADA)*. Federal Citizen Information Center.

Kaminski, Juliane, and Marie Nitzschner. 2013. "Do Dogs Get the Point? A Review of Dog-Human Communication Ability." *Learning and Motivation* 44 (4): 294–302. <https://doi.org/10.1016/j.lmot.2013.05.001>.

Kirton, A., A. Winter, E. Wirrell, and O.C. Snead. 2008. "Seizure Response Dogs: Evaluation of a Formal Training Program." *Epilepsy & Behavior* 13 (3): 499–504. <https://doi.org/10.1016/j.yebeh.2008.05.011>.

Kozak, Agnieszka, Grzegorz Zięba, Maria Tietze, and Iwona Rozempolska-Rucińska. 2018. "Consistency of Emotional Reactivity Assessment Results Obtained in Different Behavioural Tests." *Applied Animal Behaviour Science*, May. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2018.05.013>.

Kubinyi, Enikő, Péter Pongrácz, and Ádám Miklósi. 2009. "Dog as a Model for Studying Conspecific and Heterospecific Social Learning." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 4 (1): 31–41. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2008.08.009>.

Lane, D. R, J McNicholas, and G. M Collis. 1998. "Dogs for the Disabled: Benefits to Recipients and Welfare of the Dog." *Applied Animal Behaviour Science* 59 (1): 49–60. [https://doi.org/10.1016/S0168-1591\(98\)00120-8](https://doi.org/10.1016/S0168-1591(98)00120-8).

"L'association - ANMCGA." n.d. Accessed November 10, 2018. <http://www.anmcga.fr/l-association/>.

Lensen, Rian C.M.M., Cécile Betremieux, Valérie Bavegems, Stanislas U. Sys, Christel P.H. Moons, and Claire Diederich. 2017. "Validity and Reliability of Cardiac Measures during Behavioural Tests in Pet Dogs at Home." *Applied Animal Behaviour Science* 186 (January): 56–63. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2016.10.011>.

Lessard, Geneviève, Claude Vincent, Dany H. Gagnon, Geneviève Belleville, Édouard Auger, Vicky Lavoie, Markus Besemann, Noël Champagne, Frédéric Dumont, and Elisabeth Béland. 2018. "Psychiatric Service Dogs as a Tertiary Prevention Modality for Veterans Living with Post-Traumatic Stress Disorder." *Mental Health & Prevention* 10 (June): 42–49. <https://doi.org/10.1016/j.mhp.2018.01.002>.

Lipman, E. A., and J. R. Grassi. 1942. "Comparative Auditory Sensitivity of Man and Dog." *The American Journal of Psychology* 55 (1): 84–89. <https://doi.org/10.2307/1417027>.

"Livret-Partout-Chien-Guide.Pdf." n.d. Accessed November 10, 2018. <https://www.chiensguidesparis.fr/images/pdf/livret-partout-chien-guide.pdf>.

Loi N° 87-588 Du 30 Juillet 1987 Portant Diverses Mesures d'ordre Social - Article 88. n.d. Accessed November 10, 2018a.

Loi N° 87-588 Du 30 Juillet 1987 Portant Diverses Mesures d'ordre Social - Article 88. n.d. Accessed November 10, 2018b.

LOI N° 2005-102 Du 11 Février 2005 Pour l'égalité Des Droits et Des Chances, La Participation et La Citoyenneté Des Personnes Handicapées. 2005. 2005-102.

Mackenzie, Stephen A., E. A. B. Oltenacu, and K. A. Houpt. 1986. "Canine Behavioral Genetics — A Review." *Applied Animal Behaviour Science* 15 (4): 365–93. [https://doi.org/10.1016/0168-1591\(86\)90128-0](https://doi.org/10.1016/0168-1591(86)90128-0).

MacLean, Evan L., Esther Herrmann, Sunil Suchindran, and Brian Hare. 2017. "Individual Differences in Cooperative Communicative Skills Are More Similar between Dogs and Humans than Chimpanzees." *Animal Behaviour* 126 (April): 41–51. <https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2017.01.005>.

Mariti, Chiara, Eva Ricci, Beatrice Carlone, Jane L. Moore, Claudio Sighieri, and Angelo Gazzano. 2013. "Dog Attachment to Man: A Comparison between Pet and Working Dogs." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 8 (3): 135–45. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2012.05.006>.

McKinley, J., and T. D. Sambrook. 2000. "Use of Human-given Cues by Domestic Dogs (*Canis Familiaris*) and Horses (*Equus Caballus*)." *Animal Cognition* 3 (1): 13–22. <https://doi.org/10.1007/s100710050046>.

Mégnin, Paul. 1919. *Les chiens de France: soldats de la grande guerre*. Albin Michel.

Miklösi, A., R. Polgárdi, J. Topál, and V. Csányi. 1998. "Use of Experimenter-given Cues in Dogs." *Animal Cognition* 1 (2): 113–21. <https://doi.org/10.1007/s100710050016>.

Miklósi, A., R. Polgárdi, J. Topál, and V. Csányi. 2000. "Intentional Behaviour in Dog-Human Communication: An Experimental Analysis of 'Showing' Behaviour in the Dog." *Animal Cognition* 3 (3): 159–66. <https://doi.org/10.1007/s100710000072>.

Miklósi, Ádám, and Enikő Kubinyi. 2016. "Current Trends in Canine Problem-Solving and Cognition." *Current Directions in Psychological Science* 25 (5): 300–306. <https://doi.org/10.1177/0963721416666606>.

Miklósi, Adám, and József Topál. 2013. "What Does It Take to Become 'Best Friends'? Evolutionary Changes in Canine Social Competence." *Trends in Cognitive Sciences* 17 (6): 287–94. <https://doi.org/10.1016/j.tics.2013.04.005>.

"Ministère Des Affaires Sociales, de La Santé et Des Droits Des Femmes Direction Générale de La Cohésion Sociale Sous-Direction de l'autonomie Des Personnes Âgées et Des Personnes Handicapées Bureau Insertion, Citoyenneté et Parcours de Vie Des Personnes Handicapées." n.d. Accessed November 10, 2018. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/03/cir_39400.pdf.

Mongillo, Paolo, Elisa Pitteri, Matteo Candaten, and Lieta Marinelli. 2016. "Can Attention Be Taught? Interspecific Attention by Dogs (*Canis Familiaris*) Performing Obedience Tasks." *Applied Animal Behaviour Science* 182 (September): 30–37. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2016.05.018>.

Nevin, J A, M E Tota, R D Torquato, and R L Shull. 1990. "Alternative Reinforcement Increases Resistance to Change: Pavlovian or Operant Contingencies?" *Journal of the Experimental Analysis of Behavior* 53 (3): 359–79. <https://doi.org/10.1901/jeab.1990.53-359>.

O'Connor, M. B., C. O'Connor, and C. H. Walsh. 2008. "A Dog's Detection of Low Blood Sugar: A Case Report." *Irish Journal of Medical Science* 177 (2): 155–57. <https://doi.org/10.1007/s11845-008-0128-0>.

"Ordonnance N° 2014-1090 Du 26 Septembre 2014 Relative à La Mise En Accessibilité Des Établissements Recevant Du Public, Des Transports Publics, Des Bâtiments d'habitation et de La Voirie Pour Les Personnes Handicapées | Legifrance." n.d. Accessed November 10, 2018. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2014/9/26/2014-1090/jo/texte>.

Ostrander, Elaine A., Urs Giger, and Lindblad-Toh Kerstin. 2007. *The Dog and Its Genome*. CSHL Press.

Overall, Karen L. 2007. "Considerations for Shock and 'Training' Collars: Concerns from and for the Working Dog Community." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 2 (4): 103–7. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2007.07.001>.

Parenti, Lindsay, Matthew Wilson, Anne M. Foreman, Oliver Wirth, and B. Jean Meade. 2015. "Selecting Quality Service Dogs." *The APDT Chronicle of the Dog* 2015 (summer): 71–77.

Perritt, Henry H. 2002. *Americans With Disabilities Act Handbook*. Aspen Publishers Online.

Pongrácz, Péter, Ádám Miklósi, Enik Kubinyi, Kata Gurobi, József Topál, and Vilmos Csányi. 2001. "Social Learning in Dogs: The Effect of a Human Demonstrator on the Performance of Dogs in a Detour Task." *Animal Behaviour* 62 (6): 1109–17. <https://doi.org/10.1006/anbe.2001.1866>.

Range, Friederike, and Zsófia Virányi. 2015. "Tracking the Evolutionary Origins of Dog-Human Cooperation: The 'Canine Cooperation Hypothesis.'" *Frontiers in Psychology* 5 (January). <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2014.01582>.

Rehn, Therese, and Linda J. Keeling. 2016. "Measuring Dog-Owner Relationships: Crossing Boundaries between Animal Behaviour and Human Psychology." *Applied Animal Behaviour Science* 183 (October): 1–9. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2016.07.003>.

Reid, Pamela J. 2009. "Adapting to the Human World: Dogs' Responsiveness to Our Social Cues." *Behavioural Processes* 80 (3): 325–33. <https://doi.org/10.1016/j.beproc.2008.11.002>.

Richardson, E. H. 1930. *British War Dogs*. Рипол Классик.

Rintala, Diana H., Rebeca Matamoros, and Laura L. Seitz. 2008. "Effects of Assistance Dogs on Persons with Mobility or Hearing Impairments: A Pilot Study." *Journal of Rehabilitation Research and Development* 45 (4): 489–503.

Romero, Teresa, Miho Nagasawa, Kazutaka Mogi, Toshikazu Hasegawa, and Takefumi Kikusui. 2014. "Oxytocin Promotes Social Bonding in Dogs." *Proceedings of the National Academy of Sciences* 111 (25): 9085–90. <https://doi.org/10.1073/pnas.1322868111>.

Rooney, Nicola J., Steve Morant, and Claire Guest. 2013. "Investigation into the Value of Trained Glycaemia Alert Dogs to Clients with Type I Diabetes." *PLOS ONE* 8 (8): e69921. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0069921>.

Rugaas, Turid. 2010. *Les signaux d'apaisement: Les bases de la communication canine*. Les éditions du Génie Canin.

Sachs-Ericsson, Rintala. 2018. "The Effects of Service Dogs on the Lives of Persons with Mobility Impairments: A Pre-Post Study Design... Reprinted from Vol 15 #2, 2002."

<https://doi.org/HABRI Central>.

Saetre, Peter, Julia Lindberg, Jennifer A. Leonard, Kerstin Olsson, Ulf Pettersson, Hans Ellegren, Tomas F. Bergström, Carles Vilà, and Elena Jazin. 2004. "From Wild Wolf to Domestic Dog: Gene Expression Changes in the Brain." *Brain Research. Molecular Brain Research* 126 (2): 198–206.

<https://doi.org/10.1016/j.molbrainres.2004.05.003>.

Saunders, Gabrielle H., Kousick Biswas, Tracey Serpi, Stephanie McGovern, Shirley Groer, Eileen M. Stock, Kathryn M. Magruder, et al. 2017. "Design and Challenges for a Randomized, Multi-Site Clinical Trial Comparing the Use of Service Dogs and Emotional Support Dogs in Veterans with Post-Traumatic Stress Disorder (PTSD)." *Contemporary Clinical Trials* 62 (November): 105–13. <https://doi.org/10.1016/j.cct.2017.08.017>.

Scandurra, Anna, Alessandra Alterisio, Lieta Marinelli, Paolo Mongillo, Gün Refik Semin, and Biagio D'Aniello. 2017. "Effectiveness of Verbal and Gestural Signals and Familiarity with Signal-Senders on the Performance of Working Dogs." *Applied Animal Behaviour Science* 191 (June): 78–83. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2017.02.003>.

Scandurra, Anna, Paolo Mongillo, Lieta Marinelli, Massimo Aria, and Biagio D'Aniello. 2016. "Conspecific Observational Learning by Adult Dogs in a Training Context." *Applied Animal Behaviour Science* 174 (January): 116–20. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2015.11.003>.

Schilder, Matthijs B. H., Claudia M. Vinke, and Joanne A. M. van der Borg. 2014. "Dominance in Domestic Dogs Revisited: Useful Habit and Useful Construct?" *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 9 (4): 184–91. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2014.04.005>.

Seewoodhary, Jason, Thomas Dacruz, Erin Lloyd, and Peter J Evans. 2014. "The Role of Diabetic Alert Dogs in the Management of Impaired Hypoglycaemia Awareness." *Practical Diabetes* 31 (8): 323–25. <https://doi.org/10.1002/pdi.1895>.

"Service Dogs Tasks. IAADP." n.d. Accessed June 15, 2018.

http://www.iaadp.org/psd_tasks.html.

Smith, Mark Jonathan, Joan Esnayra, and Craig Love. 2003. "Use of a Psychiatric Service Dog." *Psychiatric Services* 54 (1): 110-a. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.54.1.110-a>.

Soproni, K., A. Miklósi, J. Topál, and V. Csányi. 2001. "Comprehension of Human Communicative Signs in Pet Dogs (Canis Familiaris)." *Journal of Comparative Psychology (Washington, D.C.: 1983)* 115 (2): 122–26.

Soproni, Krisztina, Adám Miklósi, József Topál, and Vilmos Csányi. 2002. "Dogs' (Canis Familiaris) Responsiveness to Human Pointing Gestures." *Journal of Comparative Psychology (Washington, D.C.: 1983)* 116 (1): 27–34.

Strong, V., S.W. Brown, and R. Walker. 1999. "Seizure-Alert Dogs — Fact or Fiction?" *Seizure* 8 (1): 62–65. <https://doi.org/10.1053/seiz.1998.0250>.

Strong, Val, Stephen Brown, Margaret Huyton, and Helen Coyle. 2002. "Effect of Trained Seizure Alert Dogs on Frequency of Tonic–Clonic Seizures." *Seizure* 11 (6): 402–5. <https://doi.org/10.1053/seiz.2001.0656>.

Svartberg, Kenth. 2002. "Shyness–Boldness Predicts Performance in Working Dogs." *Applied Animal Behaviour Science* 79 (2): 157–74. [https://doi.org/10.1016/S0168-1591\(02\)00120-X](https://doi.org/10.1016/S0168-1591(02)00120-X).

"Text of the Revised Title II Regulation." n.d. Accessed June 17, 2018. https://www.ada.gov/regs2010/titleII_2010/titleII_2010_withbold.htm.

"The C-BARQ Questionnaire The Questions on the Following Pages Are Designed to Allow You to Describe How Your Dog Has Been Beha." n.d., 6.

Tisserand, Nadège, Odile Sénécat, and agroalimentaire et de l'alimentation Oniris - Ecole nationale vétérinaire. 2017. "Les chiens du silence, état des lieux et perspectives." Nantes, France: ONIRIS - Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation, Nantes Atlantique.

Topal, J., A. Miklosi, Z. Sumegi, and A. Kis. 2010. "Response to Comments on 'Differential Sensitivity to Human Communication in Dogs, Wolves, and Human Infants.'" *Science* 329 (5988): 142–142. <https://doi.org/10.1126/science.1184152>.

Udell, Monique A. R., Nicole R. Dorey, and Clive D. L. Wynne. 2010. "What Did Domestication Do to Dogs? A New Account of Dogs' Sensitivity to Human Actions." *Biological Reviews of the Cambridge Philosophical Society* 85 (2): 327–45. <https://doi.org/10.1111/j.1469-185X.2009.00104.x>.

Udell, Monique A. R., Robson F. Giglio, and Clive D. L. Wynne. 2008. "Domestic Dogs (*Canis Familiaris*) Use Human Gestures but Not Nonhuman Tokens to Find Hidden Food." *Journal of Comparative Psychology (Washington, D.C.: 1983)* 122 (1): 84–93. <https://doi.org/10.1037/0735-7036.122.1.84>.

Universalis, Encyclopædia. n.d. "IVAN PETROVITCH PAVLOV." Encyclopædia Universalis. Accessed November 10, 2018. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ivan-petrovitch-pavlov/>.

Valsecchi, Paola, Emanuela Prato Previde, Pier Attilio Accorsi, and Gaia Fallani. 2010. "Development of the Attachment Bond in Guide Dogs." *Applied Animal Behaviour Science* 123 (1–2): 43–50. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2009.12.012>.

Vaterlaws-Whiteside, Helen, and Amandine Hartmann. 2017. "Improving Puppy Behavior Using a New Standardized Socialization Program." *Applied Animal Behaviour Science* 197 (December): 55–61. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2017.08.003>.

Viau, Robert, Geneviève Arsenault-Lapierre, Stéphanie Fecteau, Noël Champagne, Claire-Dominique Walker, and Sonia Lupien. 2010. "Effect of Service Dogs on Salivary Cortisol Secretion in Autistic Children." *Psychoneuroendocrinology* 35 (8): 1187–93. <https://doi.org/10.1016/j.psyneuen.2010.02.004>.

Vieira, Isabelle. 2012. *Comportement du chien: éthologie et applications pratiques*. Editions du Point Vétérinaire.

Virányi, Zsówa, Márta Gácsi, Enikő Kubinyi, József Topál, Beatrix Belényi, Dorottya Ujfalussy, and Ádám Miklósi. 2008. "Comprehension of Human Pointing Gestures in Young Human-Reared Wolves (*Canis Lupus*) and Dogs (*Canis Familiaris*)." *Anim. Cogn*, 373–387.

Walther, Sandra, Mariko Yamamoto, Abigail Paige Thigpen, Anaissa Garcia, Neil H. Willits, and Lynette A. Hart. 2017. "Assistance Dogs: Historic Patterns and Roles of Dogs Placed by ADI or IGDF Accredited Facilities and by Non-Accredited U.S. Facilities." *Frontiers in Veterinary Science* 4 (January). <https://doi.org/10.3389/fvets.2017.00001>.

Weiss, Emily. 2002. "Selecting Shelter Dogs for Service Dog Training." *Journal of Applied Animal Welfare Science* 5 (1): 43–62. https://doi.org/10.1207/S15327604JAWS0501_4.

Whitmarsh, L. 2005. "The Benefits of Guide Dog Ownership." *Visual Impairment Research* 7 (1): 27–42. <https://doi.org/10.1080/13882350590956439>.

Wilson, Cindy C. 1998. *Companion Animals in Human Health*. SAGE.

Yamamoto, Mariko, Takefumi Kikusui, and Mitsuaki Ohta. 2009. "Influence of Delayed Timing of Owners' Actions on the Behaviors of Their Dogs, *Canis Familiaris*." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 4 (1): 11–18. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2008.08.006>.

Yamamoto, Mariko, Mayllyne T. Lopez, and Lynette A. Hart. 2015. "Registrations of Assistance Dogs in California for Identification Tags: 1999–2012." *PLoS ONE* 10 (8). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0132820>.

Yong, Min Hooi. 2014. "DOMESTIC DOGS' UNDERSTANDING OF HUMAN EMOTIONAL CUES," 227.

Yount, Rick, Elspeth Cameron Ritchie, Matthew St Laurent, Perry Chumley, and Meg Daley Olmert. 2013. "The Role of Service Dog Training in the Treatment of Combat-Related PTSD." *Psychiatric Annals* 43 (6): 292–95. <https://doi.org/10.3928/00485713-20130605-11>.

Ziv, Gal. 2017. "The Effects of Using Aversive Training Methods in Dogs—A Review." *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research* 19 (May): 50–60. <https://doi.org/10.1016/j.jveb.2017.02.004>.

Annexes

Annexe 1 : Compétences, aptitudes et connaissances que doit posséder un éducateur de chiens d'assistance pour obtenir l'attestation prévue à l'article 3.

Arrêté du 20 mars 2014 relatif aux critères techniques de labellisation d... <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0...>

COMPÉTENCES, APTITUDES ET CONNAISSANCES QUE DOIT POSSÉDER UN ÉDUCATEUR DE CHIENS D'ASSISTANCE POUR OBTENIR L'ATTESTATION PRÉVUE À L'ARTICLE 3


ACTIVITÉS	DÉTAILS	COMPÉTENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES
1. Eduquer les chiens en centre d'éducation.	Adapter les méthodes pédagogiques au profil comportemental des chiens à éduquer.	Analyser et évaluer le comportement du chien.
	Mettre en œuvre les méthodes d'éducation pour atteindre la technicité requise du chien.	Planifier les séances d'éducation.
	Etablir et diriger des bilans.	Organiser et mettre en œuvre les séances d'éducation.
		Echanger des points de vue et des observations sur les chiens avec ses collègues, adapter son jugement et prendre les décisions nécessaires en équipe.
		Maîtriser la communication écrite et orale et l'informatique.
2. Choisir et acheter les chiots, futurs chiens d'assistance.	Etablir et compléter la base de données d'éleveurs potentiels.	Connaître le profil socio-économique des éleveurs canins.
	Choisir et contacter les éleveurs.	Maîtriser l'informatique.
	Choisir les chiots en fonction d'un cahier des charges.	Évaluer le chien grâce à des connaissances cynotechniques et éthologiques.
	Négocier et argumenter les conditions d'achat selon les consignes de sa hiérarchie.	Etablir une relation de confiance avec les éleveurs.
		Etablir un fichier d'éleveurs canins et l'exploiter.
3. Choisir les familles d'accueil des chiots.	Collecter les informations nécessaires sous différentes modalités pour le choix des familles d'accueil.	Etablir un questionnaire et évaluer les réponses.
	Choisir en fonction des observations collectées et à l'aide de critères établis.	Être capable de conduire un entretien.
		Connaître la psychosociologie.
4. Former les familles d'accueil.	Analyser, écouter, observer et évaluer les familles d'accueil.	Être capable de s'exprimer oralement clairement et de façon adaptée à son public.
	Former les familles d'accueil aux gestes techniques.	Être capable de conduire des séances pratiques d'apprentissage.

		Etre capable de construire et d'adapter une progression pédagogique.
		Animer et motiver un groupe.
		Gérer les profils psychosociologiques des familles d'accueil en formation.
5. Assurer l'entretien et le bien-être quotidien des chiens en centre d'éducation.	Nourrir, entretenir, nettoyer.	Connaître la cynotechnie.
	S'assurer de la prophylaxie médicale et antiparasitaire.	Observer les animaux et définir la conduite adaptée à chaque chien selon son état sanitaire et comportemental.
	Pratiquer les premiers soins d'urgence.	
6. Appairer le chien et la personne handicapée ou l'établissement social ou médico-social.	Collecter les informations nécessaires et participer à la décision d'attribution du chien à la personne handicapée et au choix du chien.	Conduire un entretien.
		Evaluer le profil psychologique et sociologique de la personne handicapée.
		Définir les profils de chiens adaptés à la spécificité du handicap et au profil psychologique de la personne.
		Etre capable d'adapter son comportement à la personne handicapée.
7. Assurer le suivi sanitaire, comportemental et technique de la paire chien - personne handicapée ou de la paire chien - personne responsable au sein de l'établissement social ou médico-social.	Collecter les informations nécessaires.	Analyser les données techniques au regard de l'évolution du handicap.
	Analyser et transmettre les informations.	
	Proposer des décisions adaptées, comme la réforme ou le retrait.	
8. S'informer et se former.	Suivre des formations complémentaires adaptées.	Participer à des réunions techniques.
		Assurer une veille sur l'évolution du métier et sa réglementation.
		Communiquer et diffuser les informations recueillies, sous contrôle de sa hiérarchie.

Annexe 2 : Modèle de certificat remis aux détenteurs de chiens-guides d'aveugles ou d'assistance en formation en activité ou non.

Le certificat national mentionné à l'article D. 245-24-4 du code de l'action sociale et des familles délivré sous la responsabilité des centres d'éducation répond au modèle ci-après. Il comporte les seules mentions prévues ci-dessous. Il est établi au format d'une carte de dimensions 9,5 cm × 6,5 cm (± 1 cm), dans un matériau assurant sa pérennité. Les polices utilisées sont aisément lisibles ; le certificat peut être imprimé recto verso ; dans ce cas, les informations relatives à l'identification du chien et du centre d'éducation figurent sur la même face.

Recto :

 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES	Certificat national d'identification de chien-guide d'aveugles/de chien d'assistance en cours d'éducation ou certificat national d'identification de chien-guide d'aveugles/de chien d'assistance éduqué
Le présent certificat est délivré pour le chien suivant :	
Nom :	
Race :	
Couleur :	
N° d'identification :	
En cours d'éducation/éduqué (ne conserver que la mention applicable) par le centre d'éducation pour chiens- guides d'aveugles ou d'assistance :	
Titulaire de la labellisation délivrée par le préfet du département de par arrêté du (date)	

Verso :

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (articles 53 et 54), les chiens-guides d'aveugles ou d'assistance sont :
– dispensés du port de la muselière ;
– autorisés à accompagner leur maître dans les transports, les lieux ouverts au public ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative, sans facturation supplémentaire.

Vous aider à accueillir un maître et son chien guide.

Cas pratiques

Un collègue déficient visuel vient au travail avec son chien guide. De quoi va-t-il avoir besoin ?

- ✓ d'une place où le chien guide pourra s'installer sans gêner le passage des collègues (un tapis pourra éventuellement y être placé),
- ✓ d'une gamelle d'eau à disposition (à l'initiative du maître),
- ✓ de repérer un espace extérieur proche pour que le chien puisse faire ses besoins et se détendre,
- ✓ de pouvoir accéder au lieu de restauration avec son chien.

Un maître et son chien guide souhaitent entrer dans mon magasin. Que dois-je faire ?

- ✓ Accueillir la personne déficiente visuelle et son chien guide, comme tout autre client du magasin, en vous adressant directement à elle.
- ✓ Laisser la personne faire ses achats seule, sauf si elle vous demande de l'aide (ce que toute autre personne peut également être amenée à faire).

Une personne aveugle arrive à l'hôpital/à la piscine/à la salle de sport avec son chien guide. Comment dois-je réagir ?

- ✓ Si le chien ne peut pas suivre son maître, demander à l'agent d'accueil de le garder dans son bureau jusqu'à son retour.
- ✓ Décrire l'environnement à la personne déficiente visuelle (chambre d'hôpital, vestiaires, appareils de sport).



Une personne déficiente visuelle souhaite monter dans mon taxi avec son chien. Comment l'aider ?

- ✓ Lui ouvrir la porte en l'en informant et le laisser s'installer seul. Son chien viendra se loger à ses pieds.

Un maître veut venir manger dans mon restaurant avec son chien. Comment bien le servir ?

- ✓ Lui proposer une table où son chien aura une place à proximité afin de ne pas gêner le passage des autres clients.
- ✓ Indiquer à la personne les différents plats sur votre carte.
- ✓ En la servant, lui indiquer le positionnement des aliments dans l'assiette comme les chiffres d'une horloge (à 10h, à 15h...).



Annexe 4 : Le C-BARQ questionnaire, un questionnaire permettant l'évaluation du comportement d'un chien.

The C-BARQ questionnaire

The questions on the following pages are designed to allow you to describe how your dog has been behaving in the recent past. Studies have shown that most of these questions can be grouped or condensed into a set of thirteen major behavioral traits or factors that describe most of the variation in canine temperament, and which are relatively consistent across dogs of different sexes, breeds, and ages:

1. Stranger-directed aggression
2. Owner-directed aggression
3. Dog-directed aggression/fear
4. Trainability
5. Chasing
6. Stranger-directed fear
7. Nonsocial fear
8. Dog-directed fear
9. Separation-related behavior
10. Touch sensitivity
11. Excitability
12. Attachment or attention-seeking
13. Energy

Please try to answer all of the questions. Only use the "not observed/not applicable" option if you have never observed the dog in the situation described.

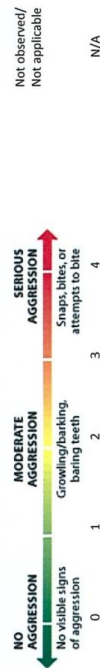
Section 1: Training and obedience

Some dogs are more trainable than others. By writing in the appropriate number from the scale, please indicate how trainable or obedient your dog has been in each of the following situations in the recent past.

	NEVER	SELDOM	SOMETIMES	USUALLY	ALWAYS	Not observed/ Not applicable
	0	1	2	3	4	N/A
1. When off the leash, returns immediately when called.						
2. Obeys the "sit" command immediately						
3. Obeys the "stay" command immediately.						
4. Seems to attend/listen closely to everything you say or do.						
5. Slow to respond to correction or punishment; "thick-skinned".						
6. Slow to learn new tricks or tasks.						
7. Easily distracted by interesting sights, sounds, or smells.						
8. Will "fetch" or attempt to fetch sticks, balls, or objects.						

Section 2: Aggression

Some dogs display aggressive behavior from time to time. Typical signs of moderate aggression in dogs include barking, growling and baring teeth. More serious aggression generally includes snapping, lunging, biting, or attempting to bite. By writing in the appropriate number from the scale, please indicate your own dog's recent tendency to display aggressive behavior in each of the following contexts:



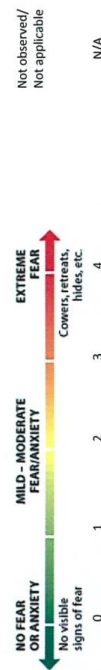
9. When verbally corrected or punished (scolded, shouted at, etc.) by you or a household member.						Not observed/ Not applicable
10. When approached directly by an unfamiliar adult while being walked/exercised on a leash.						
11. When approached directly by an unfamiliar child while being walked/exercised on a leash.						
12. Toward unfamiliar persons approaching the dog while s/he is in your car (at the gas station, for example).						
13. When toys, bones or other objects are taken away by a household member.						
14. When bathed or groomed by a household member.						
15. When an unfamiliar person approaches you or another member of your family at home.						
16. When unfamiliar persons approach you or another member of your family away from your home.						
17. When approached directly by a household member while s/he is eating.						
18. When mailmen or other delivery workers approach your home.						
19. When his/her food is taken away by a household member.						
20. When strangers walk past your home while your dog is outside or in the yard.						
21. When an unfamiliar person tries to touch or pet the dog.						
22. When joggers, cyclists, rollerbladers or skateboarders pass your home while your dog is outside or in the yard.						
23. When approached directly by an unfamiliar male dog while being walked/exercised on a leash.						
24. When approached directly by an unfamiliar female dog while being walked/exercised on a leash.						
25. When stared at directly by a member of the household.						
26. Toward unfamiliar dogs visiting your home.						
27. Toward cats, squirrels or other animals entering your yard.						
28. Toward unfamiliar persons visiting your home.						

29. When barked, growled, or lunged at by another (unfamiliar) dog.	
30. When stepped over by a member of the household.	
31. When you or a household member retrieves food or objects stolen by the dog.	
32. Towards another (familiar) dog in your household.	
33. When approached at a favorite resting/sleeping place by another (familiar) household dog.	
34. When approached while eating by another (familiar) household dog.	
35. When approached while playing with/chewing a favorite toy, bone, object, etc., by another (familiar) household dog.	

Are there any other situations in which your dog is sometimes aggressive? If so, please describe briefly:

Section 3: Fear and anxiety

Dogs sometimes show signs of anxiety or fear when exposed to particular sounds, objects, persons or situations. Typical signs of mild to moderate fear include: avoiding eye contact, avoidance of the feared object, crouching or cringing with tail lowered or tucked between the legs, whimpering and whining, freezing, and shaking and trembling. Extreme fear is characterized by exaggerated cowering, and/or vigorous attempts to escape, retreat or hide from the feared object, person or situation. By writing in the appropriate number from the scale, please indicate your own dog's recent tendency to display fearful behavior in each of the following contexts:



36. When approached directly by an unfamiliar adult while away from your home.		Not observed/ Not applicable
37. When approached directly by an unfamiliar child while away from your home.		N/A
38. In response to sudden or loud noises (e.g. vacuum cleaner, car backfire, road drills, objects being dropped, etc.).		
39. When unfamiliar persons visit your home.		
40. When an unfamiliar person tries to touch or pet the dog.		
41. In heavy traffic.		
42. In response to strange or unfamiliar objects on or near the sidewalk (e.g. plastic trash bags, leaves, litter, flags flapping, etc.).		
43. When examined/treated by a veterinarian.		
44. During thunderstorms, fireworks displays, or similar events.		

45. When approached directly by an unfamiliar dog of the same or larger size.	
46. When approached directly by an unfamiliar dog of smaller size.	
47. When first exposed to unfamiliar situations (e.g. first car trip, first time in elevator, first visit to veterinarian, etc.).	
48. In response to wind or wind-blown objects.	
49. When having nails clipped by a household member.	
50. When groomed or bathed by a household member.	
51. When stepped over by a member of the household.	
52. When having his/her feet towed by a member of the household.	
53. When unfamiliar dogs visit your home.	
54. When barked, growled, or lunged at by an unfamiliar dog.	

Section 4: Separation-related behavior

Some dogs show signs of anxiety or abnormal behavior when left alone, even for relatively short periods of time. Thinking back over the recent past, how often has your dog shown each of the following signs of separation-related behavior when left, or about to be left, on its own:

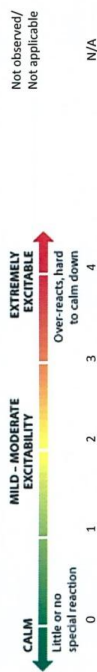
	NEVER	SELDOM	SOMETIMES	USUALLY	ALWAYS	Not observed/ Not applicable
	0	1	2	3	4	N/A
55. Shaking, shivering, or trembling.						
56. Excessive salivation.						
57. Restlessness, agitation, or pacing.						
58. Whining.						
59. Barking.						
60. Howling.						
61. Chewing or scratching at doors, floor, windows, curtains, etc.						
62. Loss of appetite.						

Are there any other situations in which your dog is fearful or anxious? If so, please describe briefly:

Section 5: Excitability

Some dogs show relatively little reaction to sudden or potentially exciting events and disturbances in their environment, while others become highly excited at the slightest novelty. Signs of mild to moderate excitability include increased alertness, movement toward the source of novelty, and brief episodes of barking. Extreme excitability is characterized by a general

tendency to over-react. The excitable dog barks or yelps hysterically at the slightest disturbance, rushes toward and around any source of excitement, and is difficult to calm down. By writing in the appropriate number from the scale, please indicate your own dog's recent tendency to become excitable in each of the following contexts:



63. When you or other members of the household come home after a brief absence.		Not observed/ Not applicable
64. When playing with you or other members of your household.		
65. When doorbell rings.		
66. Just before being taken for a walk.		
67. Just before being taken on a car trip.		
68. When visitors arrive at your home.		
		N/A

Are there any other situations in which your dog sometimes becomes over-excited? If so, please describe briefly:

Section 6: Attachment and attention-seeking

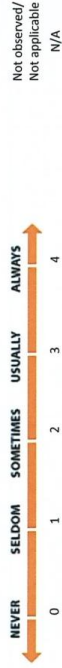
Most dogs are strongly attached to their people, and some demand a great deal of attention and affection from them. Thinking back over the recent past, how often has your dog shown each of the following signs of attachment or attention-seeking:



69. Displays a strong attachment for one particular member of the household.		Not observed/ Not applicable
70. Tends to follow you (or other members of the household) about the house, from room to room.		N/A
71. Tends to sit close to, or in contact with, you (or others) when you are sitting down.		
72. Tends to nudge, nuzzle or paw you (or others) for attention when you are sitting down.		
73. Becomes agitated (whines, jumps up, tries to intervene) when you (or others) show affection for another person.		
74. Becomes agitated (whines, jumps up, tries to intervene) when you (or others) show affection for another dog or animal.		

Section 7: Miscellaneous

Dogs display a wide range of miscellaneous behavior problems in addition to those already covered by this questionnaire. Thinking back over the recent past, please indicate how often your dog has shown any of the following behaviors:



75. Chases or would chase cats given the opportunity.		Not observed/ Not applicable
76. Chases or would chase birds given the opportunity.		
77. Chases or would chase squirrels, rabbits and other small animals given the opportunity.		
78. Escapes or would escape from home or yard given the chance.		
79. Rolls in animal droppings or other "smelly" substances.		
80. Eats own or other animals' droppings or feces.		
81. Chews inappropriate objects.		
82. "Mounts" objects, furniture, or people.		
83. Begs persistently for food when people are eating.		
84. Steals food.		
85. Nervous or frightened on stairs.		
86. Pulls excessively hard when on the leash.		
87. Urinates against objects/furnishings in your home.		
88. Urinates when approached, petted, handled or picked up.		
89. Urinates when left alone at night, or during the daytime.		
90. Defecates when left alone at night, or during the daytime.		
91. Hyperactive, restless, has trouble settling down.		
92. Playful, puppyish, boisterous.		
93. Active, energetic, always on the go.		
94. Stares intently at nothing visible.		
95. Snaps at (invisible) flies.		
96. Chases own tail/hind end.		
97. Chases/follows shadows, light spots, etc.		
98. Barks persistently when alarmed or excited.		
99. Licks him/herself excessively.		
100. Licks people or objects excessively.		
101. Displays other bizarre, strange, or repetitive behavior(s).*		

* Describe briefly:

Annexe 5 :

Un exemple de Public Access Test, PSDP (Psychiatric Service Dog Partners).



1651 SANDPIPER DR
HOCK HILL SC 29732
(803) 876-4256
info@psychdog.org
www.psychdogpartners.org

Veronica Morris, PhD
Elaine Malin
BOARD OF DIRECTORS
Chanda Hagen
Bradley W. Horne, Jr.



Mission Statement
Psychiatric Service Dog Partners' purpose is to promote the mental health of people using service dogs for psychiatric disabilities by educating, advocating, providing expertise, facilitating peer support, and promoting responsible service dog training and handling.

Public Access Test

Dog's name: _____ Handler's name: _____
 Date of test: _____ Tester's name: _____

Result: Pass No Pass
Tester signature: _____

Purpose and Scoring

The purpose of this public access test (PAT) is to complement PSDP's public access standard by providing general, minimum evaluation criteria for service dog team behavior. PSDP does not certify teams, but individuals are welcome to use this voluntary PAT for the purposes of service dog training or evaluation. PSDP is not liable for any risks or consequences of using this form.

The test items are in a yes-or-no format. The team must be successful on all items of the test to pass. Test items that are not available in the tester's general area (e.g. elevators) or are unreasonable to a handler's disability (e.g. shopping cart use) may be adjusted/omitted at the discretion of the tester.

1. Training/Controlling Aids

_____ Throughout the test, no treats, leash corrections, or training aids were used.

While PSDP encourages training throughout the lifetime of the dog, the PAT is designed to give a good snapshot of how the dog can be expected to behave without intensive training aids. As such, handlers are not allowed to use treats during the test. Additionally, leash corrections or other physical corrections are not permitted.

Similarly, this PAT prohibits the dog from being outfitted with any device designed to train or control causing pain or fear (such as prong collars, choke collars, shock collars, and studded/prong harnesses). A head collar or non-prong, no-pull harness is acceptable only if the handler needs an item due to their disability. This kind of device should only be used as an emergency failsafe (e.g. safety for balance issues), and cannot be relied on to control the dog during the test.

2. Leash Tension

_____ Throughout the test, team had an appropriate level of looseness in the leash/harness.

The dog should not continuously/repeatedly strain at the leash (normally forms a "J"). Harness terrier is okay if actively needed for disability mitigation (e.g., mobility or guide work). Retractable leashes are acceptable only when needed for disability-specific work. In either of these cases, the handler should alert the tester to the need and always maintain control without excessive pulling or wandering.

3. Inappropriate Service Dog Conduct

_____ Throughout the test, dog did not display any inappropriate behaviors bulleted below.

- growling or inappropriate, excessive barking
- nipping or biting
- showing or baring teeth
- lunging at other people or dogs
- being out of handler's control
- inappropriately eliminating (urinating or defecating)

4. Working Position

_____ Throughout the test, dog was comfortable and confident in its working position.

Each team's working position will be different to meet their unique requirements. When the person is seated in place, a small dog may work exclusively from the user's lap. When moving, dogs that are normally held or carried also need to be able to pass the relevant challenges from the ground.

5. Vehicles and Public Transportation

_____ Dog enters and exits any form of transportation in a safe manner.
 _____ Dog is able to ride in any form of transportation in a controlled manner.

6. Parking Lot Behavior

_____ Dog transits parking lot safely.

7. Controlled Entry into a Building

_____ Dog enters building in a controlled manner.

8. Navigating a Store

_____ Dog does not bump into shelves or interact with merchandise.
 _____ Dog does not interact with other people unless instructed to do so.
 _____ Dog does not lick or closely sniff food or other items in store.*
 _____ Dog maintains a working position while the handler uses a shopping cart.

9. Working with Distractions

_____ Dog is able to work despite distractions encountered in normal working environment.

10. Obedience Training

_____ Dog holds a sit, down, or stand stay on cue for 30 seconds.
 _____ Dog comes on cue from a distance of 6 feet or greater.
 _____ Dog walks past and leaves a food item on the ground.
 _____ Dog is able to ignore, greet, or get out of the way of a stranger, whatever the dog has been trained or cued to do.
 _____ Dog does not exhibit any inappropriate behavior when touched by a stranger.
 _____ Dog focuses on the handler on cue.

11. Restaurant

_____ Dog does not beg or attempt to eat or closely sniff any food on the floor or on tables.*
 _____ Dog is positioned to cause the least obstruction to the flow of business.
 _____ Dog is not on a table, chair, or bench, but is always either on the floor or in a lap if required for disability mitigation.
 _____ Handler does not feed or water their dog from the table.

12. Elevator

_____ Dog should be able to load into an elevator and travel both up and down with the dog remaining confident and unruffled in a sit, down, or standing position.

13. Stairs

_____ If the handler uses stairs, the dog should maintain a working position. The dog should not cause the handler or others to fall or stumble. Teams that do not navigate stairways should be able to navigate wheelchair access ramps in the same manner.

14. Working around Other Dogs

_____ Dog should be able to maintain a working mode while in the presence of other dogs.

15. Use of Public Restrooms

_____ Dog does not cause a disturbance in the restroom.

*Exception: If the dog has been trained specifically to sniff food to aid with the user's disability, then the dog can work at identifying the trigger by sniffing the food from a reasonable distance.

CHAURIN Tiphaine

LES CHIENS D'ASSISTANCE MEDICALE EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS : ETUDE COMPARATIVE DE LA LEGISLATION, DE LEUR FORMATION ET DES RESULTATS OBTENUS.

Thèse d'Etat de Doctorat Vétérinaire : Lyon, le 21 décembre 2018

RESUME :

Le chien d'assistance médicale est un chien éduqué pour assister une seule et unique personne en situation de handicap. En France, il existe les Handi'Chiens ; essentiellement chiens d'assistance aux personnes à mobilité réduite, les chiens guides pour aveugles et les chiens du silence pour les personnes sourdes ou malentendantes. Aux Etats-Unis, les types de chiens d'assistance sont plus diversifiés ; s'ajoutent les chiens d'alerte pour diabétiques et épileptiques et les chiens d'assistance psychiatrique. C'est grâce aux capacités physiologiques, aux modes d'apprentissage et à la communication particulière de l'espèce canine que l'on peut éduquer des chiens d'assistance médicale.

Les réglementations diffèrent entre les deux pays ; en France, une labellisation obligatoire organise l'éducation et l'accessibilité, tandis qu'aux Etats-Unis seule la loi anti-discrimination des handicapés : ADA (American with Disability Act) régit les chiens d'assistance et leur accessibilité.

Alors qu'en France, la formation de tous les chiens d'assistance se veut standardisée via la labellisation, on retrouve aux Etats-Unis des programmes d'éducation divers et variés selon le centre d'éducation : des centres qui élèvent des chiens, le recours à des familles d'accueil ou non, des chiens de refuge pour devenir chien d'assistance, des chiens de particuliers et bien d'autres encore.

Quant aux résultats obtenus ; les deux systèmes présentent des bénéfices : une aide technique, un sentiment de sécurité, un lien social et une aide psychologique, et aussi des limites : la gestion d'un chien lors d'un handicap et le bien-être au travail.

MOTS CLES :

- chien d'assistance
- législation
- France
- Etats-Unis

JURY :

Président : Monsieur le Professeur Jean-Stéphane DAVID

1^{er} Assesseur : Madame la Professeure Denise REMY

2^{ème} Assesseur : Madame la Professeure Jeanne-Marie BONNET-GARIN

DATE DE SOUTENANCE : le 21 décembre 2018